

2022

# RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF



CONSEIL MUNICIPAL  
16 DÉCEMBRE 2021

---

# SOMMAIRE

---

|                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>                                                           | <b>4</b>  |
| <b>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>                                           | <b>5</b>  |
| <b>L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022</b>                                    | <b>5</b>  |
| 1. Fonctionnement                                                             | 5         |
| 2. Investissement                                                             | 6         |
| 3. Total budget primitif                                                      | 7         |
| <b>PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 PAR CHAPITRES</b>                     | <b>8</b>  |
| 1. Fonctionnement                                                             | 8         |
| 2. Investissement                                                             | 10        |
| 3. Les soldes intermédiaires de gestion                                       | 12        |
| 4. Rappel des données d'analyse financière                                    | 13        |
| 5. Solvabilité de la collectivité                                             | 14        |
| 6. Représentation schématique de l'équilibre du budget                        | 15        |
| <b>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                                          | <b>16</b> |
| 1. Les opérations                                                             | 17        |
| 2. Crédits hors opérations                                                    | 23        |
| <b>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                                          | <b>30</b> |
| <b>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>                                         | <b>32</b> |
| 1. Évolution des principaux postes par rapport au BP 2021                     | 32        |
| 2. Les charges à caractère général : chapitre 011                             | 33        |
| 3. Les charges de personnel : chapitre 012                                    | 36        |
| 4. Les atténuations de produits : chapitre 014                                | 37        |
| 5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65                           | 38        |
| 6. Charges financières : chapitre 66                                          | 39        |
| 7. Charges exceptionnelles : chapitre 67                                      | 40        |
| <b>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                                         | <b>41</b> |
| 1. Évolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2021 : | 41        |
| 2. Produits des services : chapitre 70                                        | 42        |
| 3. Impôts et taxes et reversement de fiscalité : chapitre 73                  | 43        |
| 4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74                     | 46        |
| 5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75                          | 47        |
| 6. Les atténuations de charges : chapitre 013                                 | 47        |
| 7. Produits exceptionnels : chapitre 77                                       | 47        |
| 8. Mouvements d'ordre                                                         | 47        |
| <b>LOLF – PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES</b>                         | <b>49</b> |
| Mission Services Partagés                                                     | 51        |
| Mission Péréquations et Délégations de l'Etat                                 | 53        |
| Mission Gestion des bâtiments municipaux collectifs                           | 55        |
| Mission Espaces publics                                                       | 56        |
| Mission Enfance et Education                                                  | 59        |
| Mission Culture et Animation                                                  | 62        |
| Mission Jeunesse et Sports                                                    | 66        |
| Mission Solidarité directe                                                    | 68        |
| Mission Action prévention sécurité publique                                   | 70        |
| Mission Projets structurants d'aménagement                                    | 71        |

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE</b>               | <b>74</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT QUARTIER HOPITAL</b>                | <b>76</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES</b>                              | <b>78</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE</b>   | <b>79</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX</b>                          | <b>81</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE PLAINE ALLUVIALE</b>                            | <b>82</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE GESTION</b> | <b>85</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE GESTION</b>      | <b>87</b> |
| <b>CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>         | <b>89</b> |

# BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 25 novembre 2021. Les documents présentés lors de ce débat ont permis d'exposer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2022. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Hausse raisonnée des charges courantes fléchée sur les priorités,
- ✓ Hausse de la masse salariale,
- ✓ Maintien total des taux de fiscalité,
- ✓ Légère progression des recettes des services,
- ✓ Maintien global des subventions aux associations,
- ✓ Niveau soutenu d'investissement,
- ✓ Versement d'une avance sur boni final de la Lisière Pereire,
- ✓ Poursuite des prélèvements au titre de la solidarité nationale toujours en hausse,
- ✓ Fin des effets commune nouvelle
  - Baisse prévisible de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
  - Fin de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- ✓ Maintien de la gratuité des 30 premières minutes en hypercentre,
- ✓ Montée en puissance du Pass Local octroyant la gratuité des transports urbains pour les 65 ans et +,
- ✓ Accroissement des droits de mutation,

## *Budget adapté en fonctionnement et ambitieux en investissement*

Des dépenses fléchées sur les politiques municipales prioritaires : sécurité, attractivité, mobilités, sauvegarde de notre commerce.....

Des dépenses assumées et possibles grâce à un socle de gestion solide  
*sans aucune hausse de pression fiscale, et ce, depuis 2011*

*Un programme d'investissement soutenu et soutenable grâce à une capacité importante de financement  
Des partenaires présents sur le territoire.*

# L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

## 1. FONCTIONNEMENT

|                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| Dépenses réelles        | 66 136 388 €        |
| Dépenses d'ordre        | 6 296 585 €         |
| <b>Dépenses totales</b> | <b>72 432 973 €</b> |

|                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| Recettes réelles        | 72 432 973 €        |
| Recettes d'ordre        | 72 432 973 €        |
| <b>Recettes totales</b> | <b>72 432 973 €</b> |

Pour 2022, la Ville a construit son budget avec une **hausse raisonnée des dépenses réelles de fonctionnement de +3,02 %, incluant la** hausse subie des péréquations et de l'inflation, permettant de renforcer certains axes des politiques municipales et correspondant aux engagements de campagne et aux attentes exprimées par les Saint-Germanoises

+3,02 % en dépenses réelles (66,14 M€ pour 64,19 M€ au BP 2021)

La dynamique des recettes est assurée par l'augmentation des produits des services, la progression des droits de mutation (DMTO), par la hausse de produit fiscal découlant de la revalorisation nationale (+2%) de la dynamique des bases de notre Ville et par le versement d'une avance sur boni de la Lisière Pereire. L'ensemble de ces variables permettra de compenser le coût des mesures volontaires et indispensables prises en faveur de la sécurité, la mobilité, l'attractivité culturelle, patrimoniale et économique....

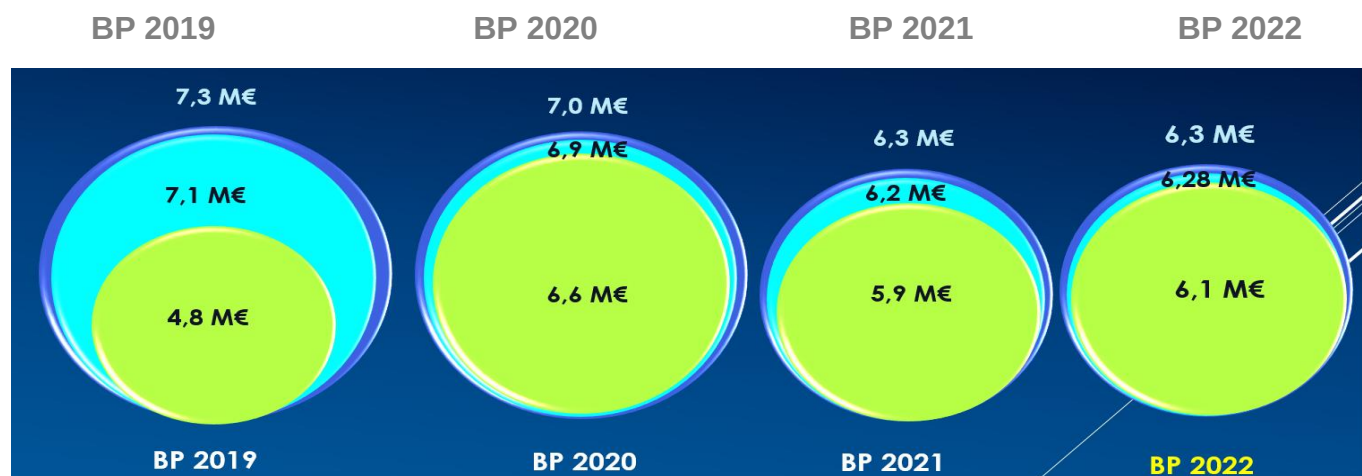
+2,8 % en recettes réelles (72,43 M€ pour 70,46 M€ au BP 2021)

Notre socle de gestion solide, la quasi absence de dette et l'optimisation permanente des recettes contribuent à maintenir un autofinancement positif au même niveau que l'année dernière qui nous permet de traverser les crises et d'engager des investissements lourds

*Une permanente optimisation des soldes de gestion grâce à une gestion stricte et pérenne de la dépense publique*

*En 2022, l'excédent courant<sup>1</sup> de la section de fonctionnement s'établit à 6,3 M€ et l'épargne nette (incluant les charges financières quasi nulle (22 k€) à 6,3 M€*

## SOLDE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL



<sup>1</sup> Avant amortissement -> détail des soldes intermédiaires de gestion page 12

L'écart entre l'épargne de gestion et l'épargne nette correspond au remboursement annuel de la dette



## 2. INVESTISSEMENT

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| Dépenses réelles                  | 25 920 622 €        |
| <i>Dont dépenses d'équipement</i> | <i>25 645 622 €</i> |
| Dépenses d'ordre                  | 0 €                 |
| Dépenses totales                  | <b>25 920 622 €</b> |

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| Recettes réelles                  | 19 624 037 €        |
| <i>Dont recettes d'équipement</i> | <i>11 355 387 €</i> |
| Recettes d'ordre                  | 6 296 585 €         |
| Recettes totales                  | <b>25 920 622 €</b> |

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2022 est en forte progression +12,51 % (25,6 M€ contre 22,8 M€ au BP 2021).

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite des projets en cours : la restructuration des groupes scolaires (Cité de l'Enfance), la requalification de l'hypercentre, la fin de réalisation de l'écoquartier de la Lisière Pereire, la montée en puissance du projet de renouvellement urbain du « quartier de l'hôpital », la poursuite des études pour : le Cœur des sources, la rénovation de la piste d'athlétisme, la rénovation du presbytère et de l'église Sainte Croix, l'extension du cimetière de Fourqueux....

+11,88 % en dépenses réelles (25,92 M€ contre 23,17 M€ au BP 2021)

En 2022, les recettes des services sont en hausse (500 K€), la revalorisation nationale des bases fiscales est estimée à environ +2% et une avance sur boni final de la Lisière Pereire (1 M) est budgétée.

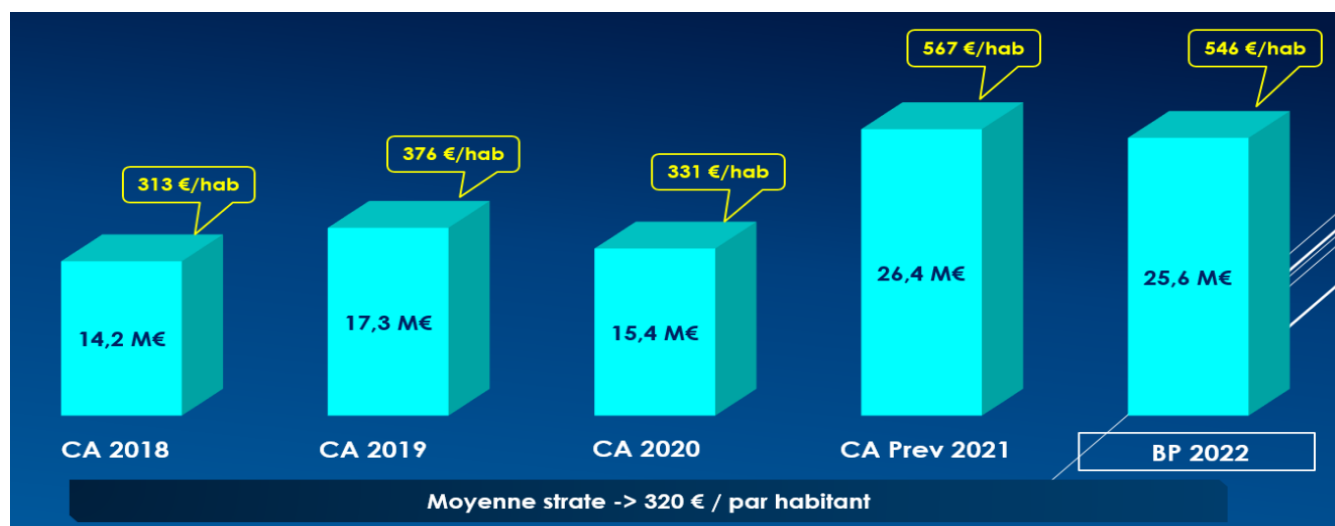
Par ailleurs, un emprunt d'équilibre de 8,3 M€ est inscrit dans l'attente du résultat 2021 et de la notification de subventions attendues. Il ne devrait pas être mobilisé.

+16,12 % en recettes réelles (19,62 M€ contre 16,90 M€ au BP 2021)

### *Un niveau d'investissement soutenu*

*La Ville consacrera son effort important d'investissement notamment à la poursuite de la réhabilitation/extension du groupe scolaire Bonnenfant, à la requalification du centre-ville, à l'opération urbaine du quartier de l'hôpital, à la finalisation des travaux sur l'écoquartier de la Lisière Pereire, et aux études pour le lancement des projets structurants engagés : Cœur des sources, Plaine alluviale, rénovation du stade Lefèvre, église Sainte Croix....*

### **LES DEPENSES D'EQUIPEMENT – BUDGET PRINCIPAL**



### 3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

Le total général du budget primitif 2022 est le suivant :

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 92 057 010 €        |
| Dépenses d'ordre | 6 296 585 €         |
| Dépenses totales | <b>98 353 595 €</b> |

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| Recettes réelles | 92 057 010 €        |
| Recettes d'ordre | 6 296 585 €         |
| Recettes totales | <b>98 353 595 €</b> |

#### *Les données clefs du BP 2022*

*Une hausse nécessaire des dépenses de fonctionnement permettant un renfort sur les secteurs : sécurité, soutien aux commerces, mobilité, attractivité, développement durable*

*Une optimisation permanente des recettes,*

*Un programme d'investissement ambitieux et possible,*

*Une dette quasi nulle,*

*Des soldes de gestion qui demeurent à un niveau très satisfaisant.*

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 PAR CHAPITRES

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2022 de la section de fonctionnement de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

### 1. FONCTIONNEMENT

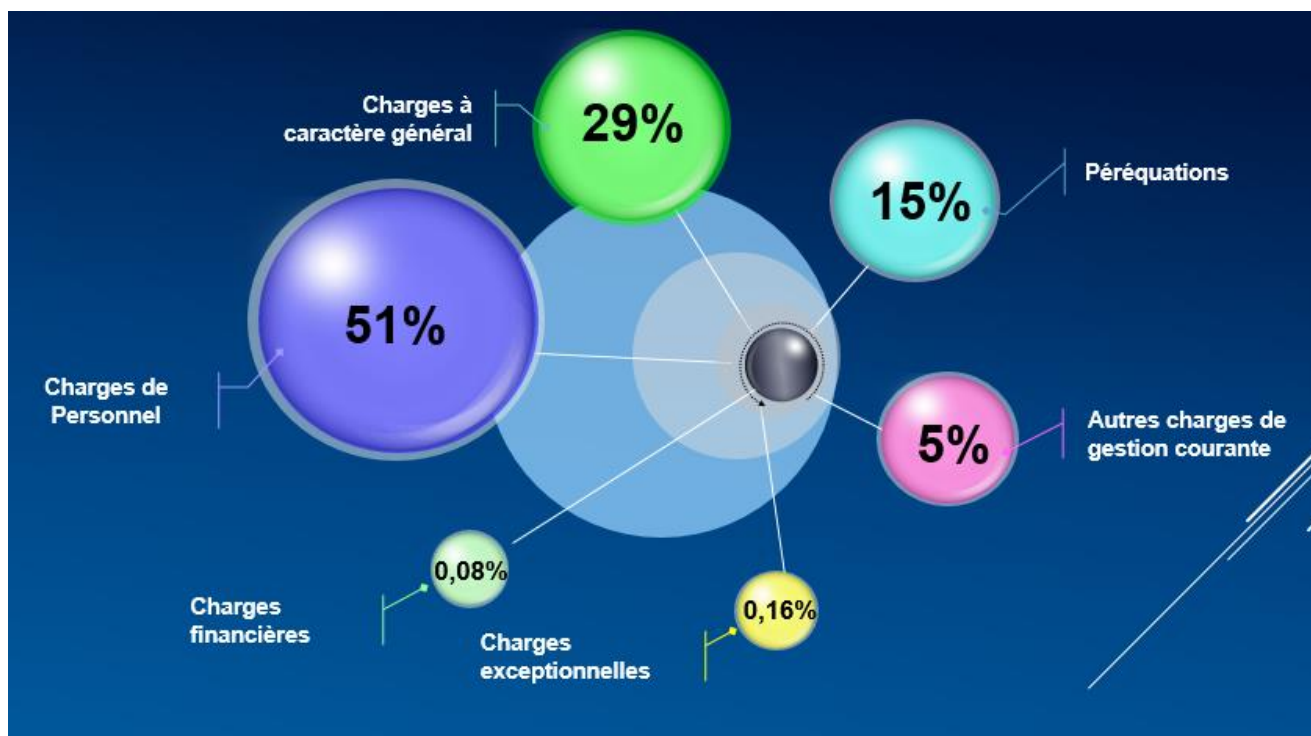
| DEPENSES |                                                                |                     |
|----------|----------------------------------------------------------------|---------------------|
|          | CHAPITRES                                                      | MONTANT             |
| 011      | Charges à caractère général                                    | 18 929 844 €        |
| 012      | Charges de personnel                                           | 33 905 000 €        |
| 014      | Atténuations de produits<br>(FNGIR - FPIC - Amendes de police) | 9 605 245 €         |
| 65       | Autres charges de gestion courante                             | 3 534 547 €         |
| 66       | Charges financières                                            | 52 752 €            |
| 67       | Charges exceptionnelles                                        | 109 000 €           |
| 042      | Dotations aux amortissements                                   | 2 800 000 €         |
| 023      | Virement                                                       | 3 496 585 €         |
|          | <b>Total</b>                                                   | <b>72 432 973 €</b> |

| RECETTES |                                                   |                     |
|----------|---------------------------------------------------|---------------------|
|          | CHAPITRES                                         | MONTANT             |
| 70       | Produits des services                             | 11 706 800 €        |
| 73       | Impôts et taxes                                   | 30 661 000 €        |
| 73       | Fiscalité reversée<br>Attribution de compensation | 16 800 000 €        |
| 74       | Dotations et subventions                          | 9 046 001 €         |
| 75       | Autres produits de gestion courante               | 3 911 172 €         |
| 76       | Produits financiers                               | 0 €                 |
| 77       | Produits exceptionnels                            | 54 000 €            |
| 013      | Atténuations de charges                           | 254 000 €           |
| 042      | Opérations de transfert entre sections (ordre)    | 0 €                 |
|          | <b>Total</b>                                      | <b>72 432 973 €</b> |

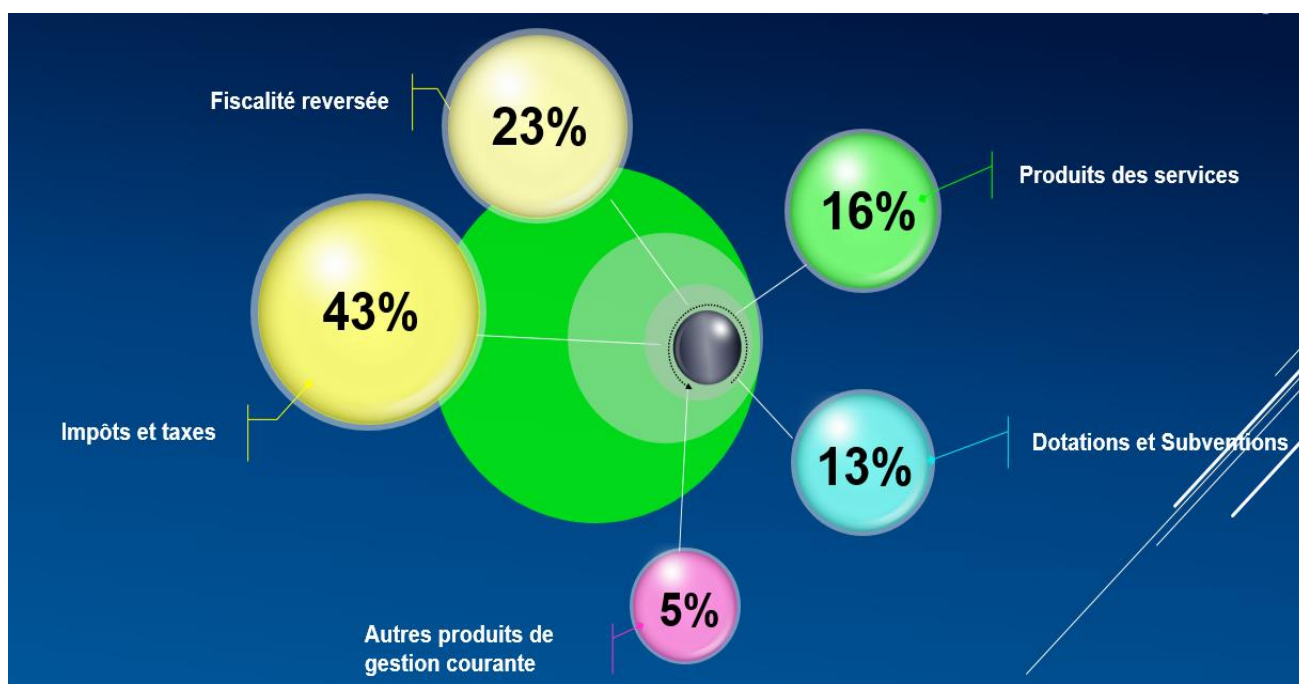


Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2022 de la Ville par chapitres concernant les opérations réelles

### ***LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES***



### ***LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES***



## 2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2022 de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

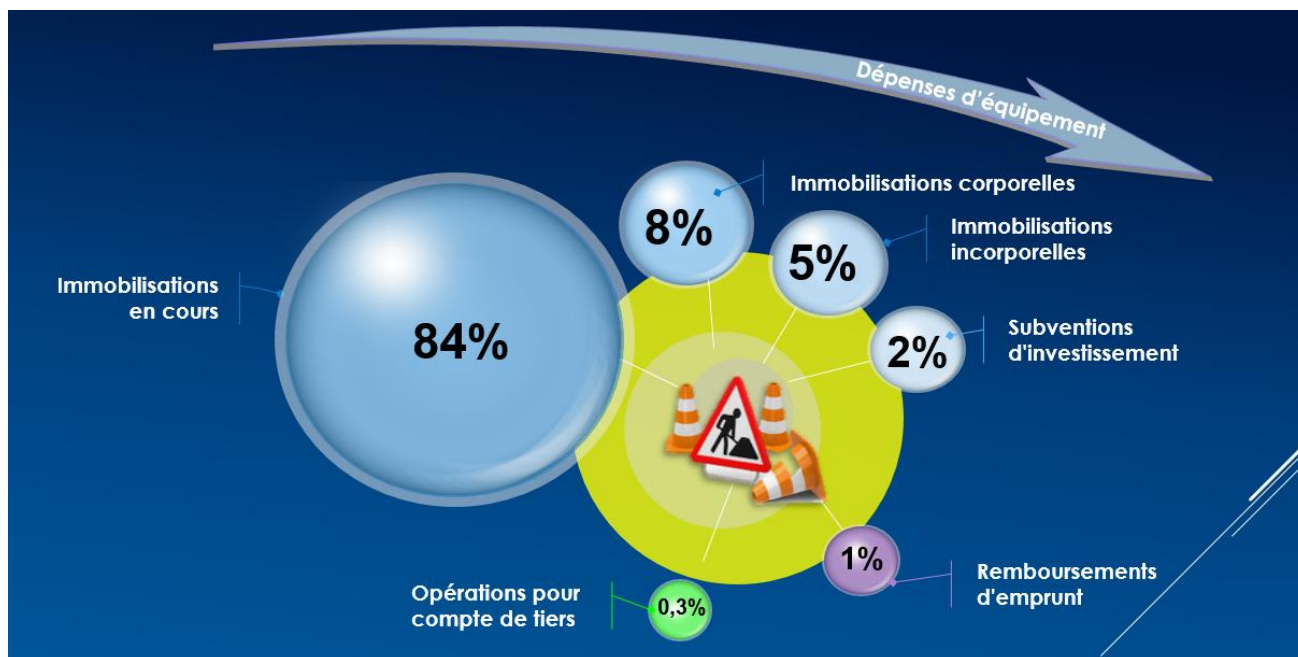
| DEPENSES         |                                   |                     | RECETTES   |                                    |                     |
|------------------|-----------------------------------|---------------------|------------|------------------------------------|---------------------|
|                  | CHAPITRES                         | MONTANT             |            | CHAPITRES                          | MONTANT             |
| 16 et 27         | Remboursement d'emprunts          | 200 000 €           | 10         | Dotations et fonds propres         | 3 400 000 €         |
| 20               | Immobilisations incorporelles     | 1 266 415 €         | 13         | Subventions                        | 3 053 218 €         |
| 204 et 13        | Subventions                       | 554 200 €           | 16         | Emprunts et dettes (y compris 165) | 8 322 169 €         |
| 21               | Immobilisations corporelles       | 1 964 344 €         | 024        | Cessions                           | 4 773 650 €         |
| 23 et opérations | Total des travaux en cours        | 21 860 633 €        | 45         | Opérations pour compte de tiers    | 75 000 €            |
| 45               | Opérations pour compte de tiers   | 75 000 €            | 021        | Virement                           | 3 496 585 €         |
| 040 et 041       | Opérations d'ordre entre sections | 0 €                 | 040 et 041 | Opérations d'ordre entre sections  | 2 800 000 €         |
|                  | <b>Total</b>                      | <b>25 920 622 €</b> |            | <b>Total</b>                       | <b>25 920 622 €</b> |

Rappel BP 2021 : 23 168 261 €

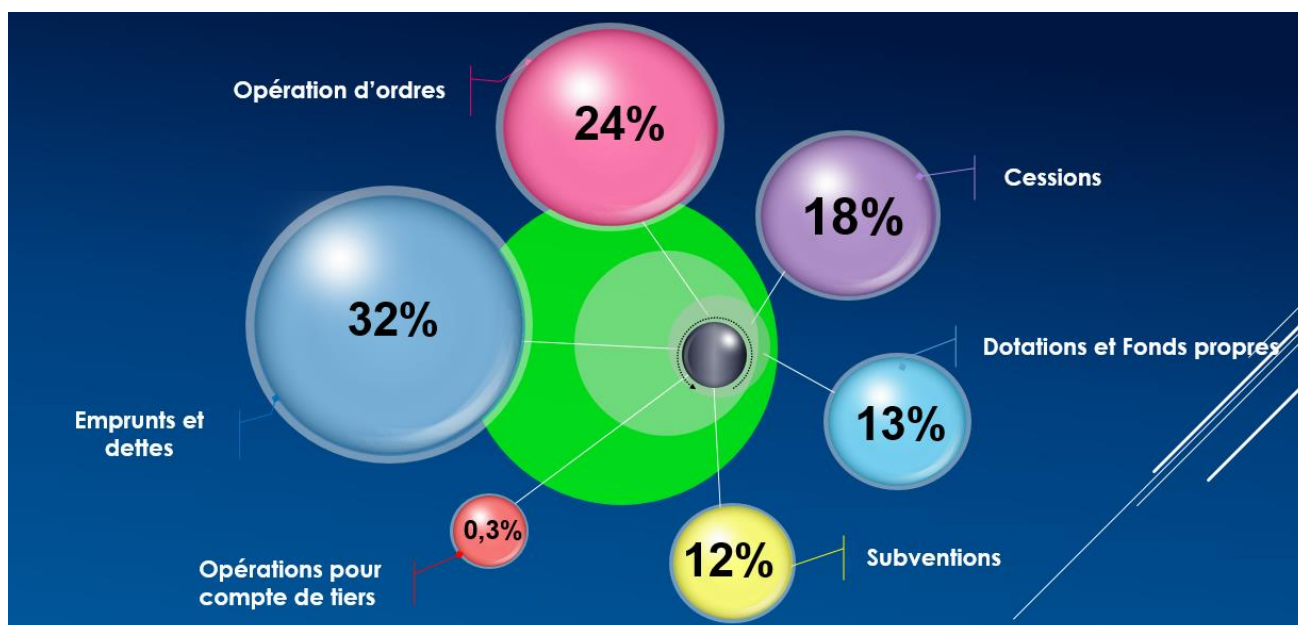
| Dépenses d'équipement                                                                                         | 2021         | 2022         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Chapitres 20 - 21 - 23<br> | 22 793 261 € | 25 645 622 € |

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2022 de la Ville par chapitres.

### ***LES DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT***



### ***LES RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT***



### 3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent d'examiner les soldes intermédiaires de gestion avant amortissement, d'expliciter le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec l'exercice précédent.

| En M€                                                                             | BP 2021 | BP 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                                                        | 70.5    | 72.4    |
| Recettes fiscales                                                                 | 29.9    | 30.7    |
| Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF) | 16.8    | 16.8    |
| Autres (hors cessions et dettes)                                                  | 23.8    | 24.9    |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                                                        | 64.1    | 66.1    |
| Charges de personnel (012)                                                        | 32.9    | 33.9    |
| Autres dépenses (hors charges d'intérêts)                                         | 31.2    | 32.2    |
| ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT                                 | 6.3     | 6.3     |
| Charges financières                                                               | 0.1     | 0.02    |
| EPARGNE BRUTE                                                                     | 6.2     | 6.3     |
| Pour information, le virement                                                     | 3.8     | 3.5     |
| Remboursement de la dette en capital                                              | 0.3     | 0.2     |
| ÉPARGNE NETTE (a)                                                                 | 5.9     | 6.1     |

| En M€                        | BP 2021 | BP 2022 |
|------------------------------|---------|---------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT    | 14.5    | 11.3    |
| FCTVA                        | 2.4     | 2.4     |
| Subventions                  | 2.8     | 3.1     |
| Cessions, ventes             | 8.3     | 4.8     |
| Autres                       | 1.0     | 1.0     |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT    | 22.8    | 25.7    |
| Dont travaux                 | 15.6    | 21.8    |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT (b) | -8.3    | -14.4   |

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel emprunt théorique serait nécessaire en 2022 :

| En M€                        | BP 2021 | BP 2022 |
|------------------------------|---------|---------|
| Épargne nette (a)            | 5.9     | 6.1     |
| Déficit d'investissement (b) | -8.3    | -14.4   |
| BESOIN D'EMPRUNT (a + b)     | 2.4     | 8.3     |

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2021, l'autofinancement de la Ville couvre partiellement le déficit d'investissement.

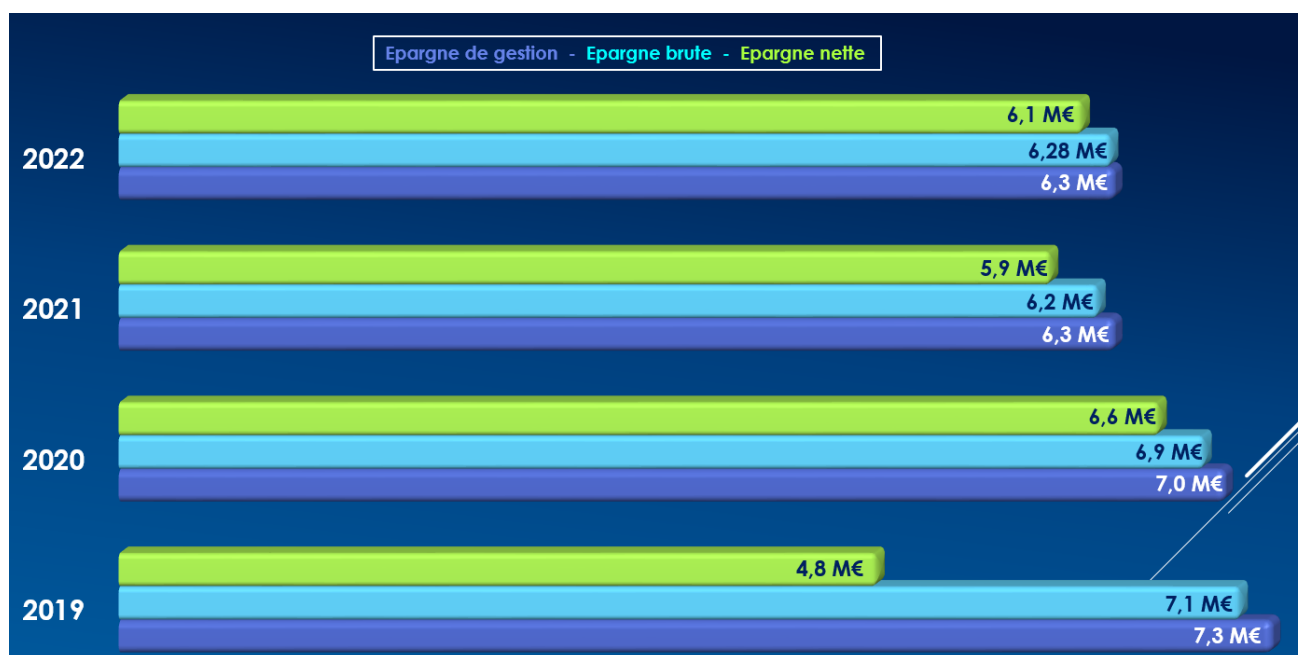
| En M€                                                     | BP 2021 | BP 2022 |
|-----------------------------------------------------------|---------|---------|
| Dettes remboursement en capital (1)                       | 0.3     | 0.2     |
| Besoin d'emprunt (2)                                      | 2.4     | 8.3     |
| Évolution prévisionnelle théorique de l'encours (2) – (1) | +2.1    | +8.1    |

#### 4. RAPPEL DES DONNEES D'ANALYSE FINANCIERE

|                                        | BP 2021    | BP 2022    |
|----------------------------------------|------------|------------|
| Pour information, le virement          | 3.8        | 3.5        |
| <b>ÉPARGNE DE GESTION</b>              | <b>6.3</b> | <b>6.3</b> |
| Charges financières                    | 0.1        | 0.02       |
| <b>ÉPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT</b> | <b>6.2</b> | <b>6.3</b> |
| Remboursement de la dette en capital   | 0.3        | 0.2        |
| <b>ÉPARGNE NETTE</b>                   | <b>5.9</b> | <b>6.1</b> |
| <b>BESOIN D'EMPRUNT THEORIQUE</b>      | <b>2.4</b> | <b>8.3</b> |

Nota : l'épargne nette n'inclut pas les dotations aux amortissements (2,8 M€ pour 2022) qui sont une dépense d'ordre de fonctionnement mais aussi une composante des recettes d'ordre d'investissement.

## RAPPEL SOLDE DE GESTION



### 5. SOLVABILITE DE LA COLLECTIVITE

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

|                                      | BP 2021 | BP 2022 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT (M€)    | 6.3     | 6.3     |
| TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT  | 9.0 %   | 9.0 %   |
| AUTOFINANCEMENT NET COURANT (M€)     | 6.2     | 6.1     |
| CAPACITE DE DESENDETTEMENT THEORIQUE | 6 MOIS  | 6 MOIS  |

#### Repères

L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

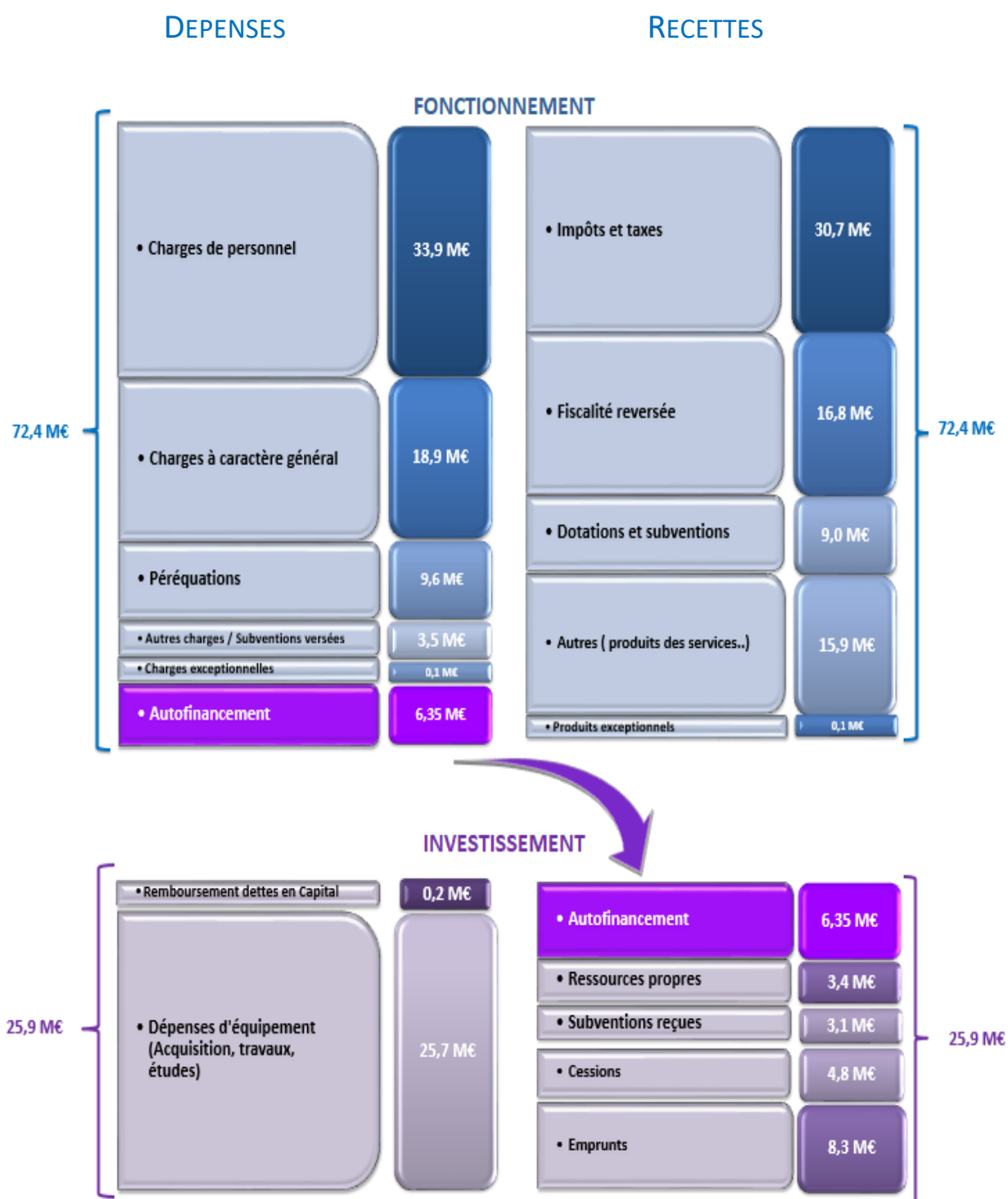
Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre.

L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.

La capacité de désendettement doit être inférieure à 13 ans. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque. Ce ratio de solvabilité financière exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.



## 6. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET



L'autofinancement est exprimé en valeur brute incluant les amortissements.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

L'ensemble du budget d'investissement est suivi en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le budget 2022 sera consacré à la rénovation, la modernisation et l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, les projets en cours se poursuivront.

### OPERATIONS

| Numero Opérations                                   | BP 2021            | BP 2022             |
|-----------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| 45 Le Cœur des Sources                              | 650 000 €          | 2 400 000 €         |
| 53 Vidéo protection                                 | 292 000 €          | 210 000 €           |
| 56 Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant    | 3 920 000 €        | 4 821 818 €         |
| 58 Maison Natale Claude Debussy                     | 500 000 €          | 1 805 000 €         |
| 59 Reconquête écologique Dalle Frontenac            | 1 678 210 €        | 0 €                 |
| 62 Rénovation Stade Georges Lefèvre                 | 0 €                | 3 206 400 €         |
| 70 Budget Participatif                              |                    | 150 000 €           |
| 1721 Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux | 100 000 €          | 75 000 €            |
| 1722 Extension du cimetière de Fourqueux            | 40 000 €           | 55 000 €            |
| <b>SOUS TOTAL OPERATIONS</b>                        | <b>7 180 210 €</b> | <b>12 723 218 €</b> |

### HORS OPERATIONS

| Chapitres                             | BP 2021             | BP 2022             |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 20 Immobilisations incorporelles      | 1 151 680 €         | 1 266 415 €         |
| 204 Subventions d'équipement versées  | 2 052 000 €         | 554 200 €           |
| 21 Immobilisations corporelles        | 4 005 151 €         | 1 964 344 €         |
| 23 Immobilisations en cours           | 8 404 220 €         | 9 137 445 €         |
| 13 Subventions d'investissement       | 0 €                 | 0 €                 |
| 16 Emprunts et dettes assimilés       | 325 000 €           | 200 000 €           |
| 27 Autres immobilisations financières | 0 €                 | 0 €                 |
| 45 Opérations pour compte de tiers    | 50 000 €            | 75 000 €            |
| <b>SOUS TOTAL HORS OPERATIONS</b>     | <b>15 988 051 €</b> | <b>13 197 404 €</b> |

|                                          |                     |                     |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>23 168 261 €</b> | <b>25 920 622 €</b> |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|

*Toujours un niveau soutenu en 2022 qui sera encore renforcé par les reports de 2021*

## 1. LES OPERATIONS

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2022 s'élèvent à 12,72 M€ (contre 7,18 M€ en 2021, soit + 77,2%). Ils se décomposent ainsi :

### **Opération 45 : Le cœur des Sources** → 2 400 000 € en 2022

La Ville de Saint-Germain-en-Laye poursuit les études pour l'aménagement urbain de la parcelle « du Cœur des Sources » située dans le quartier du Bel Air. Il accueillera dans un parc paysager à flanc de vallon un premier ensemble constitué du nouveau Gymnase des Coteaux du Bel Air (ex-COSEC) et du nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental Debussy ainsi qu'un deuxième ensemble constitué par le nouveau groupe scolaire Saint Léger et la Maison des bridgeurs.

Le site de l'opération est un îlot de 3,15 hectares, propriété communale bordée par la rue des Lavandières à l'ouest, le boulevard de la Paix au sud, et par une voie de desserte parallèle à la rue Saint-Léger au nord.

Ce projet d'envergure répond à la volonté politique de poser un signal urbain et fonctionnel fort dans les quartiers du sud de la Ville. Ce projet doit être le point d'accroche d'une politique de dynamisation des quartiers et d'ouverture éducative et culturelle.

Le résultat du concours en janvier 2021 a permis de désigner le lauréat en mars 2021 : le groupement LA Architecture.

En 2022, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront.

L'ouverture de l'ensemble des équipements est programmée à la rentrée de septembre 2025.



| Nature      | BP 2022     |
|-------------|-------------|
| 2031 ETUDES | 2 400 000 € |

### **Opération 53 : Vidéo protection** ➡ **210 000 € en 2022**

Depuis 2005, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a déployé 96 caméras pour assurer la protection des citoyens et lutter contre la délinquance de voie publique.

Les locaux de la police municipale disposent d'un centre de supervision urbain (CSU) équipé d'écrans affichant en direct les images filmées par les caméras de vidéo protection, qui peuvent être manipulées à distance en cas d'incident particulier à suivre.

Ainsi, les principaux objectifs du déploiement de ces caméras sont la sécurisation des personnes et des biens et la réponse aux troubles de l'ordre public.

Malgré le nombre de caméras actuellement déployées, de nombreuses réquisitions judiciaires n'ont pu être traitées par manque de caméras.

En 2022, les crédits inscrits concernent principalement l'installation de 8 caméras supplémentaires situées :

- ✓ Avenue Kennedy,
- ✓ Avenue des Loges,
- ✓ Parking piscine,
- ✓ Stade de Fourqueux.

| Nature                                              | BP 2022   |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| 21538 AUTRES RESEAUX                                | 168 000 € |
| 2188 INSTALLATIONS CORPORELLES                      | 27 000 €  |
| 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE | 15 000 €  |

### **Opération 56 : Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant** ➡ **4 821 818 € en 2022**

L'évolution des pratiques scolaires, les besoins croissants des activités périscolaires (garderie et accueil de loisirs) cumulés à l'augmentation de la population liée à la réalisation du nouvel écoquartier « Quartier de l'Hôpital » engendrent un besoin croissant de surfaces d'accueil.

De plus, l'évolution des différentes réglementations et notamment celles en matière d'accessibilité et de performances énergétiques conduit la Ville à optimiser et à planifier les investissements relatifs à son parc scolaire.

La restructuration de ce groupe scolaire a pour enjeu de devenir une véritable Cité de l'Enfance en cœur de ville. Représentant 3000m<sup>2</sup> de surfaces utiles, elle offrira des services d'accueil et pédagogiques depuis la petite enfance jusqu'à la fin de l'élémentaire. Cette structure au service des enfants et de la parentalité sera connectée et offrira des espaces mutualisés et modulaires s'adaptant aux nouveaux usages et besoins des familles.

La restructuration du groupe scolaire permettra la création d'un pôle augmentant la capacité d'accueil afin de répondre aux besoins estimés du nouvel écoquartier et comportera :

- Une école élémentaire (330 élèves) : 12 classes (nombre de classes avant travaux : 9),
- Une école maternelle (227 élèves) : 7 classes (nombre de classes avant travaux : 5),
- Deux salles dédiées (maternelle et élémentaire) accueil de loisirs (avant travaux : 0),
- Un multi-accueil de 22 berceaux.

Depuis la rentrée de septembre 2021, un déménagement de l'école élémentaire a été opéré vers une école provisoire près de l'école Giraud Teulon.

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Bonnenfant « Cité de l'Enfance » ont démarré en été 2021 pour se terminer en 2023.



| Nature                                              | BP 2022     |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| 2031 ETUDES                                         | 290 000 €   |
| 2313 CONSTRUCTIONS                                  | 4 510 000 € |
| 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE | 21 818 €    |

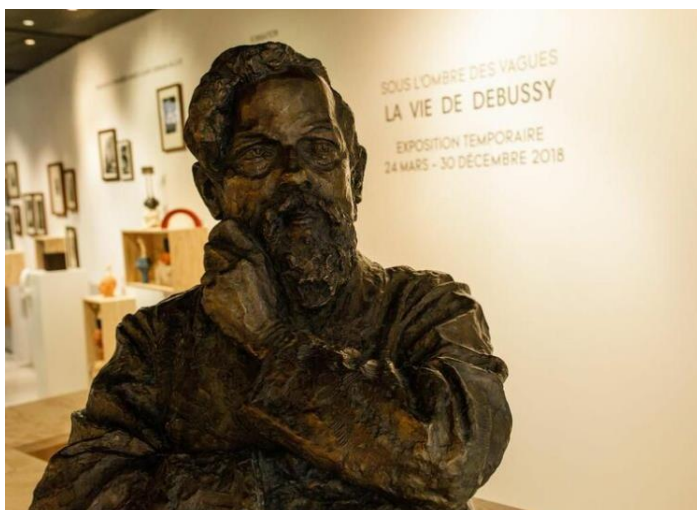
### **Opération 58 : Maison Natale Claude Debussy** → **1 805 000 € en 2022**

Propriété de la Ville de Saint Germain en Laye, la maison natale de Claude Debussy (1862-1918) est un emblème fort de la politique culturelle de la Ville liant musique et arts. Cocon préservé au 38 rue au Pain, immeuble typique du XVIIIème siècle s’articulant autour d’une cour arrière comprenant un escalier classé, il attire curieux et amateurs de l’œuvre de l’artiste ou de sa vie qui a débuté en 1862 en ces murs.

La réhabilitation / restructuration a pour mission de résorber les désordres fonctionnels et d’ouvrir plus d’espace au grand public en créant une offre nouvelle, étonnante dans son rapport à l’interprétation de l’architecture et du patrimoine culturel et naturel de la ville et invitant à la découverte de l’œuvre du musicien. Cette nouvelle offre doit permettre une réflexion globale sur les enjeux de valorisation d’un lieu vivant, dont les contenus et les activités doivent être régulièrement renouvelés.

En y intégrant l’idée d’un parcours intérieur rénové et d’un point de départ vers des points d’intérêt extérieurs marqueurs de lieux remarquables, c’est avant tout une opération de maison pilote qui s’opère ici. Les réponses à formuler se doivent d’être qualitatives et ouvertes à de nombreux publics. Ce haut niveau de qualité est évidemment indispensable – pour ne pas galvauder le capital d’image d’une Maison des Illustres identifiée par l’aura de Claude Debussy. Mais surtout nécessaire dans la conjugaison à la fois de l’aspect patrimonial et scientifique du discours associé à une volonté de découverte sensible, poétique et artistique de l’artiste mais également de l’espace architectural et urbain extérieur grâce au futur label Ville d’Art et d’Histoire qu’il convient ici d’anticiper.





| Nature                                              | BP 2022     |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| 2031 ETUDES                                         | 150 000 €   |
| 2313 CONSTRUCTIONS                                  | 1 650 000 € |
| 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE | 5 000 €     |

**Opération 62 : Renovation stade Georges Lefèvre → 3 206 400 € en 2022**

Dans le cadre de l'attribution à la Ville de Saint-Germain-en-Laye du label Terre de Jeux 2024 et de sa désignation comme Centre de Préparation aux Jeux, une réflexion globale a été engagée sur les équipements sportifs du Stade Georges Lefèvre et notamment sur la rénovation de la piste d'athlétisme.

La piste d'athlétisme existante a été réalisée en 2006 en revêtement synthétique coulé. Des études préalables à la rénovation réalisées en 2021, qui ont mis en évidence des faiblesses dans sa construction, et l'évolution des normes de la Fédération Française d'Athlétisme combinée à la présence d'un terrain de rugby en gazon synthétique en son centre nécessitent sa rénovation.

Les travaux débuteront en mars 2022 pour se terminer fin septembre 2022



| Nature                                              | BP 2022     |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| 2031 ETUDES                                         | 330 000 €   |
| 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE | 2 876 400 € |

**Opération 1721 : Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux ➡ 75 000 € en 2022**

La Ville de Fourqueux a désigné un maître d'œuvre pour établir un diagnostic technique sur le bâtiment de l'Église Sainte Croix classée aux monuments historiques en 1946. Un bureau d'étude associé au maître d'ouvrage a été désigné également pour un diagnostic des évolutions de fissurations constatées sur des piliers. Cette étude a conduit à réaliser une mesure conservatoire et de sécurité par le confortement d'un des piliers concernés. Par ailleurs, pour étayer ces diagnostics une étude de sol a été réalisée.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite des études.



| Nature             | BP 2022  |
|--------------------|----------|
| 2031 ETUDES        | 65 000 € |
| 2313 CONSTRUCTIONS | 10 000 € |

**Opération 1722 : Extension du cimetière de Fourqueux ➡ 55 000 € en 2022**

Afin de répondre aux obligations réglementaires, l'extension du cimetière est nécessaire. En effet les études menées ces dernières années montrent que le cimetière actuel ne pourra plus accueillir de sépultures dans un futur proche. La Ville a fait l'acquisition le 21 avril 2017 d'un terrain d'une superficie de 3 209 m<sup>2</sup> situé en zone N\* du Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation d'un nouveau cimetière.

Ce terrain se situe sur une parcelle faisant anciennement partie du Golf de Fourqueux, laquelle est située juste en face de l'ancien cimetière de l'autre côté de la Rue de Neauphle.

Parallèlement une étude de sol d'avant-projet a été effectuée en juillet 2016 et une définition des besoins a été réalisée par les services.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite des études pour les travaux d'aménagement.

| Nature              | BP 2022  |
|---------------------|----------|
| 2031 FRAIS D'ETUDES | 55 000 € |

**Opération 70 : Budget Participatif ➡ 150 000 € en 2022**

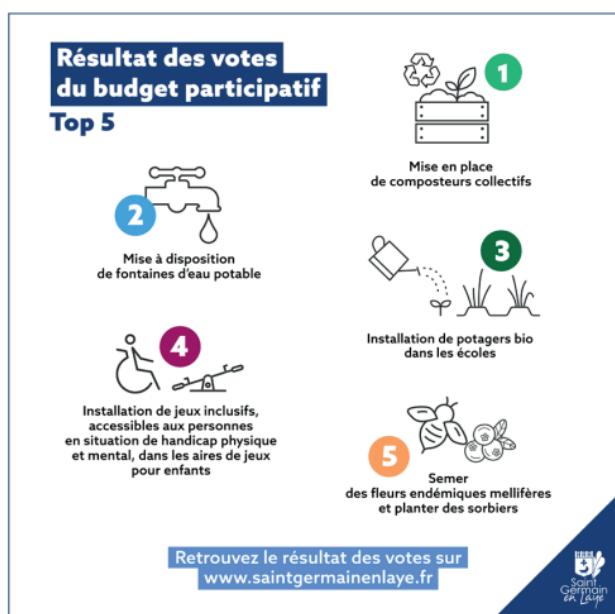
Un budget participatif est une démarche qui permet d'associer davantage nos habitants à la décision publique, en allouant une enveloppe à la réalisation de projets déposés et votés par eux.



Depuis 2021, une enveloppe budgétaire a été ouverte pour financer des projets d'aménagement d'intérêt général qui ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie, essentiellement situés dans l'espace public, ou encore les équipements municipaux.

Réinventer ensemble la participation citoyenne et impliquer directement les citoyens en s'appuyant sur leurs idées.

En 2021 : 175 projets ont été déposés, 18 projets ont été soumis au vote, 1 119 votes ont été effectués via la plateforme dédiée et 284 votes via les urnes, soit 1 403 votes au total



En 2022, la même enveloppe a été inscrite.

| Nature                                  | BP 2022   |
|-----------------------------------------|-----------|
| 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 150 000 € |

## 2. CREDITS HORS OPERATIONS

Les crédits hors opérations s'élèvent à 13,2 M€ (contre 15,6 M€ en 2021). Les reports de 2021 seront constatés au Compte Administratif 2021 et inclus dans le Budget Supplémentaire. Ils viendront augmenter encore les crédits d'investissement.

### CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES → 9,96 % en 2022

| Nature                                | BP 2021     | BP 2022     |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| 2031 FRAIS D'ETUDES                   | 798 380 €   | 1 142 995   |
| 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES | 353 300 €   | 123 420 €   |
| TOTAL                                 | 1 151 680 € | 1 266 415 € |

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études et d'achat de licences et de logiciels informatiques qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études :
  - o Patrimoine (356 k€ ) dont : études pour les travaux des églises (115 k€) et études diverses (241 k€),
  - o Voirie (259 k€) pour des relevés topographiques et des missions CSPS, des études concernant la place de la Grille, l'aménagement de diverses rues, de l'Entrée Royale de la Ville,
  - o Urbanisme (220 k€) pour l'étude pré opérationnelle du diagnostic des propriétés à risque dans le cadre des périls du centre-ville et des études pour la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur des bâtiments remarquables de la Ville,
  - o Numérique (195 k€ pour la cyber sécurité),
  - o Environnement (42 k€) pour un plan de gestion des espaces verts, et pour travaux d'aménagement du nouveau cimetière à Fourqueux,
  - o Achat (70 k€) pour la poursuite de la réalisation d'un schéma directeur de circulation et de stationnement
- L'achat et le renouvellement des logiciels informatiques de la Ville (61 k€),
- Des nouveaux logiciels pour la Police municipale, la direction de la Vie Culturelle, et l'Espace Delanoë (37 k€),
- La mise à jour du référencement naturel du site de la Ville pour une meilleure visibilité sur Google (21 k€),
- La numérisation d'archives (4 k€).

**CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES** ➡ -72,99 % en 2022

| Nature                                                                                  | BP 2021     | BP 2022   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|
| 204111 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS                                   | 0 €         | 90 000 €  |
| 204115 MONUMENTS HISTORIQUES                                                            | 1 868 000 € | 318 000 € |
| 204181 SUBVENTION DE BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES                                 | 32 500 €    | 75 000 €  |
| 204182 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS | 50 000 €    | 0€        |
| 20421 SUBVENTION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES        |             | 54 200 €  |
| 20422 SUBVENTION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ BATIMENTS ET INSTALLATIONS                | 101 500 €   | 17 000 €  |
| TOTAL                                                                                   | 2 052 000 € | 554 200 € |

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé. Pour 2022, il s'agit de :

- Le solde de la participation de la Ville à hauteur de 318 k€ pour la reconstitution du Grand Bassin en 2022.
- La participation 2022 à CY Cergy Paris Université (75 k€) conformément à la convention pluriannuelle de financement signée en 2021,
- La participation pour l'acquisition par le Comité forain de la Fête des Loges (54,2 k€) d'un panneau d'entrée décoré,
- La participation dans le cadre du Pass foncier (15 k€)

**CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES** ➡ -50,95 % en 2022

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

| Nature                                                             | BP 2021     | BP 2022   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|
| 2111 & 2115 TERRAINS                                               | 1 894 817 € | 269 617 € |
| 2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES | 805 000 €   | 490 840 € |
| 2168 AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART                            | 2 500 €     | 4 000 €   |
| 2182 MATERIEL DE TRANSPORT                                         | 178 000 €   | 200 000 € |

|                                         |             |             |
|-----------------------------------------|-------------|-------------|
| 2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE | 311 910 €   | 383 800 €   |
| 2184 MOBILIER                           | 206 580 €   | 151 955 €   |
| 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 606 344 €   | 464 132 €   |
| TOTAL                                   | 4 005 151 € | 1 964 344 € |

Les crédits inscrits en 2022 correspondent notamment à :

- L'aménagement du nouveau square Bastiat (362 k€),
- Divers achats de matériels informatiques et de bureau (384 k€),
- Renouvellement du mobilier (152 k€)
- L'acquisition de mobiliers et petits équipement pour les écoles, les crèches, les centres de loisirs (132 k€),
- L'acquisition de divers mobiliers pour les services (96 k€),
- Au renouvellement de véhicules (200 k€) dont 42 % de véhicules verts,
- Le budget participatif (150 k€) mis en place en 2021,
- La végétalisation des cimetières ainsi que l'arrachage des haies et la replantation de végétalisations (147 k€),
- L'acquisition de la parcelle SAPN sur l'emprise du centre technique municipal (190 k€),
- L'acquisition de la parcelle Wauthier-Grande Fontaine afin de créer un espace public de 180 m<sup>2</sup> (64 k€),
- L'acquisition de motifs pour Noël 2021 (30 k€),
- Des équipements pour la Police Municipale (16 k€)
- Le remplacement de projecteurs et de matériel de son pour le Théâtre Alexandre Dumas (40 k€),
- L'acquisition d'un local au parking à vélos place Porcaro (16 k€),
- L'acquisition d'archives comme des cartes postales, plans, photos ou affiches (4 k€).

### CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS ➡ 8,72 % en 2022

| Nature                                               | BP 2021     | BP 2022     |
|------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| 2313 CONSTRUCTIONS                                   | 1 138 500 € | 705 000 €   |
| 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES | 7 236 720 € | 8 402 445 € |
| 2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART    | 29 000 €    | 30 000 €    |
| TOTAL                                                | 8 404 220 € | 9 137 445 € |

Ce chapitre correspond aux travaux programmés par la Ville pour essentiellement :

- Les travaux de rénovation de la voirie, les aménagements dans diverses rues (3,1 M€), la rénovation des feux tricolores dans divers carrefours (62 k€), le remplacement de mobilier urbain (70 k€),
- La modernisation de l'éclairage public et l'installation de LED (400 k€)
- La mise en valeur du patrimoine de la Ville par l'éclairage (750 k€)
- Les travaux porche de l'église Saint Louis (450 k€)
- La poursuite de la piste cyclable Taillevent / Aschaffenburg (722 k€)
- La modernisation de l'éclairage public (400 k€) et l'installation de LED sous les arcades du Marché Neuf
- La rénovation des clôtures des 13 courts de tennis et du court P au stade Georges Lefèvre (264 k€),

- Les travaux de création du square Bastiat (350 k€)
- Les travaux dans les écoles et les crèches (367 k€) et dans divers bâtiments (300 k€),
- La mise en accessibilité du Manège Royal (120 k€)
- La réfection du parking du commissariat de la Police Nationale (150 k€),
- L'aménagement du Jardin des Arts (200 k€)
- La mise aux normes PMR sur la voirie (100 k€),
- Le remplacement des jeux dans les squares (36 k€),
- La réfection des revêtements de sol ainsi que le remplacement des barrières d'accès au parking de l'Hôtel de Ville (51 k€),
- Les reprises de concessions des 3 cimetières et réfection des allées (60 k€)
- La restauration d'œuvres en vue d'expositions temporaires (30 k€).



**ZOOM sur**

## **La reconstitution du Grand Bassin du Grand Parterre du domaine de Saint-Germain-en-Laye**

La création d'un bassin monumental dans la grande perspective du château de Saint-Germain-en-Laye se justifie jusque dans la logique qui préside à cette composition. L'objet est illustré par plusieurs gravures contemporaines du grand siècle. Ces représentations ne constituent pas d'éléments susceptibles de documenter une réalité historique, mais elles permettent de connaître le projet. Les archives antérieures à la création du Chemin de fer ne permettent pas de préciser le détail de ce bassin et les circonstances de sa disparition. Plusieurs éléments permettent de penser qu'il a cependant été réalisé. On sait que le grand dessein du jardin français du château de Saint-Germain, largement initié sous Louis XIV sur les plans de Le Notre, fut interrompu avec le départ définitif de la cour à Versailles en 1682. Le programme de statuaire monumentale du parc n'a par exemple jamais vu le jour. Mais, si le motif du bassin fait encore défaut, l'intention demeure. Les documents anciens désignent sans ambiguïté son emplacement et ses dimensions en 1684. On observe même que le jet est représenté sur un plan de 1696. La distinction qui existe ensuite sur les documents du début du XVIIIe entre le grand bassin (vide) et les deux petits (pleins) semble indiquer une progressive désaffectation de l'ouvrage axial. En 1768, les trois bassins avaient disparu.

Le vide du rond-point après l'ensevelissement du réseau ferré n'a jamais été comblé. Le projet visant à rétablir l'harmonie du grand bassin de l'axe majeur, et de ses deux bassins secondaires, a régulièrement été étudié depuis.

A date, compte tenu des partenaires fédérés par la Ville, une participation maximum de 2,186 M€ reste à la charge de la Ville. Les éventuels financements apportés par tout autre partenaire public ou privé qui souhaiterait s'engager dans ce projet (Fonds de dotation « Saint-Germain patrimoine et nature », souscription auprès de la Fondation du patrimoine ...) viendront diminuer la participation effective de la Ville.

En 2021, la Ville a versé 1,87 M€ et a récupéré la TVA à hauteur de 306,5 k€.



BN est. Perelle (grav), 4e quart du XVIIe siècle



|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Nature                       | <b>BP 2022</b> |
| 204115 MONUMENTS HISTORIQUES | 318 000 €      |





## Création d'un square rue Bastiat

Suite au développement en cours du quartier de la Lisière Pereire, ce projet va permettre de créer une nouvelle dynamique pour l'aménagement de sa périphérie et plus globalement des quartiers aux alentours.

Ainsi la Ville a saisi l'opportunité de devenir acquéreur de la parcelle située au 10 rue Bastiat afin de créer un square.

Cet espace vert de proximité s'inscrit dans la trame globale du quartier de la lisière Pereire qui propose de tisser un maillage vert entre la forêt et la ville.

C'est avec la très minérale place Michel Péricard que le site d'intervention a une liaison directe.

Le square aura donc le rôle de compenser ce manque de végétalisation en proposant un petit îlot de fraîcheur et de verdure dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air, de réduire la chaleur en ville et de désimperméabiliser les sols. Il s'agira d'un espace vert de proximité adressé au plus grand nombre et plus particulièrement aux habitants des nouveaux immeubles qui n'ont pas de jardin. De plus, l'expérience de la Covid 19 nous a montré l'importance de ces îlots de verdure en période de confinement. Cet espace accueillera des plantations en pleine terre et proposera diverses strates végétales : arbres, arbustes et couvre-sols, proposant des floraisons et des feuillages variés afin que le square soit animé à chaque saison.

Un mobilier adapté sera installé afin de proposer aux usagers la possibilité de s'asseoir et de se reposer.



| Nature                                               | BP 2022   |
|------------------------------------------------------|-----------|
| 2031 FRAIS D'ETUDES                                  | 1 935 €   |
| 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES | 360 065 € |

### CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ➡ -38,46 % en 2022

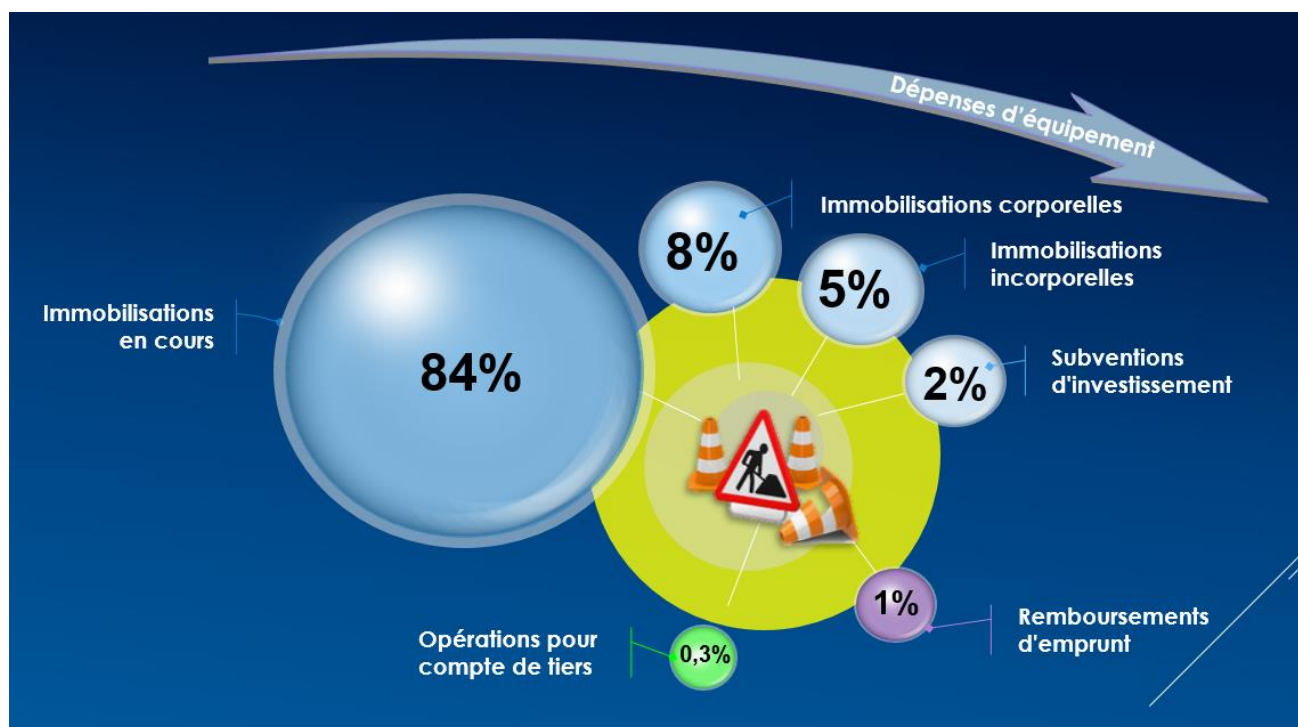
| Nature                               | BP 2021   | BP 2022   |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| 16411 – REMBOURSEMENT DE CAPITAL     | 310 000 € | 180 000 € |
| 165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | 15 000 €  | 20 000 €  |
| TOTAL                                | 325 000 € | 200 000 € |

Une synthèse de la gestion de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 figure pages 39 et 40.

## CHAPITRE 45 : OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Un montant de 75 k€ est inscrit dans ce chapitre pour permettre des opérations réalisées par la Ville pour le compte de tiers, comme la réalisation de travaux d'urgence et de sécurité par substitution d'un propriétaire défaillant.

### REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement (3,5 M€) de la section de fonctionnement et des amortissements (2,8 M€).

| En M€                                          | BP 2021 | BP 2022 | Variation |
|------------------------------------------------|---------|---------|-----------|
| Virement                                       | 3.768   | 3.497   | -7,21 %   |
| Amortissements                                 | 2.500   | 2.800   | 12,00 %   |
| AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 6.268   | 6.297   | 0,45 %    |

### CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES ➡ 1,49 % en 2022

| Nature                   | BP 2021     | BP 2022     |
|--------------------------|-------------|-------------|
| 10222 F.C.T.V.A.         | 2 400 000 € | 2 400 000 € |
| 10226 TAXE D'AMENAGEMENT | 950 000 €   | 1 000 000 € |
| TOTAL                    | 3 350 000 € | 3 400 000 € |

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 % depuis 2015) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent. Pour 2022, le montant du FCTVA inscrit est de 2,4 M€.

La **taxe d'aménagement** est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2022, cette taxe est inscrite en légère augmentation pour un montant de 1 M€ contre 950 k€ en 2021.

En fonction des livraisons de logements concernant notamment les budgets annexes d'aménagement, cette taxe sera réajustée et/ou constatée en 2022.

### CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ➡ 9,08 % en 2022

Différentes subventions sont inscrites en 2022 pour un montant total de 3,053 M€ contre 2,799 M€ au BP 2021. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2022 les subventions inscrites et notifiées proviennent des cofinanceurs suivants :

- Le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Prior' Yvelines (2,098 M€)
- Des fonds privés pour le financement du Grand Bassin (125 k€).
- Le Département des Yvelines pour les annuités en amortissement de l'extension du centre de secours (30 k€),

### CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

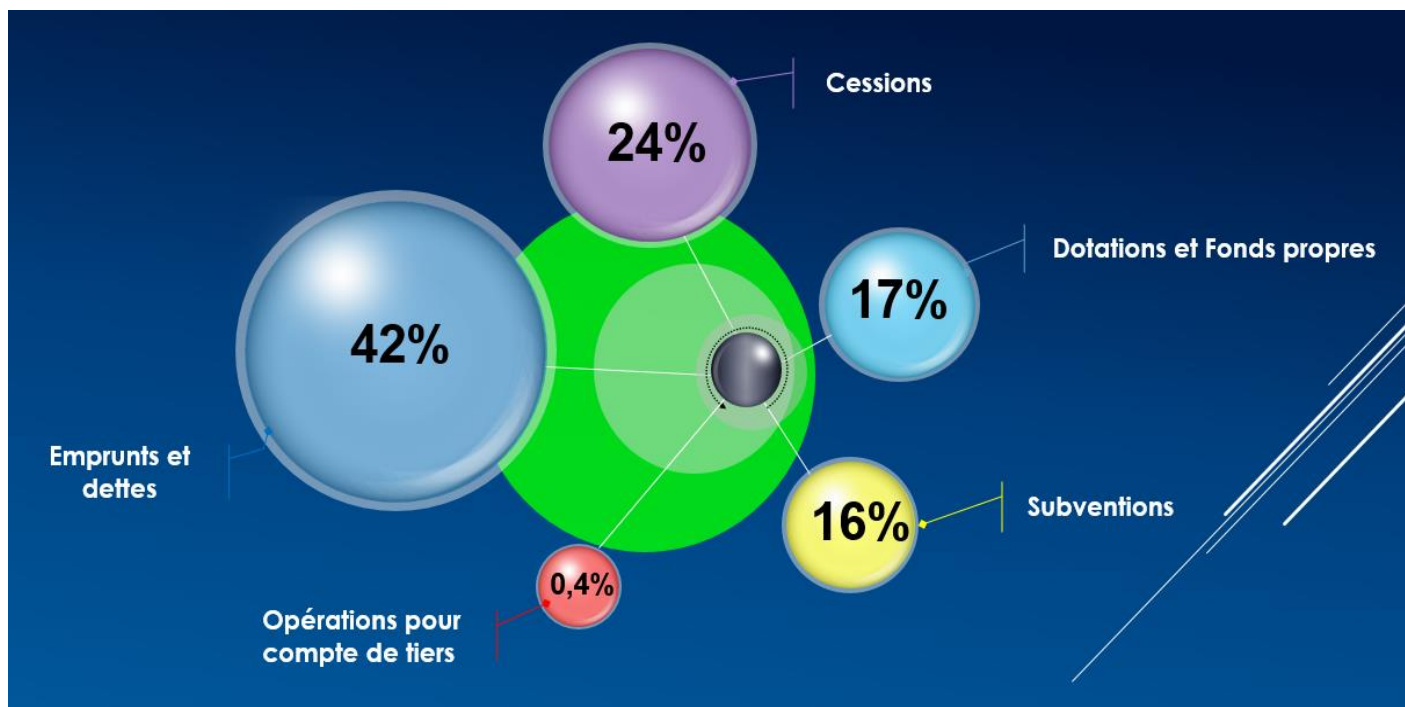
Au BP 2022 un emprunt théorique est inscrit pour 8,3 M€ dans l'attente du résultat 2021 et des notifications de subvention. Il ne devrait pas être mobilisé.

## CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS → -42,37 % en 2022

Les ventes inscrites en 2022 concernent :

- La cession au budget annexe aménagement Quartier Hôpital des châteaux d'eaux, du bâtiment 111 bis rue Léon Désoyer et de la parcelle Résidence Yvelines Essonne (1,8 M€),
- La cession foncière Clos de Buzot 2 (3,0 M€).

### REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, les dépenses de fonctionnement seront présentées en hausse brute de l'ordre de 3 % affectée essentiellement au renfort de la sécurité, au soutien des commerçants de notre Ville, aux conseils locaux participatifs, à l'attractivité et à l'entretien de notre patrimoine.

Toutefois, neutralisée des augmentations de péréquation (amendes de police, FPIC), la hausse se limitera à  $\pm 2,4$  %.

### 1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2021

| En €                                          | BP 2021             | BP 2022             | Évolution<br>BP2022 / BP2021<br>de référence |
|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------------------|
| 011 Charges à caractère général               | 18 224 367 €        | 18 929 844 €        | +3,87 %                                      |
| 012 Charges de personnel                      | 32 950 000 €        | 33 905 000 €        | +2,90 %                                      |
| 65 Autres charges de gestion courante         | 3 665 934 €         | 3 534 547 €         | -3,58 %                                      |
| <b>SOUS TOTAL DES DEPENSES COURANTES</b>      | <b>54 840 301 €</b> | <b>56 370 143 €</b> | <b>+2,79 %</b>                               |
| 014 Atténuation de produit                    | 9 193 245 €         | 9 605 245 €         | +4,48 %                                      |
| 66 Charges financières                        | 62 250 €            | 52 752 €            | -15,26 %                                     |
| 67 Charges exceptionnelles                    | 98 979 €            | 109 000 €           | +10,12%                                      |
| 022 Dépenses imprévues                        | 0 €                 | 0 €                 |                                              |
| <b>DEPENSES REELLES DE<br/>FONCTIONNEMENT</b> | <b>64 194 775 €</b> | <b>66 136 388 €</b> | <b>+ 3,02 %</b>                              |

|                                      |                     |                     |                |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| <b>COMPARAISON A PERIMETRE EGAL*</b> | <b>64 194 775 €</b> | <b>65 724 388 €</b> | <b>+2,38 %</b> |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|

(\*) Retraitement des augmentations de péréquation (amendes de police, FPIC)

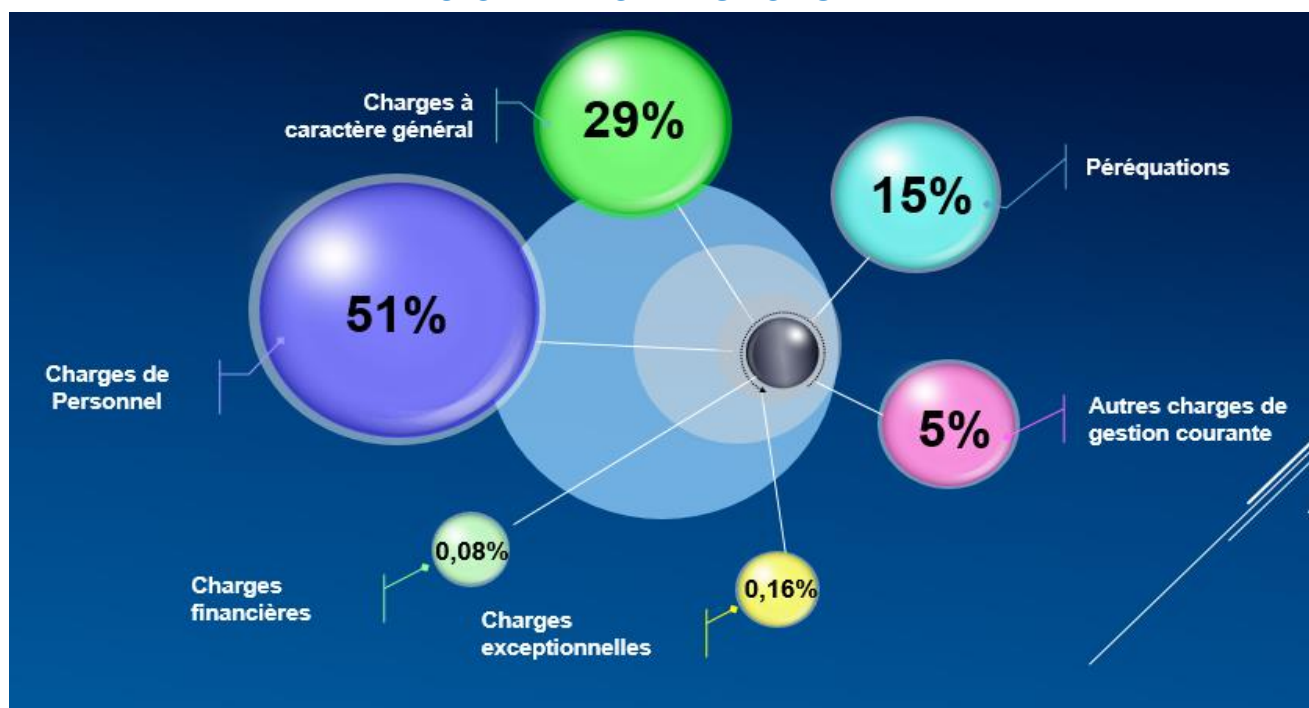
*Une gestion responsable, une efficience financière dans tous les domaines*

*Une situation financière solide avec des recettes dynamiques*

*Chasse active aux subventions*

*Gestion patrimoniale adaptée aux besoins*

## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

### 2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011

| Chapitre 011 → 3,87 % en 2022 | 2020  | 2021  | 2022  |
|-------------------------------|-------|-------|-------|
| Budget Primitif               | 17,00 | 18,22 | 18,93 |
| Compte Administratif          | 16,52 |       | →     |

**Le compte 6042** comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville.

Les principales dépenses de ce compte sont :

- Les achats de repas pour 3,17 M€ contre 3,23 en 2021,
- Les achats de spectacles du théâtre pour 715 k€ contre 685 k€ en 2021, en légère hausse due à la reprise d'activité post COVID
- Les achats d'animations pour 57 k€ contre 65 k€ en 2021.
- Le label Ville Amie des aînés (8 k€),
- Les achats d'animations diverses pour les centres de loisirs pour 93,8 k€ contre 90 k€ en 2021.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

| 6042 → 0,56 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------|------|------|------|
| Budget Primitif       | 3,79 | 4,02 | 4,04 |
| Compte Administratif  | 2,46 |      | →    |



**Le compte 6061** regroupe les dépenses de fluides.

| 6061 ➡ 1,58% en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|----------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif      | 2,03 | 2,08 | 2,11                                                                                |
| Compte Administratif | 2,00 |      |  |

**Les comptes 6062 à 6068** regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts.

| 6062 à 6068 ➡ 3,82 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|------------------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif              | 1,62 | 1,69 | 1,75                                                                                |
| Compte Administratif         | 2,54 |      |  |

**Les comptes 611** regroupent les contrats de prestations de services et principalement l'entretien de voirie.

- Le nettoyage de la voirie pour 980 k€ en 2022 contre 937 k€ en 2021 (indexation des marchés),
- Gestion et exploitation du parking sous/terrain Michel PERICARD pour 200 K€ en 2022 contre 130 k€ en 2021 (effet année pleine)
- Enlèvement des déchets communaux et déchets sauvages pour 391 k€, identique à 2021
- La rémunération des exploitants du stationnement de surface pour 416 k€ en 2022 contre 415 k€ en 2021
- Nettoyage du linge 27 k€ en 2022 contre 40 k€ en 2021, car le marché de prestation de nettoyage des crèches n'a pas été renouvelé. Ces prestations seront effectuées en interne pour l'année 2022.
- Prestations d'hygiène (ex : destruction nids de frelons) pour 24 k€ identique à 2021

| 611 ➡ 4,95 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                  |
|----------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif      | 1,80 | 1,96 | 2,06                                                                                  |
| Compte Administratif | 1,86 |      |  |

**Les comptes 613** regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- La location du parking P2 au Château (268 k€ HT),
- La location du parking 2 roues Gare RER (30 k€),
- La location du parking Pologne 140 k€ contre 25 k€ inscrit au BP 2021 (196 k€ inscrit en cours d'année en 2021 après signature d'un protocole pour la location 2021 et la régularisation du passé),
- La location d'équipement scénique au théâtre (15 k€),
- La location du local au 9 rue de l'Aurore (28k€) dédié à la maison de projets,
- La location d'espaces pour libérer l'emprise occupée par la Mission Locale (111 bis rue Léon Désoyer) située dans le périmètre de l'opération hôpital (33 k€),
- La location de matériel pour les animations diverses (39 k€),
- La location de sanitaires pour le public (50 k€),
- La location de véhicules (14 k€).

| 613 ➡ 31,16 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|-----------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif       | 0,54 | 0,48 | 0,62                                                                                |
| Compte Administratif  | 0,47 |      |  |

**Aux comptes 615** sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine dont les principales variations sont :

- Les interventions ponctuelles pour 1,82 M€ en 2022 contre 1,73 M€ en 2021,
- Les interventions contractuelles liées à la maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance, des logiciels informatiques et autres pour 1,09 M€ en 2022 contre 1,05 M€ en 2021.

| 615 ➡ 4,62 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|----------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif      | 2,67 | 2,78 | 2,91                                                                                |
| Compte Administratif | 2,84 |      |  |

**Le compte 623** intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. Les dépenses concernant les fêtes et les cérémonies de la Ville est en hausse, leur montant passe de 943 k€ en 2021 à 1,14 M€ en 2022.

Cette augmentation de 190 k€ correspond essentiellement au nouveau format des fêtes de Noël (+13 k€), aux vœux (+ 24 k€), aux animations de Saint-Germain-en-Live (+ 55 k€), à l'Opéra plein Air (+31 k€), et Bel Air été (+ 13 k€) ainsi que les différentes animations de la Ville.

| 623 ➡ 15,80 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                  |
|-----------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif       | 1,01 | 1,30 | 1,50                                                                                  |
| Compte Administratif  | 1,14 |      |  |

**Le compte 624** intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs, les transports scolaires en hausse 190 k€ en 2022 contre 145 k€ en 2021 et le Pass local pour les seniors, adapté à l'utilisation, est passé de 150 k€ en 2021 à 80 k€ en 2022.

| 624 ➡ -22,45 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                  |
|------------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif        | 0,36 | 0,49 | 0,38                                                                                  |
| Compte Administratif   | 0,26 |      |  |

**Le compte 626** correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.

Depuis de nombreuses années, le marché concurrentiel de la télécommunication permet une renégociation favorable des contrats en proposant pour un prix équivalent voire inférieur de meilleures prestations : forfaits adaptés à la consommation, passage à la fibre optique et adhésion aux groupements de commandes.

En 2022, ce poste reste stable par rapport à 2021.

| 626 ➡ 1,74 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------|------|------|------|
| Budget Primitif      | 0,26 | 0,25 | 0,26 |
| Compte Administratif | 0,20 |      | ➡    |

**Le compte 628** enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux. Les frais de nettoyage des locaux et des vitres sont inscrits pour 710 k€ en 2022 contre 736 k€ en 2021, en légère baisse ainsi que les prestations de gardiennage pour 59 k€ en 2022 contre 78 k€ en 2021.

| 628 ➡ -2,55 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------|------|------|------|
| Budget Primitif       | 0,79 | 0,90 | 0,87 |
| Compte Administratif  | 0,90 |      | ➡    |

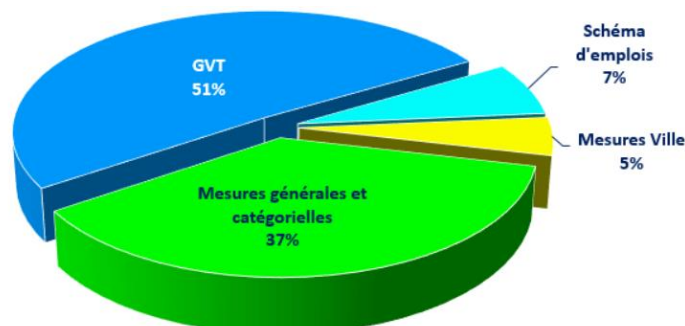
**Les comptes 63** enregistrent principalement les impôts locaux, la taxe sur les bureaux et la taxe sur les aires de stationnement concernant les bâtiments et parkings de la Ville, les droits d'auteurs versés à la SACEM. La hausse constatée en 2022 concerne essentiellement la taxe foncière + 13 k€, les droits à la SACEM + 16 k€

| 63 ➡ 4,89 % en 2022  | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------|------|------|------|
| Budget Primitif      | 0,52 | 0,53 | 0,55 |
| Compte Administratif | 0,46 |      | ➡    |

### 3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

La Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye affirme sa maîtrise des coûts. L'hypothèse retenue pour la masse salariale en 2022 sera en augmentation (+3,16 %) en intégrant :

- ✓ Les mesures générales et catégorielles et notamment l'impact de l'augmentation du SMIC, l'organisation des élections présidentielles et législatives, la mise en œuvre des revalorisations de grilles de la fonction publique,
- ✓ L'ajustement du schéma d'emploi tenant compte des réflexions sur l'emploi et l'organisation de la Commune nouvelle,
- ✓ Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : des mesures qui s'imposent à la Ville comme les avancements d'échelon et des mesures individuelles ou collectives visant à favoriser l'attractivité de la Ville et à revaloriser des catégories d'agents,
- ✓ Les mesures de politique RH de la Ville intégrant le développement de l'action sociale (prévoyance, mutuelle, CNAS) et l'accompagnement des agents dans leurs problématiques de santé.



Pour mémoire : les dépenses de personnel directes concernant les budgets annexes sont intégrées dans les dépenses des dits budgets.

| Chapitre 012 ➡ 2,90 % en 2022 | 2020  | 2021  | 2022                                                                                |
|-------------------------------|-------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif               | 32,20 | 32,95 | 33,91                                                                               |
| Compte Administratif          | 31,41 |       |  |

En 2022, la répartition de la masse salariale est de 67 % pour les titulaires et de 33 % pour les non titulaires.

#### Rémunération des titulaires :

| 64111 à 64118 ➡ -4,80 % en 2022 | 2020  | 2021  | 2022                                                                                |
|---------------------------------|-------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                 | 15,83 | 15,78 | 15,02                                                                               |
| Compte Administratif            | 15,47 |       |  |

#### Rémunération des non-titulaires :

| 64131 ➡ 23,05 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                  |
|-------------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif         | 6,21 | 6,77 | 8,32                                                                                  |
| Compte Administratif    | 6,67 |      |  |

Globalement la masse salariale **tous budgets confondus** de la Ville est en légère hausse (+3,16 %).

| <b>MASSE SALARIALE</b>  |                     |                     |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|
|                                                                                                              | 2021                | 2022                | Var 2022/2021 |
| Budget Principal                                                                                             | 32 950 000 €        | 33 905 000 €        | 2,90%         |
| Budget annexe Aménagement Lisière Pereire                                                                    | 107 000 €           | 113 606 €           | 6,17%         |
| Budget annexe Aménagement Quartier Hôpital                                                                   | 114 000 €           | 171 016 €           | 50,01%        |
| Budget annexe Locaux commerciaux                                                                             | -                   | -                   | -             |
| Budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile                                                         | 397 370 €           | 414 751 €           | 4,37%         |
| Budget annexe Fête des Loges                                                                                 | 67 000 €            | 77 270 €            | 15,33%        |
| Budget annexe Plaine alluviale                                                                               | 58 000 €            | 63 293 €            | 9,13%         |
| <b>Total des budgets de la Ville</b>                                                                         | <b>33 693 370 €</b> | <b>34 744 936 €</b> | <b>3,12%</b>  |
| Budget Assainissement                                                                                        | 96 000 €            | 110 841 €           | 15,46%        |
| Budget Eau potable                                                                                           | 59 000 €            | 62 052 €            | 5,17%         |
| <b>Total des budgets gérés sous convention de Délégation</b>                                                 | <b>155 000 €</b>    | <b>172 893 €</b>    | <b>11,54%</b> |
| <b>Total</b>                                                                                                 | <b>33 848 370 €</b> | <b>34 917 829 €</b> | <b>3,16%</b>  |

#### 4. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

Jusqu'en 2018, la Ville était contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) depuis 2011 et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013.

Depuis 2019, la Ville s'est vu imposer une nouvelle péréquation surprise « **amendes de police** » suite à la dépenalisation du stationnement de surface afin de maintenir les recettes versées, sur ce Fonds, à Ile-de-France Mobilités et à la Région Ile-de-France

| Chapitre 014 ➡ 4,48 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|-------------------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif               | 9,19 | 9,19 | 9,61                                                                                |
| Compte Administratif          | 9,19 |      |  |

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 7,4 M€.

Concernant le FPIC, dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2022 un montant du FPIC équivalent à la notification 2021.

Il en est de même pour la péréquation « amendes de police » qui est inscrite à hauteur du montant subi en 2021 (615 k€) qui sera ajusté le cas échéant en BS en fonction de la notification officielle.

Concernant les pénalités SRU, à compter de 2022 la Ville perd les effets « commune nouvelle » d'exonération. En 2022, la Ville ayant des dépenses déductibles ne paiera pas de pénalité SRU malgré le déficit de logements sociaux.

*Effet péréquateur national qui pèse fortement sur le budget de la Ville, soit 14,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.*

## 5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

| Chapitre 65 ➡ -3,58 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                  |
|-------------------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif               | 3,63 | 3,67 | 3,53                                                                                  |
| Compte Administratif          | 3,79 |      |  |

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées pour :

- Les subventions pour le CCAS (500 k€),
- Les subventions aux associations (1,61 M€) dont notamment : la CLEF (530 k€), la Soucoupe (385 k€) les centres sociaux Saint Léger (291 k€) et la Soucoupe (385 k€), aux associations sportives (242 k€) et aux associations culturelles (38 k€). L'ensemble de ces subventions a été ajusté au plus près en tenant compte de nombreux critères d'attribution, dont notamment l'existence de reports importants ou de réserves non affectées.
- Les crédits consacrés aux écoles privées (230 k€),
- Les subventions versées aux délégataires :
  - Pour la crèche des Comtes d'Auvergne de 274,2 k€,
  - Pour la crèche Gramont de 217,4 k€,
  - Pour la crèche de la Lisière Pereire de 113 k€,
- La subvention d'équilibre au budget annexe Fête des Loges (40 k€).

On retrouve dans ce chapitre, également :

- Les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 351k€,
- Les créances admises en non-valeur (35 k€) ou éteintes (55 k€). Ce poste, identique à l'année précédente, est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles de la Trésorerie.

## 6. CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66

| Chapitre 66 ➡ -15,26 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|--------------------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                | 0,09 | 0,06 | 0,05                                                                                |
| Compte Administratif           | 0,07 |      |  |

Suite aux remboursements anticipés volontaires effectués entre 2018 et 2021 et à la renégociation des taux des emprunts restants de la commune historique de Fourqueux, les charges d'intérêts sont en très forte baisse.

|                                            | BP 2021     | BP 2022   |
|--------------------------------------------|-------------|-----------|
| <b>Capital restant dû</b>                  | 4 017 661 € | 2 643 609 |
| <b>Annuité en capital</b>                  | 308 513 €   | 172 207   |
| <b>Annuité en intérêt</b>                  | 28 349 €    | 22 248    |
| <b>Annuité totale</b>                      | 336 862 €   | 194 455   |
| <b>Ratio de désendettement<sup>2</sup></b> | 6 mois      | 6 mois    |

Il est à noter que le ratio de désendettement des communes de plus de 10 000 habitants était de 5,4 ans en 2020

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encours de la **dette du budget principal** s'établit à 2,6 M€ avec une structure de la dette saine et sans risque : 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ 53,4 % en taux fixe, 46,6 % index Livret A,
- ✓ un taux moyen de 0,74 %,
- ✓ une durée résiduelle de 14 ans et 11 mois,
- ✓ 3 partenaires financiers : SFIL 53% - Crédit Agricole 4% - Caisse des dépôts 43 %.

En 2022, il n'est pas envisagé d'accroissement significatif de l'endettement sur le budget principal de la Ville, même s'il est nécessaire d'inscrire un montant d'emprunt d'équilibre dans l'attente du résultat 2021 et de la notification des subventions.

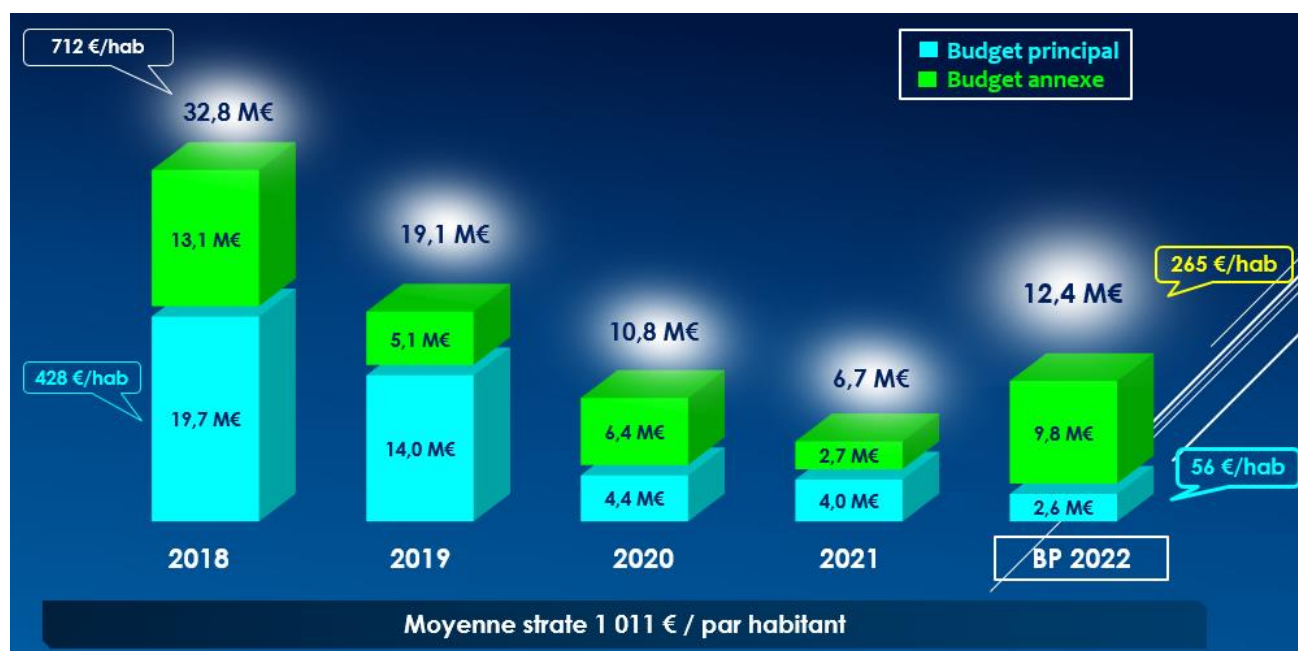
La **dette consolidée du budget de la Ville (Budget principal et budgets annexes)** au 1<sup>er</sup> janvier 2022 se positionne à 12,4 M€ avec un taux moyen de 0,51 %.

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 88,35 % en taux fixe, 11,65 % en taux variable indexé sur le livret A,
- Sa durée résiduelle est de 11 ans et 3 mois,
- Son taux moyen au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 0,51 %,

<sup>2</sup> Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année



## SITUATION DE LA DETTE AU 1ER JANVIER



### 7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

| 67 → 10,12 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------|------|------|------|
| Budget Primitif      | 0,09 | 0,10 | 0,11 |
| Compte Administratif | 0,22 |      | ➔    |

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions aux délégataires. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes.

Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines ...) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les crédits inscrits en opérations d'ordre budgétaire (amortissement, virement...) sont abordés en page 47.

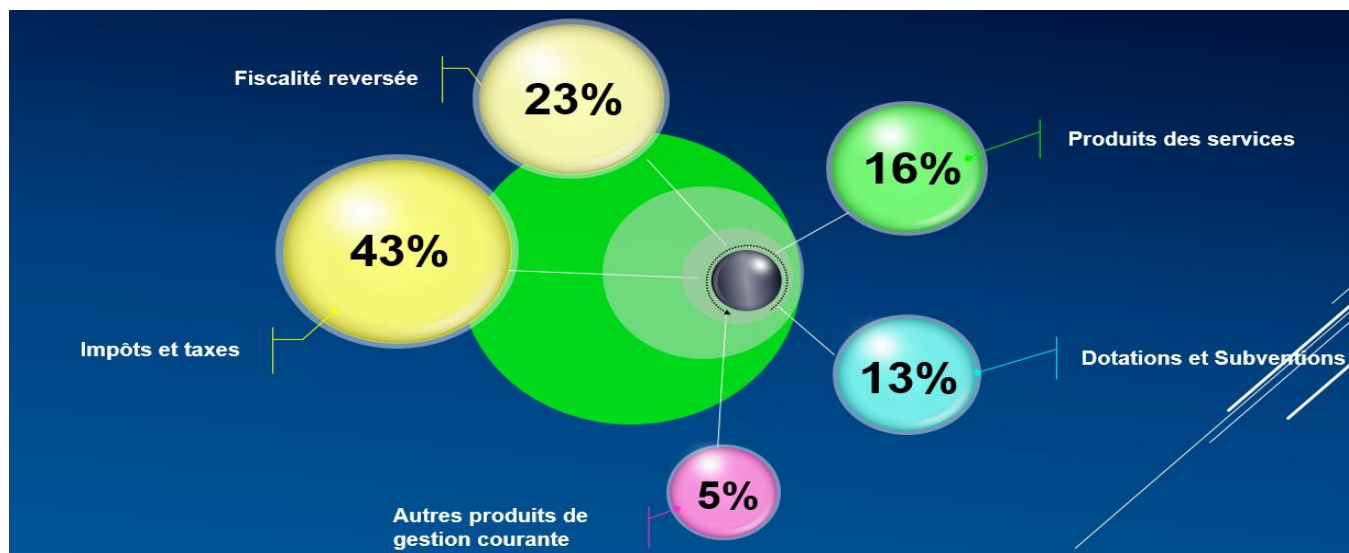
## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2021 :

|                                                         | BP 2021             | BP 2022             | Évolution<br>BP 2022/BP 2021 |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|
| 70 Produits des services                                | 11 222 470 €        | 11 706 800 €        | +4,32 %                      |
| 013 Atténuation de charges                              | 160 000 €           | 254 000 €           | +58,75 %                     |
| 73 Impôts et taxes                                      | 29 914 300 €        | 30 661 000 €        | +2,50 %                      |
| 7321 Fiscalité reversée<br>Attributions de compensation | 16 835 486 €        | 16 800 000 €        | -0,21 %                      |
| 74 Dotations et subventions                             | 9 373 141 €         | 9 046 001 €         | -3,49 %                      |
| 75 Autres produits de gestion courante                  | 2 890 760 €         | 3 911 172 €         | +35,30 %                     |
| 76 Produits financiers                                  | 6 000 €             | 0 €                 | 0 %                          |
| 77 Produits exceptionnels                               | 60 700 €            | 54 000 €            | -11,04 %                     |
| <b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>         | <b>70 462 857 €</b> | <b>72 432 973 €</b> | <b>+2,80 %</b>               |

|                                      |                     |                     |                |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| <b>COMPARAISON A PERIMETRE EGAL*</b> | <b>70 079 813 €</b> | <b>72 432 973 €</b> | <b>+3,36 %</b> |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|

\* Retraitement en 2021 des effets commune nouvelle : DGF (bonification + écrêtement) et Dotation de solidarité rurale (DSR).



## 2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

| Chapitre 70 ➡ 4,32 % en 2022 | 2020  | 2021  | 2022                                                                                |
|------------------------------|-------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif              | 10,99 | 11,22 | 11,71                                                                               |
| Compte Administratif         | 8,34  |       |  |

Les produits des services évoluent en fonction :

- Des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans et qui sont revalorisés et ou/maintenus en intégrant une hypothèse de progression ajustée au secteur,
- De « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

| 703 ➡ 3,87 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|----------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif      | 3,20 | 3,62 | 3,76                                                                                |
| Compte Administratif | 3,00 |      |  |

Ce compte contient les recettes liées à l'exploitation du domaine public : stationnement, cimetière et occupation du domaine public ainsi que les droits d'occupation des terrasses depuis 2020. On retrouve dans ce compte principalement :

- Les recettes de stationnement de surface et de forfaits post stationnement pour 2,07 M€ en légère hausse.
- Les droits de stationnement et les droits de voirie pour 550 K€,
- Les redevances d'occupation du domaine public pour 521 k€ dont les terrasses pour 365 k€,
- Les concessions dans les cimetières pour 110 k€,
- La refacturation des coûts de structure des budgets annexes d'aménagement pour 130 k€.

Les recettes relatives aux redevances annuelles des antennes situées sur les châteaux d'eau qui vont être déplacées. Cette recette va progressivement diminuer (50 k€ en 2022 contre 75 k€ en 2021) pour disparaître en 2024.

| 706 ➡ 3,64 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                  |
|----------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif      | 6,48 | 6,40 | 6,63                                                                                  |
| Compte Administratif | 4,16 |      |  |

Sont inscrits principalement dans ce compte :

- La participation des familles en légère hausse pour la restauration scolaire pour 2,5 M€,
- Les activités périscolaires : garderies, études surveillées, centres de loisirs pour 1,4 M€,
- La participation des familles pour les crèches pour 1,20 M€,
- La participation des familles aux cours de musique, de danse du CRD et les abonnements à la bibliothèque pour 0,46 M€,
- Les ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,71 M€, dont Saint Germain en live pour 70 k€ et places CRD pour 4 k€
- Les insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 0,25 M€ (reconduction),

- Les activités et repas des foyers pour les seniors et cartes royales pour 71 k€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux locations d'instruments, aux transports scolaires, aux distributeurs de boissons et friandises....

| 708 ➡ 9,11 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|----------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif      | 1,30 | 1,20 | 1,31                                                                                |
| Compte Administratif | 1,19 |      |  |

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 22,8 équivalent temps plein (ETP)
- CASGBS : 2,27 ETP,
- École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers : 0,8 ETP.

En dépenses, les coûts correspondants sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

Pour mémoire : les salaires des agents affectés tout ou partie aux budgets annexes de la Ville sont comptabilisés directement sur les différents budgets annexes concernés.

### 3. IMPOTS ET TAXES ET REVERSEMENT DE FISCALITE : CHAPITRE 73

| Chapitre 73 ➡ 1,52 % en 2022 | 2020  | 2021  | 2022                                                                                  |
|------------------------------|-------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif              | 45,28 | 46,75 | 47,46                                                                                 |
| Compte Administratif         | 48,55 |       |  |

#### Les impôts et taxes

| 731-733-734-735 ➡ 1,31 % en 2022 | 2020  | 2021  | 2022                                                                                  |
|----------------------------------|-------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                  | 24,95 | 26,51 | 26,86                                                                                 |
| Compte Administratif             | 24,88 |       |  |

La suppression progressive de la **taxe d'habitation (TH) des résidences principales** pour les seuls « 20 % des foyers » non concernés par la réforme initiale « Macron ». Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65 % de leur taxe. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur les résidences principales. Ce sont les taux des deux communes historiques sur des bases fiscales (valeur locative) désormais gelées qui s'appliqueront entre 2022 et 2023.

*Pour mémoire : la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux concernait 41 % des foyers fiscaux de la commune nouvelle soit un dégrèvement total bénéficiant à ces foyers de 6 M€.*

Pour le territoire de Saint-Germain-en Laye -> **un maintien du taux 2011 sur 13 ans**

Taux de TH

- national moyen 2019 : 24,54 %
- strate 20 000 à 50 000 habitants : 19,93 % (dernière valeur connue DGFIP 2020)
- Saint-Germain-en-Laye : 12,48 %

Pour le territoire de Fourqueux -> **un maintien du taux 2016 sur 8 ans**

Taux de TH

- national moyen 2019 : 24,54 %
- strate 3000 à 5000 habitants : 14,27 % (dernière valeur connue DGFIP 2020)
- Fourqueux : 11,68 %

Cette fiscalité est entièrement perçue par l'Etat, en contrepartie la Ville perçoit depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ajustée d'un coefficient de correction (CoCo) voir ci-dessous.

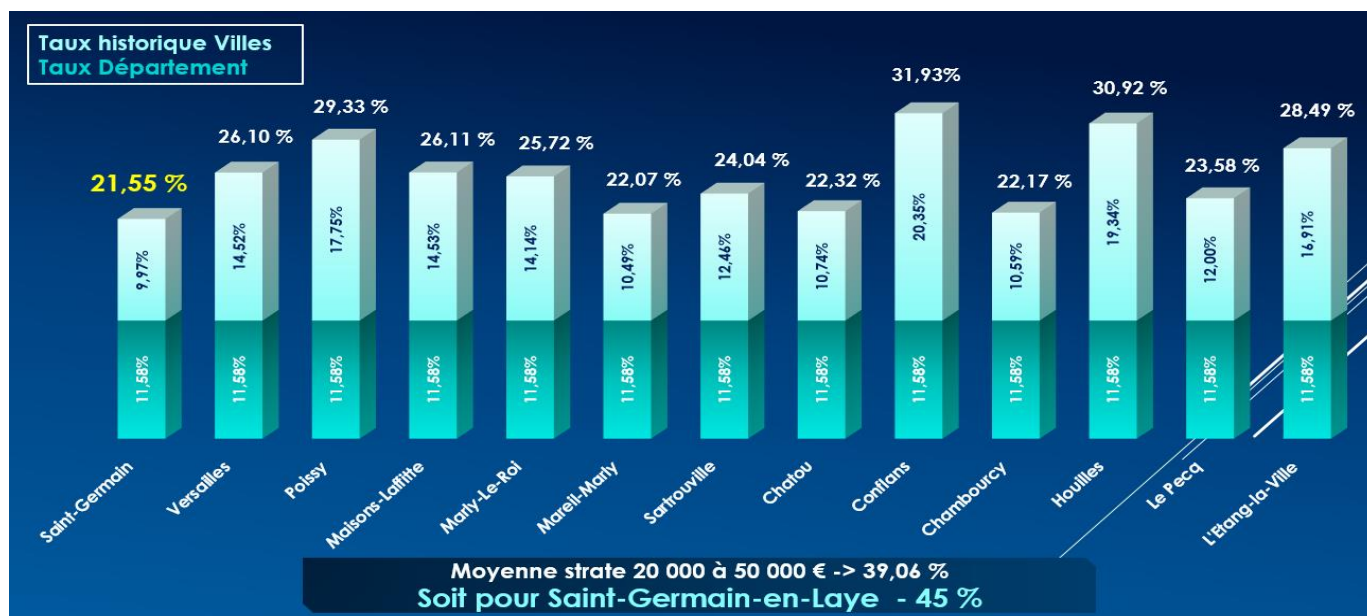
La **taxe d'habitation (THRS) des résidences secondaires et sa majoration**, en 2019 le Conseil Municipal a voté l'harmonisation obligatoire de la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires au taux historique bas de Saint-Germain-en-Laye de 20%. L'impact annuel pour la Ville de cette mesure « d'harmonisation » est de 8 k€.

*Depuis 2021, une fiscalité unique : la taxe foncière et suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.*

La **taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, en 2019 le Conseil Municipal a proposé une baisse de la fiscalité des foyers Foulqueusiens en généralisant à l'ensemble du territoire le taux historique très bas de Saint-Germain-en-Laye de 9,97 % maintenu depuis 2011. L'impact annuel pour la Ville de cette mesure « d'harmonisation » est de 221 k€.

Les foyers foulqueusiens ont bénéficié ainsi d'une baisse de fiscalité de -20 % (pour mémoire : taux historique de Fourqueux :12,50 %).

*Ci-dessous la comparaison à nos voisins en matière de taxe foncière (TF)*



Taux de TFPB

- national : 2019 : 33,20 %
- départemental : 27,81 %
- strate 20 000 à 50 000 habitants : 39,06 % (dernière valeur connue DGFIP 2020)
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 21,55 % (9,97 % + 11,58 %)

Pour 2022, une hypothèse prudente de croissance naturelle des bases fiscales et de revalorisation nationale par l'État (habituellement calée sur l'IPCH de novembre n-2 à novembre n-1 soit une prévision située entre 1,8 % et 2 %) sera retenue à 2 %.

La **taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)**, en 2019 le Conseil Municipal a proposé une baisse de la fiscalité des propriétaires de foncières non bâties en généralisant à l'ensemble du territoire le taux historique de Saint-Germain-en-Laye de 41,03 % maintenu depuis 2011. Le coût moyen annuel pour la Ville de cette mesure « d'harmonisation » est de 20 k€.

Les foyers fiscaux fourqueusiens ont bénéficié ainsi d'une baisse de fiscalité de -61 % (pour mémoire : taux historique de Fourqueux : 103,98 %).

#### Taux de TFPNB

- national : 2020 : 49,79 %
- départemental : 59,23 %
- strate 20 000 à 50 000 habitants : 54,40 % (dernière valeur connue DGFIP 2020)
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 41.03%

*Des taux de fiscalité maintenus en 2022 pour la 13ème année,  
Un montant moyen de 553 €/habitant soit -120 €/hab que dans les villes de même taille,  
Une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.*

#### La fiscalité reversée

| 732 ➡ -0,21 % en 2022 | 2020  | 2021  | 2022                                                                                  |
|-----------------------|-------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif       | 17,23 | 16,84 | 16,80                                                                                 |
| Compte Administratif  | 16,93 |       |  |

Depuis 2015, les deux communes historiques perçoivent une attribution de compensation (AC) correspondant à la fiscalité économique de leur territoire et au solde positif ou négatif des compétences transférées.

Le montant de l'attribution de compensation (AC) 2022 est inscrit pour le même montant que l'AC définitive 2021 votée en novembre 2021 par la CASGBS dans l'attente des travaux de la CLECT. Une décision modificative 2022 viendra ajuster ce montant si nécessaire.

*Dans le cadre de la crise sanitaire et de la baisse significative annoncée de recettes fiscales, les AC provisoires 2020 et 2021 des communes membres ont été ajustées à la baisse à deux reprises en 2020 et 2021, soit au total -2,5 %.*

#### Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

| 7381 ➡ 11,76 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                  |
|------------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif        | 3,10 | 3,40 | 3,80                                                                                  |
| Compte Administratif   | 4,45 |      |  |

La crise sanitaire a provoqué un choc inédit sur le marché du logement en 2020. Des phases d'arrêt et de reprise se sont succédées au rythme des confinements et de leurs différentes modalités. La demande est néanmoins restée forte et le fléchissement des volumes de vente en 2020 a été limité à -12 % en Ile de France par rapport à 2019 et -9% pour la grande couronne. A Saint-Germain-en-Laye, les droits de mutation se sont maintenus à 4,45 M€ en 2020.



En 2021, l'attractivité de la Ville et la livraison des programmes immobiliers saint-germanois vont permettre d'atteindre un très bon niveau.

Toutefois, face à la volatilité de ce secteur et aux incertitudes liées à la crise sanitaire, il semble prudent de retenir une hypothèse de hausse modérée en matière d'inscription budgétaire pour le BP 2022. Le bon sens nous invite à limiter la hausse à 85 % de la dernière réalisation constatée.

#### 4. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

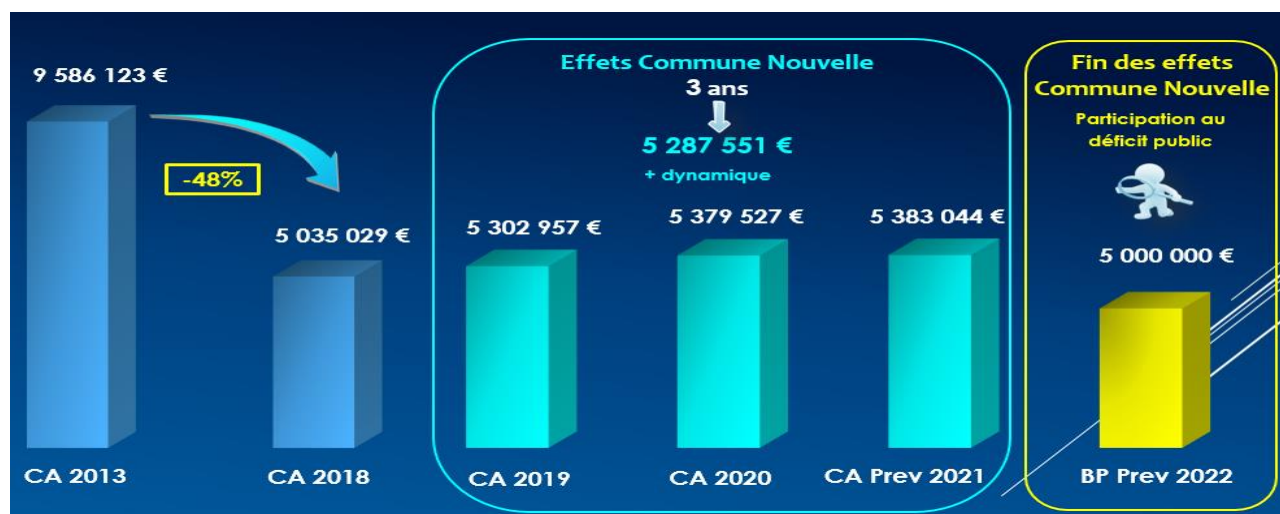
| Chapitre 74 ➡ -3,49 % en 2022 | 2020  | 2021 | 2022 |
|-------------------------------|-------|------|------|
| Budget Primitif               | 9,73  | 9,37 | 9,05 |
| Compte Administratif          | 10,80 |      |      |

##### La Dotation Globale de Fonctionnement

Après une baisse très significative (-48%) de la DGF entre 2013 et 2018.

Depuis 2019, la Commune nouvelle a bénéficié pendant 3 ans d'un maintien du montant cumulé des deux communes historiques et d'une bonification de 5 % (253 k€).

En 2022, elle perdra les « effets communes nouvelles » et subira à nouveau un écrêtement pour la contribution au redressement des finances publiques. Quid du financement de la crise sanitaire ?



| 744 à 748 ➡ 2,51% en 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|------|------|------|
| Budget Primitif           | 4,38 | 3,95 | 4,05 |
| Compte Administratif      | 5,38 |      |      |

Les principales autres dotations comptabilisées dans ce compte sont :

- La dotation d'hygiène et santé (220 k€),
- Le FCTVA perçu pour les dépenses de fonctionnement éligibles (160 k€),
- Les dotations d'état civil pour 71 k€ pour le recensement, les titres d'identités et les stations biométriques

Les principales participations comptabilisées dans ce compte sont :

- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour 3,1 M€ concernant les crèches et les centres de loisirs,
- La participation de la DRAC pour les services culturels et IDF Mobilité pour les transports scolaires pour 0,3 M€
- Participation de l'Etat pour l'exonération de la taxe foncière 130 k€

## 5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

| Chapitre 75 → 35,30 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                |
|-------------------------------|------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif               | 2,84 | 2,89 | 3,91                                                                                |
| Compte Administratif          | 2,77 |      |  |

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement et de chauffage urbain sont inscrites aux comptes 7572 à 7576 et notamment :

- La redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 1,03 M€,
- La redevance des parkings Pologne et Pompidou à hauteur de 375 k€,
- La redevance chauffage à hauteur de 290 k€.

Les redevances auprès des différents occupants sont inscrites aux comptes **7521 à 7524** et notamment :

- Les revenus des structures sportives pour 36 k€,
- Les revenus des immeubles s'élèvent à 942 k€.
- Les revenus des utilisations de salles pour 156 k€.

## 6. LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc... pour un montant de 254 k€

## 7. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

| Chapitre 77 → -11,04 % en 2022 | 2020 | 2021 | 2022                                                                                  |
|--------------------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                | 0,08 | 0,06 | 0,05                                                                                  |
| Compte Administratif           | 0,51 |      |  |

On retrouve dans ce compte divers produits exceptionnels (54 k€) pour notamment le remboursement des factures annulées par des avoirs.

## 8. MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires. Pour l'essentiel, ont été inscrits :

- Les amortissements des biens immobiliers pour 2,8 M€ contre 2,5 M€ au BP 2021,
- Le virement à la section d'investissement pour 3,50 M€ contre 3,77 M€ au BP 2021.

---

***PRESENTATION DU BUDGET PAR  
POLITIQUES PUBLIQUES***

---

## LOLF – PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES

Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'État afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués en fonctionnement et en investissement à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse sur l'ensemble de la commune nouvelle.

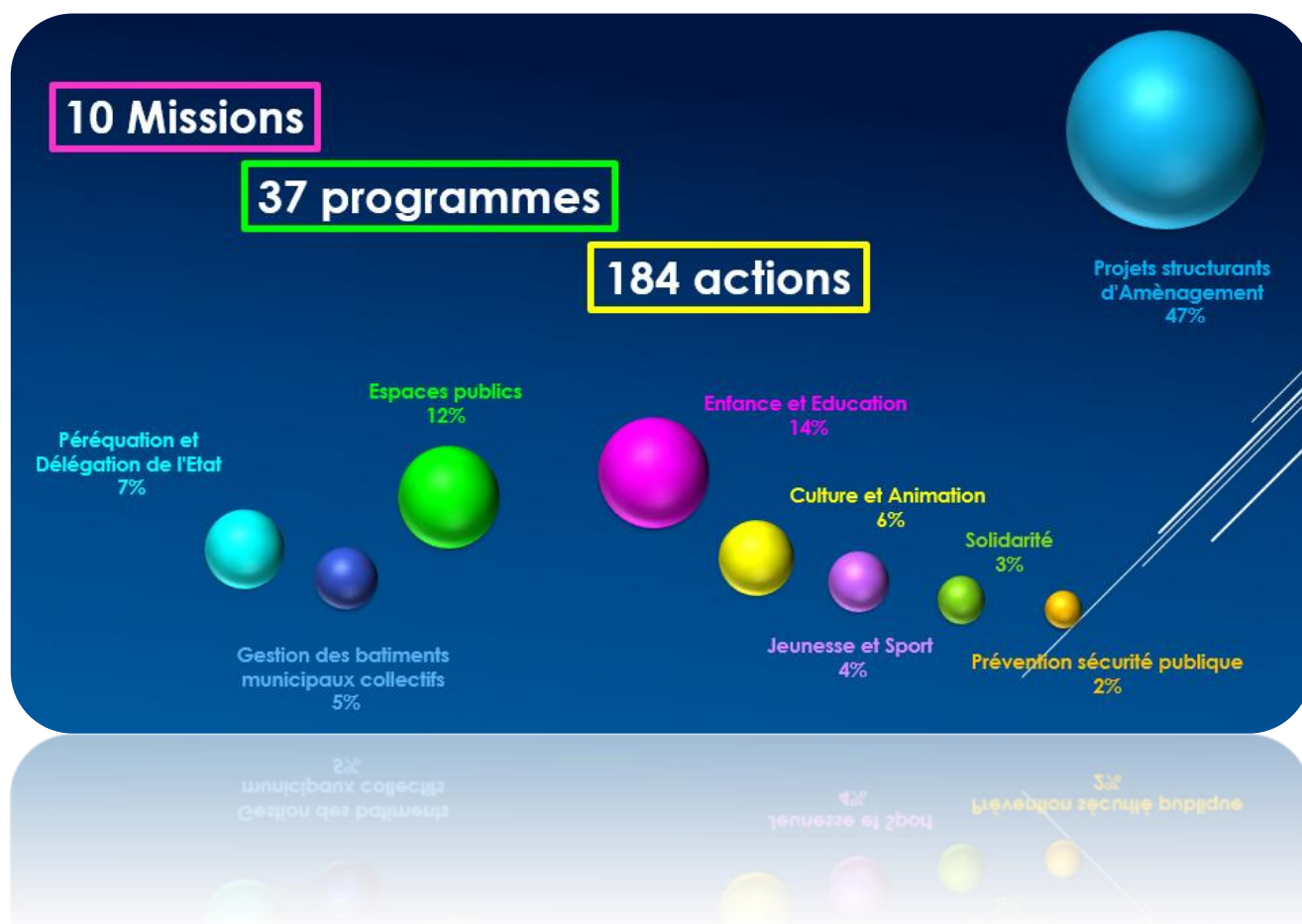
Cet outil de pilotage budgétaire complémentaire, décliné en 10 missions, 37 programmes et 184 actions, a permis de renforcer la bonne gestion des deniers publics. Par ailleurs, en 2015 la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques s'est appuyée sur cet axe analytique organisé et maîtrisé.

Pour le Budget 2022 tous les budgets de la Ville (principal et annexes) sont intégrés pour permettre une analyse complète de l'action municipale.

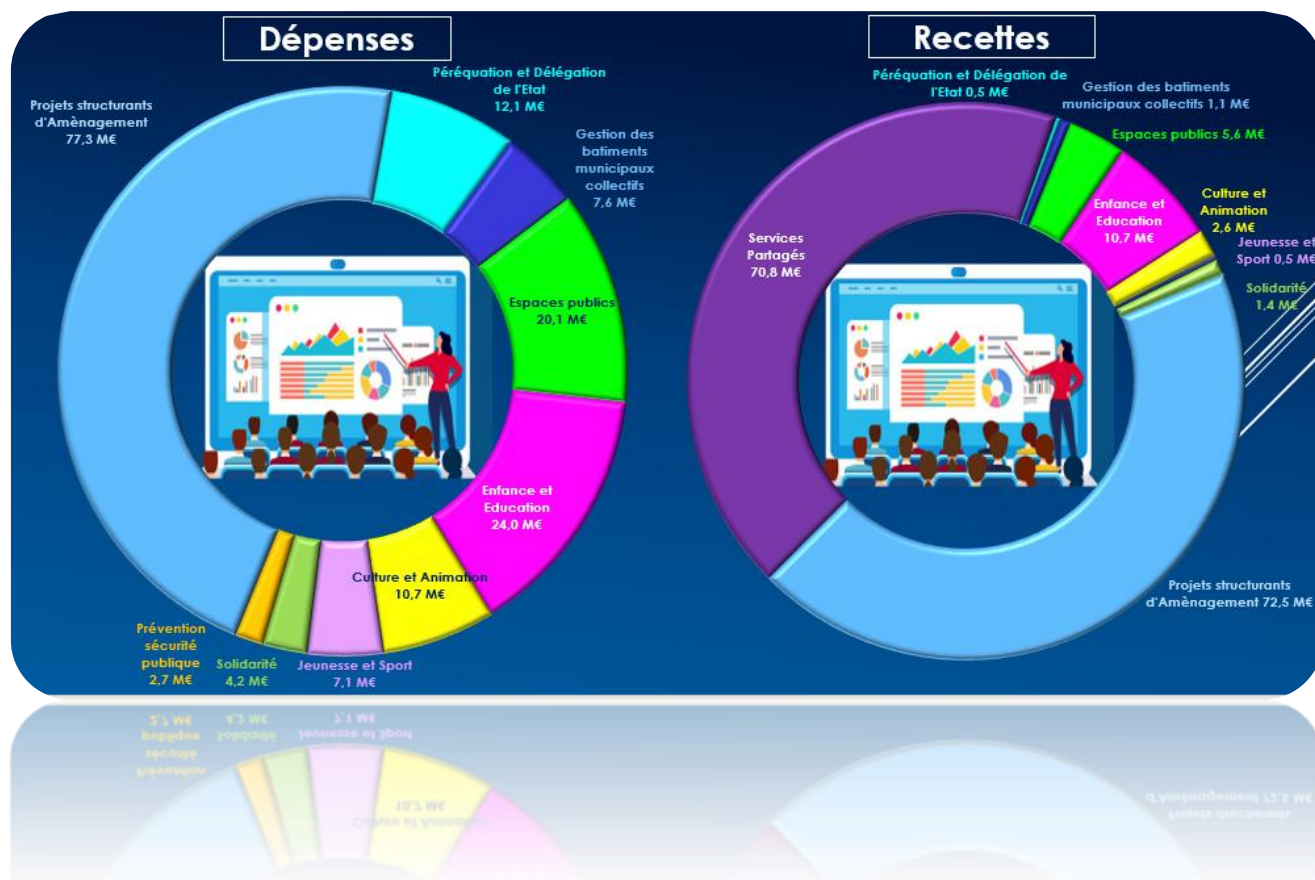
Les budgets gérés pour le compte de la CASGBS : Eau et Assainissement ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

En 2022, la clef de répartition de la mission « Services partagés », correspondant aux coûts des directions ressources, a été définie afin d'affecter, à chaque mission opérationnelle, le coût de structure correspondant.

### POIDS DE CHAQUE MISSION



## DETAILS DES DEPENSES ET RECETTES PAR MISSION



## *MISSION SERVICES PARTAGES*

Mission support de l'ensemble des services ressources gérant les moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 6 programmes. Les dépenses de cette mission ont été ventilées entre les 9 autres missions selon la clé définie (cf. : page 49).

|                                                   | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|---------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>1 - MISSION SERVICES PARTAGES</b>              | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| GESTION DES RESSOURCES HUMAINES                   | 1,1 M€          | 0,0 M€          |
| SYSTEMES D'INFORMATION                            | 1,3 M€          | 0,1 M€          |
| GESTION DES FINANCES                              | 2,2 M€          | 70,4 M€         |
| RELATIONS PUBLIQUES                               | 2,2 M€          | 0,3 M€          |
| DIRECTION GENERALE                                | 1,8 M€          | 0,0 M€          |
| DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE | 1,3 M€          | 0,0 M€          |
| <b>TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES</b>            | <b>10,0 M€</b>  | <b>70,8 M€</b>  |

### **BILAN FONCTIONNEMENT**

| <b>1 - MISSION SERVICES PARTAGES</b> | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>EXCEDENT</b> |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>                 | <b>8,5 M€</b>   | <b>54,2 M€</b>  | <b>45,7 M€</b>  |

La majeure partie des dépenses (68 %) correspond à des coûts de personnel des services concernés.

#### *Gestion des ressources humaines*

Ce programme inclut les dépenses de fonctionnement liées aux formations des agents et aux publications d'annonces (liées au nombre important de postes vacants) et les recettes qui proviennent des indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie et de la refacturation de la masse salariale.

#### *Systèmes d'information*

La plus grande partie des dépenses du service numérique est répartie entre les missions concernées. Les seules dépenses qui n'ont pas été dispatchées concernent les renouvellements des licences et les maintenances des logiciels, car elles concernent tous les services. La Direction du numérique continue d'équiper les agents afin de faciliter le télétravail avec des techniques de connexion simplifiée au réseau. Cela permettra d'être encore plus efficace dans le travail réalisé pour les Saint-Germainois.

#### *Gestion des finances*

Les dépenses de ce programme concernent essentiellement les admissions en non-valeur, les créances éteintes, les intérêts des emprunts et les frais de fonctionnement.

Les recettes comprennent principalement le produit des taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière, DGF, taxe sur la consommation d'électricité, taxes additionnelles aux droits d'enregistrement, avance de Boni de la Lisière Pereire, ainsi que l'attribution de compensation.

#### *Relations publiques*

Le programme relations publiques concerne les dépenses liées aux coûts de communication (247 k€) qui permettent d'informer et de valoriser les actions municipales, aux impressions et affranchissements du journal (185 k€) et aux dépenses du Cabinet (28 k€), aux indemnités des élus et aux rencontres internationales.

Les recettes correspondent aux insertions publicitaires dans le journal de la Ville (251 k€) et au tournage d'un film.



### ***Direction générale***

Ce programme inclut les dépenses de fonctionnement liées aux affaires juridiques, à la gestion des archives et aux abonnements de documentation et journaux. Les affaires juridiques poursuivent l'objectif de sécurisation des actes de la collectivité en lien avec les conseils de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, que ce soit dans le cadre des recours contre les autorisations d'urbanisme, principal poste de dépenses, ou pour la mise en œuvre des projets structurants. Le budget des archives assure la continuité du programme de numérisation et de conservation-restauration de nos archives historiques en lien avec le Département et la Région qui subventionnent ces actions.

### ***Développement d'une politique d'achat responsable***

Ce programme concerne les dépenses suivantes :

- Assurance, carburant et entretien de la flotte automobile de la Ville (377 k€). La flotte automobile est constituée de 128 véhicules tourisme et utilitaires, 6 véhicules lourds, 11 vélos dont 6 électriques et des scooters.
- Gestion du courrier (155 k€),
- Achats de papiers et de fournitures de reprographie (32 k€),
- Avis d'Appel à la Concurrence (47 k€).

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit des remboursements des primes d'assurances.

### **BILAN INVESTISSEMENT**

| <b>1 - MISSION SERVICES PARTAGES</b> | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>EXCEDENT</b> |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b><i>TOTAL MISSION</i></b>          | <b>1,5 M€</b>   | <b>16,6 M€</b>  | <b>15,1 M€</b>  |

En 2022, les principaux investissements pour cette mission seront :

En dépenses :

- Remboursement des emprunts,
- Remplacement matériels informatiques et changement de serveurs (200 k€),
- Cyber sécurité (220 k€) qui permettra de renforcer le système d'information. Une réflexion sur le stockage des données de la Ville sera menée afin de garantir une protection optimale des données.
- Budget Participatif (150 k€) qui répond à une attente des citoyens qui ont été très nombreux à s'exprimer lors de la première édition. Forte de ce succès, la Ville a donc décidé de reconduire ce budget d'investissement pour 2022,
- Acquisition des véhicules et des scooters (200 k€).

En recettes :

- Emprunt (11,3 M€)
- Subventions (3 M€)
- Remboursement de la TVA (FCTVA) des dépenses d'investissement de 2022 (2,4 M€)
- Taxe d'aménagement (1 M€)

## MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT

Cette mission correspond à la part de la solidarité nationale versée par la Ville (péréquations) et aux missions régaliennes et administratives assurées par délégation de l'Etat. Ces missions, dont les dépenses sont majoritairement imposées par l'Etat n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville. Elle est gérée en deux programmes et s'autofinance à hauteur de 4%.

Globalement, cette mission représente 7 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,3 % en 2022.

Elle comporte les prélèvements supportés par la Ville au titre des péréquations : FPIC, FNGIR, « Amendes de police » et le coût des missions assurées par délégation de l'Etat : missions régaliennes et administratives.

| 2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|---------------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| PEREQUATIONS                                      | 9,6 M€   | 0,0 M€   | 9,6 M€              |
| MISSIONS REGALIENNES ET ADMINISTRATIVES           | 1,8 M€   | 0,5 M€   | 1,3 M€              |
| MISSION SERVICES PARTAGES                         | 0,7 M€   | 0,0 M€   | 0,7 M€              |

|                                                     |         |        |         |
|-----------------------------------------------------|---------|--------|---------|
| TOTAL MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT | 12,1 M€ | 0,5 M€ | 11,6 M€ |
|-----------------------------------------------------|---------|--------|---------|

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT | DEPENSES       | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|---------------------------------------------------|----------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>                              | <b>11,9 M€</b> | <b>0,2 M€</b> | <b>11,7 M€</b>      |

#### Péréquations

En 2022, pour la sixième année consécutive, le **FPIC** est alimenté par des prélèvements à hauteur d'un milliard d'euros sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales. Ce fonds est ensuite reversé au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes. La répartition de l'Etat témoigne cette année encore d'une grande stabilité : 40% des ensembles intercommunaux sont contributeurs nets et 60% bénéficiaires nets.

**Pour Saint-Germain-en-Laye en 2022, le montant du FPIC s'élève à 1,6 M€ soit 34€ /habitant**

Le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

**La Ville, contributrice au titre du FNGIR depuis 2012, sera prélevée en 2022 de 7,4 M€ soit 157€ / habitant**

Depuis 2019, les communes d'Ile-de-France se voient écrêter leurs recettes de fonctionnement fiscales d'une péréquation **Amendes de police** afin de maintenir à même valeur les recettes d'Ile-de-France Mobilités (STIF) et de la Région Ile-de-France, suite à la dépénalisation du stationnement de surface. Ainsi, cette nouvelle « péréquation horizontale » permet aux deux entités de garantir la stabilité des recettes et ce aux dépens de celles des communes et groupements franciliens.

**Pour Saint-Germain-en-Laye en 2022, le montant de la péréquation Amendes de police est inscrite à hauteur de 615 k€**

### ***Missions régaliennes et administratives***

Les dépenses de ce programme sont de 1,8 M€, dont 93 % concerne la masse salariale. Le reste des dépenses correspond au fonctionnement des cimetières, achat de fournitures pour l'Etat Civil et fournitures des élections. En 2022, deux scrutins sont à organiser : l'élection présidentielle et les élections législatives.

Les recettes correspondent pour l'essentiel à :

- Concessions du cimetière pour 110 k€,
- Dotation pour les Titres Sécurisés versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales pour 50 k€,
- Subvention liée aux élections pour 16 k€,
- Comedec (Communication Electronique des Données d'Etat Civil) pour 13 k€.

#### **BILAN INVESTISSEMENT**

| <b>2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT</b> | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>EXCEDENT</b> |
|----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b><i>TOTAL MISSION</i></b>                              | <b>0,2 M€</b>   | <b>0,3 M€</b>   | <b>0,05 M€</b>  |

En 2022, les investissements réalisés pour cette mission sont les dépenses pour les cimetières (réfection des allées, fourniture et pose des panneaux d'informations, achats d'équipements).

## *MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS*

Cette mission regroupe la gestion des bâtiments municipaux « collectifs » (Centre Administratif, Hôtel de Ville, Mairie déléguée) et des biens communaux loués et le budget Locaux commerciaux. Elle est gérée en un programme et s'autofinance à hauteur de 14%.

Globalement, cette mission représente 5 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,6 % en 2022.

| 3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|---------------------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX         | 7,1 M€   | 1,1 M€   | 6,1 M€              |
| MISSION SERVICES PARTAGES                               | 0,5 M€   | 0,0 M€   | 0,5 M€              |

|                                                                  |               |               |               |
|------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>TOTAL MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS</b> | <b>7,6 M€</b> | <b>1,1 M€</b> | <b>6,6 M€</b> |
|------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>                                    | <b>3,8 M€</b> | <b>1,1 M€</b> | <b>2,7 M€</b>       |

### *Gestion et maintenance des bâtiments municipaux*

Dans ce programme on retrouve les dépenses suivantes :

- Fonctionnement du Centre Administratif, Hôtel de Ville, Mairie déléguée et de la salle multimédia pour 509 k€ (chauffage, électricité, nettoyage des locaux, coût des copies, diverses maintenances),
- Fonctionnement d'autres bâtiments communaux de la Ville non affecté dans les autres missions, tel que les Rotondes, les églises, la salle du colombier et divers autres bâtiments pour 1 M€,
- Budget Locaux commerciaux pour 15k€ concerne essentiellement le remboursement d'un emprunt,
- Taxes foncières, taxes sur les bureaux et les assurances pour les bâtiments municipaux s'élèvent à 302 k€. Au titre des assurances, les crédits seront affectés à titre principal au paiement des primes d'assurances des différents contrats de la Ville et au suivi des dossiers de sinistres dans le cadre des démarches amiables (majorité des cas de figure) ou contentieuse par le biais d'expertises judiciaires.
- Masse salariale représente 44 % des dépenses de fonctionnement (1,5 M€).

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit des loyers et charges issus de nos locations (706 k€), de la redevance du chauffage urbain (290 k€), les règlements des sinistres.

### BILAN INVESTISSEMENT

| 3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>                                    | <b>3,8 M€</b> | <b>0,0 M€</b> | <b>3,8 M€</b>       |

En 2022, la Ville a prévu de dépenser 3,8 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 3,9 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux pour cette mission sont :

En dépenses :

- Frais d'études pour le projet Cœur des Sources,
- Travaux suite au sinistre du plafond du porche à l'église,
- Mise en accessibilité ADAP 2022,
- Etudes restauration de l'orgue de tribune,
- Travaux d'entretien des bâtiments publics,
- Diverses études,
- Renouvellement des photocopieurs

## *MISSION ESPACES PUBLICS*

La mission Espaces publics retrace les coûts et les recettes sur les domaines suivants : entretien et propreté des espaces verts et de la voirie/ Mobilité / urbanisme et droits des sols. Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 28%.

Globalement, cette mission représente 14 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 3% en 2022.

| 4 - MISSION ESPACES PUBLICS         | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|-------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| ESPACES VERTS                       | 3,9 M€   | 0,0 M€   | 3,9 M€              |
| ECLAIRAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN | 2,2 M€   | 0,1 M€   | 2,1 M€              |
| ENTRETIEN DE LA VOIRIE              | 8,5 M€   | 1,9 M€   | 6,6 M€              |
| DEPLACEMENTS URBAINS                | 1,7 M€   | 3,5 M€   | -1,8 M€             |
| URBANISME ET DROIT DES SOLS         | 1,6 M€   | 0,1 M€   | 1,5 M€              |
| CTM                                 | 1,1 M€   | 0,0 M€   | 1,1 M€              |
| MISSION SERVICES PARTAGES           | 1,2 M€   | 0,0 M€   | 1,2 M€              |

|                                      |                |               |                |
|--------------------------------------|----------------|---------------|----------------|
| <b>TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS</b> | <b>20,1 M€</b> | <b>5,6 M€</b> | <b>14,5 M€</b> |
|--------------------------------------|----------------|---------------|----------------|

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 4 - MISSION ESPACES PUBLICS | DEPENSES       | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|-----------------------------|----------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>        | <b>11,5 M€</b> | <b>5,1 M€</b> | <b>6,4 M€</b>       |

#### *Espaces Verts*

L'entretien des nombreux espaces verts de la Ville, qui procurent une grande qualité de vie aux Saint-Germanois, est optimisé et maîtrisé. Parmi les postes principaux de ce programme, on retrouve les travaux d'entretien : l'élagage et l'abattage d'arbres, le désherbage, la fourniture des plantes, le contrôle et la maintenance des aires de jeux dans les squares. C'est une surface de 50 hectares que la Ville entretient et met à disposition des Saint-Germanois.

Le coût de ce programme est de 3,1 M€ dont 74 % concerne la masse salariale.

Les recettes proviennent des locations de parcelles des jardins familiaux.

#### *Eclairage public et mobilier urbain*

Les dépenses relatives à l'éclairage public (électricité, entretien, remplacement des lampes), le mobilier urbain (essentiellement l'entretien des fontaines place du Marché et place Royale, la maintenance des bornes, la location et maintenance des sanitaires).

Le coût de ce programme est de 0,7 M€.

Les recettes concernent l'intéressement aux recettes publicitaires issues de l'exploitation du mobilier urbain.

#### *Entretien de la voirie*

Ce sont plusieurs km linéaires de voirie et de trottoirs qui sont entretenus par la Ville pour :

- Le nettoyage, balayage, location des bennes, enlèvement et traitement des déchets pour 1,4 M€,
- L'entretien de la voirie (réfection de chaussées, trottoirs, nids de poule), la signalisation routière pour 490 k€.

Le coût de ce programme est de 3 M€ dont 35 % concerne la masse salariale.

Les recettes concernent les droits de voirie et d'occupation du domaine public pour les travaux, déménagements, taxis et terrasses et une dotation d'hygiène.

### **Déplacements urbains**

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye compte 1 170 places de stationnement en surface payantes et 80 horodateurs. 30 minutes sont offertes en hypercentre, en surface, une fois par jour.  
2 591 places de stationnement sont disponibles dans les parkings publics payants.

Les dépenses concernent :

- Redevance parking souterrain (866 k€),
- Redevance stationnement surface (gestion des horodateurs, surveillance du stationnement payant) (399 k€),
- Gestion d'un parc à cycles (98 k€),
- Forfaits Post-Stationnement (57 k€).

Les recettes concernent :

- Stationnement dans les parc souterrains (1,4 M€),
- Stationnement de surface (1,4 M€),
- Forfaits Post-Stationnement (650 k€).

### **Urbanisme et droit des sols**

Le coût du personnel représente 93 % des dépenses de fonctionnement. Les autres dépenses concernent essentiellement :

- Les frais de relevés topographiques,
- Les frais de diagnostics, d'annonces légales, de notaires concernant les ventes des biens immobiliers de la Ville,
- Impression des plans.

Les recettes proviennent d'une dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

### **CTM**

Les dépenses concernent essentiellement le fonctionnement du CTM, la location et l'entretien des vêtements professionnels, les achats de fournitures comme la quincaillerie, la peinture, la menuiserie.

Le coût de ce programme est de 1,1 M€ dont 67 % concerne la masse salariale.

### **BILAN INVESTISSEMENT**

| <b>4 - MISSION ESPACES PUBLICS</b> | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>PARTICIPATION VILLE</b> |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>               | <b>8,6 M€</b>   | <b>0,5 M€</b>   | <b>8,1 M€</b>              |

En 2022, la Ville a prévu de dépenser 8,6 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 9 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux prévus pour cette mission sont :

En dépenses :

- Requalification de l'hypercentre dans le prolongement de la piétonisation de la rue de Poissy, aménagement de la place du Vieux-Marché complété par une portion de la rue de Pologne (Poste -> Vieux Marché) : réfection de trottoirs en pavés et chaussée en enrobé hydro décapé,

- Aménagement d'une piste cyclable entre la rue Taillevent et la place Aschaffenburg,
- À l'image de la mise en valeur nocturne de la rampe des Grottes et en continuité de l'éclairage dynamique de la fontaine de la Place Royale, un programme de mise en valeur du patrimoine bâti fera suite aux études conduites en 2021. Poursuite du programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public par une modernisation des sources lumineuses moins énergivores complétée par un changement des lanternes usagées,
- Réfection de la voirie avenue de la Ferme des Hézards à Fourqueux, rue d'Hennemont, rue Bonnemain, rue de Noailles etc...
- Réfection du parking du commissariat,
- Suite et fin d'aménagement du square Bastiat,
- Travaux de réaménagement du Jardin des Arts,
- Achat du mobilier urbain,
- Plantation d'arbres dans les diverses rues,
- Acquisition du matériel pour les espaces verts.

En recettes :

- Subvention pour la réalisation des travaux de la piste cyclable entre la rue Taillevent et la place Aschaffenburg (488 k€).



## MISSION ENFANCE ET EDUCATION

Cette mission, axe majeur et prioritaire de l'ambition municipale, regroupe l'ensemble des actions menées autour de l'éducation et de la petite enfance au service des familles saint-germanoises. Elle contribue à la réussite éducative. Elle est gérée en 5 programmes et s'autofinance à 45 %.

Globalement, cette mission représente 14 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 6 % en 2022.

| 5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION           | DEPENSES       | RECETTES       | PARTICIPATION VILLE |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT DES ECOLES                  | 13,4 M€        | 2,3 M€         | 11,0 M€             |
| FONCTIONNEMENT CRECHES ET HALTES GARDERIES | 5,7 M€         | 4,0 M€         | 1,7 M€              |
| RESTAURATION                               | 2,6 M€         | 2,5 M€         | 0,1 M€              |
| ACTIVITES PERISCOLAIRES                    | 0,7 M€         | 1,9 M€         | -1,2 M€             |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR                     | 0,2 M€         | 0,0 M€         | 0,2 M€              |
| MISSION SERVICES PARTAGES                  | 1,4 M€         | 0,0 M€         | 1,4 M€              |
| <b>TOTAL MISSION ENFANCE ET EDUCATION</b>  | <b>24,0 M€</b> | <b>10,7 M€</b> | <b>13,3 M€</b>      |

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION | DEPENSES       | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|----------------------------------|----------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>             | <b>18,4 M€</b> | <b>8,6 M€</b> | <b>9,8 M€</b>       |

La Ville met à la disposition des enfants 8 crèches, 11 écoles maternelles, 11 écoles élémentaires. Avec **20 000 élèves pour 47 000 habitants**, Saint-Germain-en-Laye détient un record de scolarisation. La Ville consacre à ses écoles des efforts importants pour assurer aux enfants et aux enseignants les meilleures conditions de travail.

### Fonctionnement des écoles

Le fonctionnement des écoles représente une dépense de 8,1 M€ dont 77 % concernent les rémunérations des agents.

Les dépenses principales sont les suivantes :

- Prestation de nettoyage s'élève à 397 k€,
- Les fluides à 545 k€,
- Achat des livres et des fournitures pour 164 k€,
- Participation aux frais de scolarité dans les écoles privées pour 260 k€,
- Service de transport pour 250 k€.

La majorité des recettes proviennent :

- Participation des autres communes pour 80 k€,
- Subvention du STIF pour les circuits spéciaux de transport scolaire 120 k€,
- Dotation spéciale instituteurs 20 k€.

### Fonctionnement des crèches et haltes garderies

Les crèches collectives et haltes garderies sont des établissements d'accueil de la petite enfance gérés par la Ville et réservés aux Saint-Germanois. La Ville dispose de 13 établissements publics d'accueil du jeune enfant sur son territoire : 8 crèches et 5 haltes garderies. La gestion des 3 multi-accueils « Gramont », « Comtes d'Auvergne » et « Lisière Pereire » est confiée à un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public. Les autres établissements sont gérés directement par la Ville.

83 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel. Les autres postes concernent :

- Subventions pour les trois crèches gérées en DSP pour 605 k€,
- Les fluides à 90 k€,
- Prestation de nettoyage s'élève à 70 k€.

Les recettes correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 2,6 M€,
- Participation des familles pour 1,2 M€,
- Redevance et intéressement des crèches « Gramont », « Comtes d'Auvergne » et « Lisière Pereire » pour 150 k€.

### **Restauration scolaire**

Le renouvellement du marché de restauration a été l'occasion d'améliorer les exigences qualitatives des denrées et d'instaurer la possibilité pour les familles d'opter pour un menu non carné.

Pour les crèches, le marché de restauration, anciennement attribué à la société Sorest, est désormais assuré par la société Sogeres. Dans le cadre de la relance de ce marché, l'exigence qualitative des produits a été fortement accrue (82% de produits durables dont 40 % de produits bio français, toutes les viandes labellisées, instauration d'un menu non carné, amélioration des goûters.). Ce nouveau marché sera également l'occasion de devancer une des exigences de la Loi Egalim en supprimant début 2022 les contenants de réchauffe en plastique et en les remplaçant par des bacs inox, comme cela a été fait sur le lot restauration scolaire dès la rentrée 2020.

Les seuls achats de repas représentent un coût pour la Ville de 2,6 M€ (2,4 M€ pour les écoles et 0,2 M€ pour les crèches).

La Ville reçoit 2,5 M€ de recettes pour les écoles.

### **Activités Périscolaires**

La Ville dispose de 7 accueils de loisirs pour les maternels et 4 pour les élémentaires.

Les dépenses de ce programme concernent :

- Les repas dans les centres de loisirs pour 540 k€,
- Les dépenses courantes (achat du matériel, fournitures scolaires, et de petits équipements et le transport) pour 161 k€.

Les recettes correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 480 k€ (156 k€ pour les garderies et 324 k€ pour les centres de loisirs),
- Participation des familles pour 1,4 M€ (380 k€ pour les garderies, 280 k€ pour les études et 755 k€ pour les centres de loisirs).

### **BILAN INVESTISSEMENT**

| 5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>             | <b>5,6 M€</b> | <b>2,1 M€</b> | <b>3,4 M€</b>       |

En 2022, la Ville prévoit de dépenser 5,6 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 6 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux pour cette mission concernent :

En dépenses :

- Le chantier d'extension/restructuration du groupe scolaire Bonenfant (Cité de l'Enfance) qui a démarré l'été 2021 et se poursuivra jusqu'à l'été 2023 pour 4,8 M€,
- Rénovation de la façade du groupe scolaire Schnapper 85 k€,

- Remplacement du système de sécurité incendie du groupe scolaire Ampère 60 k€
- Renouvellement des ordinateurs et le câblage des classes,
- Achat du mobilier pour les crèches et écoles,
- Remplacement de la vaisselle dans un objectif « zéro plastique ».

En recettes :

- Subvention de Prior Yvelines pour l'extension du groupe scolaire Bonnenfant de 2,1 M€.

## MISSION CULTURE ET ANIMATION

Cette mission intègre le fonctionnement de tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, les musées, la Micro Folie ainsi que tous les événements concourant à l'attractivité de la Ville : les fêtes, animations commerciales, salons.... Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 24 %.

Globalement, cette mission représente 6 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 1,5 % en 2022.

| 6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION                      | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|-------------------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE                               | 1,8 M€   | 0,4 M€   | 1,4 M€              |
| CREATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES                     | 1,7 M€   | 0,7 M€   | 1,0 M€              |
| DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU MULTIMEDIA | 1,3 M€   | 0,1 M€   | 1,2 M€              |
| CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE            | 2,1 M€   | 0,0 M€   | 2,1 M€              |
| AUTRES EQUIPEMENTS CULTURELS                          | 1,5 M€   | 1,1 M€   | 0,5 M€              |
| ANIMATION DU TERRITOIRE                               | 1,6 M€   | 0,3 M€   | 1,4 M€              |
| MISSION SERVICES PARTAGES                             | 0,6 M€   | 0,0 M€   | 0,6 M€              |

|                                    |         |        |        |
|------------------------------------|---------|--------|--------|
| TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION | 10,7 M€ | 2,6 M€ | 8,1 M€ |
|------------------------------------|---------|--------|--------|

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|----------------------------------|----------|----------|---------------------|
| TOTAL MISSION                    | 8,5 M€   | 2,6 M€   | 5,9 M€              |

### Enseignement Artistique

L'Hôtel Le Grand accueille depuis de nombreuses années le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) établissement d'enseignement artistique spécialisé : musique, danse, art dramatique, où l'enseignement, ouvert à tous, est valorisé dès le plus jeune âge. Le conservatoire porte le nom de Claude Debussy, compositeur saint-germanoïse qui a renouvelé le langage musical du XXe siècle par une approche novatrice alliant liberté créatrice et recherche du plaisir. L'établissement entend rester fidèle à cet héritage et cherche à transmettre des valeurs telles que l'exigence, la réussite et l'épanouissement dans la pratique artistique.

**Trois spécialités sont représentées : la musique, la danse et l'art dramatique**, proposant plusieurs parcours aux élèves, selon leurs projets. Actuellement, le conservatoire compte 759 élèves et 35 professeurs.

La quasi-totalité du budget CRD (95%) correspond à des coûts de personnel qui se répartissent entre l'équipe administrative et les enseignants.

Le reste des dépenses est lié au fonctionnement courant (nettoyage, impression, achats de petit matériels).

Les recettes proviennent essentiellement des frais de scolarité, ventes des places pour les concerts et les subventions pour 407 k€.

### Création et Diffusion Artistiques

La programmation artistique du théâtre représente un coût de 595 k€.

Les autres dépenses concernent :

- Droits d'auteur et les taxes sur les spectacles (80 k€),
- Conceptions visuelles des brochures, invitations, affiches et leur impression (57 k€),
- Fluides, maintenance et le nettoyage.

Les recettes provenant de la billetterie sont de 635 k€ et de locations de salle de 35 k€.

### ***Développement de la Lecture Publique et du Multimédia***

A Saint-Germain-en-Laye, les médiathèques sont les lieux où trouver un livre, une revue, un DVD, utiliser Internet, regarder un film, découvrir des expositions, assister à des conférences, rencontrer des auteurs ou disposer d'un espace de travail... Ces deux médiathèques sont faites pour l'accès de tous à la connaissance, aux arts, au bonheur d'écouter, de regarder, de lire.

2 établissements en réseau, la médiathèque du Jardin des Arts et la médiathèque George Sand. Près de 90 000 livres, 13 000 BD, 16 700 CD, 9 300 DVD, 200 abonnements à des journaux et magazines.

Une grande médiathèque en plein centre-ville, dotée d'une riche collection, d'un auditorium de 100 places et de deux salles de travail.

Une médiathèque de proximité à deux pas des commerces et services de la place des Rotondes dans le quartier du Bel-Air.

En 2022 les acquisitions des livres, des CD et DVD représentent 140 k€. Les autres dépenses concernent les reliures et les plastifications des livres, le nettoyage et la maintenance du logiciel.

La masse salariale représente 77 % des dépenses de ce programme.

Les recettes proviennent des abonnements pour 55 k€ et de la subvention du CNL pour 15 k€.

### ***Conservation et Valorisation du Patrimoine***

Lieu de pèlerinage depuis son décès le 25 mars 1918, la maison natale Claude-Debussy réunit les souvenirs de famille, les objets personnels et les sources d'inspiration du compositeur dont l'œuvre a révolutionné la musique au début du XXe siècle. Un auditorium complète le musée. Inspiré des salons de musique, il permet de vivre cet "art libre" qu'est la musique grâce à une saison musicale annuelle. Le coût prévu pour la saison musicale 2022 et Apéros Jazz Debussy hors les murs est de 10 k€.

Musée et lieu d'expositions temporaires, l'Espace Paul et André Vera célèbre les frères et artistes du même nom, qui ont marqué le mouvement des arts décoratifs au début du 20e siècle.

La donation d'André Vera à la Ville en 1968 pour la création d'un musée permet aujourd'hui d'admirer les bijoux artistiques de Paul (tapisserie, céramique, illustrations, aquarelles...) ainsi que les projets de jardins des deux frères durant l'entre-deux guerres.

L'intérieur de la salle à manger et du bureau de La Thébaïde, leur propriété de Saint-Germain-en-Laye a été reconstitué à l'identique. Le fonds d'atelier est quant à lui présenté annuellement par roulement.

Pour l'année 2022, il est prévu d'organiser trois expositions temporaires dans l'Espace Vera pour 18 k€.

Les dépenses courantes s'élèvent à 39 k€ pour les deux musées.

Les recettes sont de 7,5 k€.

### ***Autres Equipements Culturels***

Ce programme regroupe les équipements suivants : Micro-Folie, les gestions des salles (Manège Royal, salle Jacques Tati, Espace Paul et André Vera), la Fête des Loges.

Lieu à la croisée de la culture patrimoniale et des nouvelles technologies, la Micro-Folie de Saint-Germain-en-Laye a ouvert ses portes le 20 septembre 2019, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Installé dans les Rotondes, cet équipement culturel est destiné à tous les publics. Il offre quatre espaces : un musée numérique, des points de réalité virtuelle, un laboratoire de fabrication, et un espace de convivialité.

- Via un écran géant en interactivité avec des tablettes, vous pourrez y découvrir 1 000 chefs-d'œuvre. Ces tablettes, synchronisées au grand écran, offrent des contenus additionnels explicitant les œuvres,
- Le FabLab est un atelier de fabrication d'objets assistée par ordinateurs,

- L'espace de réalité virtuelle avec deux fauteuils avec casques de réalité virtuelle pour s'immerger à 360° dans des films courts proposés par la chaîne franco-allemande Arte.

Les dépenses principales réalisées pour ce programme sont :

- Pour la Micro-Folie et les salles :
  - Nettoyage des locaux représente 59 k€,
  - Organisation des ateliers, conférences et achat de fournitures à la Micro-Folie ont un coût de 55 k€,
  - Fluides dans les salles pour 78 k€,
- Pour la Fête des Loges :
  - Surveillance, SSIAP, contrôle vétérinaire, les astreintes, mise à disposition d'agents de la Croix-Rouge pour 216 k€,
  - Consommation EDF pour 132 k€,
  - Installations du système de distribution en eau, éclairages, renforcement, branchements et illuminations pour 128 k€,
  - Pose et dépose des glissières et vérifications des installations électriques pour 55 k€,
  - Location poteaux et transformateurs, vidéo surveillance, coffre-fort, sonorisation allée des cuisines et sirène d'alerte pour 86 k€,
  - Nettoyage pour 55k€,
  - Versement à l'ONF location du terrain pour 46 k€,
  - Subvention d'équilibre de la Fête des Loges pour 40 k€.

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants :

- Locations des salles pour 10 k€,
- Remboursements des droits de place pour 723 k€,
- Subvention d'équilibre de la Fête des Loges pour 40 k€,
- Consommation EDF pour 150 k€.

### ***Animation du territoire***

Le programme Animation du territoire regroupe les animations organisées dans la ville : les animations commerciales, Noël (369 k€), Journée cadre de vie (64 k€), 14 juillet (70 k€), les vœux du Maire (68 k€), fêtes Luziennes (40 k€), Opéra Plein Air (81 k€), festival Saint Germain en Live (142 k€), Street Art (45 k€), Jumelage et autres événements. Ces événements ont pour vocation de soutenir le commerce local et les marchés par des animations.

La Ville compte verser 29 k€ de subventions pour les évènements culturels.

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants :

- Redevance des marchés forains pour 82 k€,
- Redevance d'occupation des chalets pour 8 k€,
- Festival Saint Germain en Live pour 70 k€
- Autres subventions pour les projets culturels de 45 k€.

### **BILAN INVESTISSEMENT**

| 6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| <b><i>TOTAL MISSION</i></b>      | <b>2,2 M€</b> | <b>0,0 M€</b> | <b>2,2 M€</b>       |

En 2022, la Ville prévoit de dépenser 2,2 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 2 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

- La consultation d'entreprises pour démarrer les travaux de restructuration de la maison natale Debussy : chantier à partir du printemps 2022, livraison à l'automne 2023 pour 1,8 M€,
- Mise en accessibilité cheminement extérieur - ADAP au Manège Royal pour 120 k€,
- Etude pour la requalification du rez-de-chaussée de la médiathèque du Jardin des Arts pour 80 k€,
- Achat de motifs de Noel pour 30 k€,
- Acquisition de divers matériels et mobiliers.



## MISSION JEUNESSE ET SPORTS

Cette mission regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs, l'organisation des manifestations sportives, les actions menées en faveur des jeunes (la CLEF, CMJ, CVC, CVL) et des associations du secteur. Elle est gérée en 2 programmes et s'autofinance à 7 %.

Globalement, cette mission représente 4 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,3 % en 2022.

| 7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS          | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| ANIMATIONS JEUNESSE                     | 0,8 M€        | 0,0 M€        | 0,8 M€              |
| PRATIQUE SPORTIVE                       | 5,8 M€        | 0,5 M€        | 5,3 M€              |
| MISSION SERVICES PARTAGES               | 0,5 M€        | 0,0 M€        | 0,5 M€              |
| <b>TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS</b> | <b>7,1 M€</b> | <b>0,5 M€</b> | <b>6,7 M€</b>       |

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>           | <b>3,7 M€</b> | <b>0,5 M€</b> | <b>3,2 M€</b>       |

### *Animations jeunesse*

Une partie des dépenses de ce programme concerne la subvention et les frais de fonctionnement pour l'association la CLEF pour un montant de 558 k€.

La Ville soutient 13 associations sportives locales en leur versant des subventions dont le montant total s'élève à 226 k€. La Ville mène une politique active en collaboration avec l'ensemble des clubs sportifs saint-germanoises.

### *Pratique sportive*

Soucieuse de faciliter et d'encourager la pratique du sport pour les publics de tous âges, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en place une politique sportive active et dynamique en développant de nouveaux équipements sportifs et en modernisant des infrastructures existantes, en multipliant les disciplines et en favorisant le développement du sport de haut niveau.

Des actions sportives variées et dynamiques :

- Un forum des Sports annuel, organisé par la Ville,
- De l'éducation physique et sportive dans les écoles publiques (3 éducateurs sportifs + 1 apprenti),
- Des stages de découverte sportive durant les vacances scolaires,
- Installation d'équipements plus spécifiques (playground, skate-park, parcours sportif, 4 structures type street-workout, crossfit, fitness (connecté) en accès libre, 15 km de pistes cyclables et 3 terrains multisports),
- Parcours urbains connectés « Flashforme »,
- Participer à la mise en œuvre du dispositif Prescri'forme « sport sur ordonnance »,
- Mise en ligne du guide des sports,
- Accompagnement des clubs,
- Un palmarès sportif qui récompense chaque année les meilleurs résultats sportifs,
- Logistique manifestations exceptionnelles Ville et associations.

Cette démarche s'articule autour de quatre axes stratégiques.

- L'activité physique et sportive comme levier de santé et de bien-être pour toutes les générations.
- Soutenir et accompagner les acteurs du sport.

- Poursuivre la modernisation et l'offre en équipements sportifs.
- Communiquer et faire rayonner le sport saint-germanoï.

Les autres dépenses de ce programme concernent l'entretien et la maintenance des équipements sportifs, la consommation des fluides pour 582 k€.

La masse salariale représente 76% des dépenses de fonctionnement de ce programme.

Les recettes inscrites correspondent aux locations des installations sportives et aux redevances d'occupation du sol relatives à l'installation de containers de stockage dans l'enceinte du stade.

#### BILAN INVESTISSEMENT

| 7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| <i><b>TOTAL MISSION</b></i>    | <b>3,4 M€</b> | <b>0,0 M€</b> | <b>3,4 M€</b>       |

En 2022, la Ville prévoit de dépenser 3,4 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 4 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Réhabilitation de la piste d'athlétisme de 8 couloirs pour 2,3 M€,
- Réhabilitation des locaux au stade pour 850 k€,
- Remplacement de l'éclairage du terrain de football par des LEDS pour le stade Bocard pour 60 k€,
- Travaux pour les cours de tennis de Fourqueux pour 54 k€,
- Etudes pour la création d'une chaufferie autonome et le remplacement des luminaires par des LEDS à la CLEF,
- Achat d'une auto laveuse pour le gymnase de la Colline.

## MISSION SOLIDARITE DIRECTE

Cette mission regroupe plusieurs périmètres d'actions menées dans le domaine de la solidarité directe : l'action sociale, la gestion des clubs seniors, les mesures en faveur des aînés, le service des soins à domicile et des actions de prévention diverses. Elle est gérée en 3 programmes et s'autofinance à 33 %.

Globalement, cette mission représente 3 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,8 % en 2020.

| 8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE          | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| ACTION SOCIALE                          | 1,5 M€        | 0,8 M€        | 0,7 M€              |
| SENIORS                                 | 1,7 M€        | 0,5 M€        | 1,2 M€              |
| PREVENTION                              | 0,7 M€        | 0,0 M€        | 0,7 M€              |
| MISSION SERVICES PARTAGES               | 0,3 M€        | 0,0 M€        | 0,3 M€              |
| <b>TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE</b> | <b>4,2 M€</b> | <b>1,3 M€</b> | <b>2,9 M€</b>       |

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>           | <b>4,2 M€</b> | <b>1,3 M€</b> | <b>2,8 M€</b>       |

### Action sociale

En 2022, la masse salariale représente 46% des dépenses de fonctionnement de ce programme. Les autres dépenses concernent essentiellement les actions sociales suivantes menées par la Ville :

- La subvention de 500 k€ versée par la Ville au Centre communal d'action sociale qui permet d'enregistrer et transmettre les demandes d'aides légales et d'aider les personnes en difficulté (demandeurs d'emploi et leurs enfants, familles ou personnes âgées ne bénéficiant pas de ressources suffisantes, personnes handicapées...) sous la forme d'aides financières facultatives,
- Organisation de Bel air été avec des animations pour 69 k€,
- Cotisation pour la Mission Locale qui propose un accueil et accompagnement aux jeunes de 16 à 25 ans pour les formations, emploi et apprentissage,
- Consommation des fluides et frais d'huissiers des logements appartenant à la Ville et les taxes sur les logements vacants pour un montant de 35 k€,
- Entretien, maintenance, achat de fourniture, consommation des fluides pour 72 k€ du centre social et culturel Espace qui est une structure polyvalente d'accueil, d'échange et de services. L'espace DELANOE évolue et devient un espace de vie sociale. En 2022, le projet social de l'Espace sera en phase d'évaluation. Les objectifs de l'Espace sont de soutenir la parentalité et d'accueillir les associations locales. L'Espace est un lien d'activités et de soutien intergénérationnel. Il a également pour objectif de soutenir l'animation du territoire à travers différents événements festifs et culturels.

Les recettes inscrites correspondent à :

- Refacturation de la masse salariale du CCAS pour 651 k€
- Redevances et locations des salles à l'Espace pour 41 k€,
- Loyers et charges des logements de la Ville pour 97 k€.

### Seniors

Les dépenses principales réalisées pour ce programme sont :

- Les Journées de l'Amitié avec des seniors invités au déjeuner suivi d'une animation musicale, organisé au gymnase de la Colline, offert aux personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées à Saint-Germain-en-Laye.

- Lieux de rencontres et de divertissement, les clubs seniors proposent de multiples activités sportives, culturelles, artistiques. Ces animations développent la participation des retraités à la vie socioculturelle de la ville.
- La carte Royale est accessible dès 62 ans et valable pendant une année. Elle permet aux seniors de bénéficier de nombreuses activités proposées par la Ville : activités, sorties, voyages...
- Pass'Local offert par la Ville qui permet la mobilité des seniors de plus de 65 ans sur le réseau de bus urbain du territoire de la commune nouvelle (lignes R1 à R6 ainsi que la navette électrique), sans conditions de ressources.
- Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

Les recettes proviennent essentiellement pour ce programme de :

- La dotation globale pour les soins et accueil des personnes âgées de l'ARS pour 435 k€,
- Des animations et sorties organisées pour 92 k€.

### **Prévention**

La quasi-totalité du budget de ce programme concerne les subventions (97%) versées aux associations de prévention : Soucoupe et Agasec.

Les autres dépenses concernent le PAD - Point-justice qui est un lieu d'accueil gratuit, permanent et confidentiel. Il permet de développer l'information de proximité sur les droits et devoirs aux personnes, en associant tous les acteurs locaux qui, à différents niveaux, interviennent dans le domaine de l'information des droits, de la prévention et de l'insertion.

### **BILAN INVESTISSEMENT**

| <b>8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE</b> | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> | <b>PARTICIPATION VILLE</b> |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------------------|
| <b><i>TOTAL MISSION</i></b>           | <b>0,03 M€</b>  | <b>0,00 M€</b>  | <b>0,03 M€</b>             |

En 2022, la Ville prévoit de dépenser 31 k€ pour les investissements de cette mission.

Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

- En dépenses :
  - Achat du mobilier administratif, création des placards de rangement, achat d'un logiciel pour diffusion d'information sur les écrans d'accueil pour l'Espace Delanoë

## MISSION ACTION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE

Cette mission regroupe l'ensemble des actions liées à la crise sanitaire. Ces dépenses n'ont pas été budgétées au stade du budget primitif. Cette mission concerne également les actions menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique. Elle est gérée en 3 programmes et s'autofinance à 8 %.

Globalement, cette mission représente 2 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,1 % en 2022.

| 9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| ACTION PREVENTION SANITAIRE              | 0,0 M€   | 0,0 M€   | 0,0 M€              |
| TRANQUILLITE                             | 2,5 M€   | 0,2 M€   | 2,3 M€              |
| COMITE LOCAL DE LA SANTE                 | 0,0 M€   | 0,0 M€   | 0,0 M€              |
| MISSION SERVICES PARTAGES                | 0,2 M€   | 0,0 M€   | 0,2 M€              |

|                                            |        |        |        |
|--------------------------------------------|--------|--------|--------|
| TOTAL MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE | 2,7 M€ | 0,2 M€ | 2,5 M€ |
|--------------------------------------------|--------|--------|--------|

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| TOTAL MISSION                            | 2,3 M€   | 0,2 M€   | 2,1 M€              |

### Tranquillité

Le budget 2022 a été réalisé avec une optimisation maximale des dépenses.

La quasi-totalité des dépenses concerne le coût de personnel (93 %). Le reste comprend l'entretien, la consommation d'électricité, les achats des uniformes et fournitures.

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit de versement des loyers et charges issus de la location du Commissariat.

### BILAN INVESTISSEMENT

| 9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| TOTAL MISSION                            | 0,4 M€   | 0,0 M€   | 0,4 M€              |

En 2022, la Ville prévoit de dépenser 0,4 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 0,4 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux réalisés pour cette mission seront :

En dépenses :

- Remplacement et installation de nouvelles caméras pour la télésurveillance,
- Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion pour la Police Municipale,
- Achat de mobiliers,
- Création d'un système de vidéo protection relié au centre de supervision pour la médiathèque,
- Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation qui est destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

## MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT

Cette mission regroupe l'ensemble des projets d'aménagement de la Ville, tels que la Lisière Pereire, le Quartier de l'Hôpital, la Plaine alluviale et les opérations privées qui concernent la reconstitution du Grand Bassin en 2022. Elle est gérée en 4 programmes et s'autofinance à 94%.

Les dépenses de ces programmes concernent essentiellement les investissements. Globalement, cette mission représente 47 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 44 % en 2022.

| 10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT | DEPENSES | RECETTES | PARTICIPATION VILLE |
|-------------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| LISIÈRE PEREIRE                                 | 3,4 M€   | 3,4 M€   | 0,0 M€              |
| QUARTIER DE L'HOPITAL                           | 68,7 M€  | 68,7 M€  | 0,0 M€              |
| PLAINE ALLUVIALE                                | 0,2 M€   | 0,2 M€   | 0,0 M€              |
| OPERATIONS PRIVEES                              | 0,4 M€   | 0,1 M€   | -0,2 M€             |
| MISSION SERVICES PARTAGES                       | 4,6 M€   | 0,0 M€   | -4,6 M€             |

|                                                         |                |                |                |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>TOTAL MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT</b> | <b>77,3 M€</b> | <b>72,5 M€</b> | <b>-4,8 M€</b> |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|

### BILAN FONCTIONNEMENT

| 10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT | DEPENSES      | RECETTES      | PARTICIPATION VILLE |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>                            | <b>6,5 M€</b> | <b>0,1 M€</b> | <b>6,4 M€</b>       |

Les dépenses de fonctionnement du budget Lisière Pereire concernent en quasi-totalité le coût des agents (75%). En prévision de l'inauguration du quartier au printemps 2022, des travaux de nettoyage, de valorisation d'espaces par un fleurissement sont budgétés.

Les dépenses de fonctionnement du budget Quartier de l'Hôpital concernent les frais de notaire (823 k€), les frais de communication, la subvention (500 k€) et le coût des agents.

Pour le budget Plaine Alluviale les dépenses concernent en majeure partie le coût des agents et également le remboursement des intérêts d'emprunt. Les recettes proviennent des loyers et charges de la Ferme de la Garenne.

Le coût des opérations privées est lié à l'inauguration du Grand Bassin.

### BILAN INVESTISSEMENT

| 10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT | DEPENSES       | RECETTES       | PARTICIPATION VILLE |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------|
| <b>TOTAL MISSION</b>                            | <b>70,8 M€</b> | <b>72,4 M€</b> | <b>1,5 M€</b>       |

En 2022, la Ville prévoit de dépenser 71 M€ pour les investissements de cette mission ce qui représente 73,4 % des dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

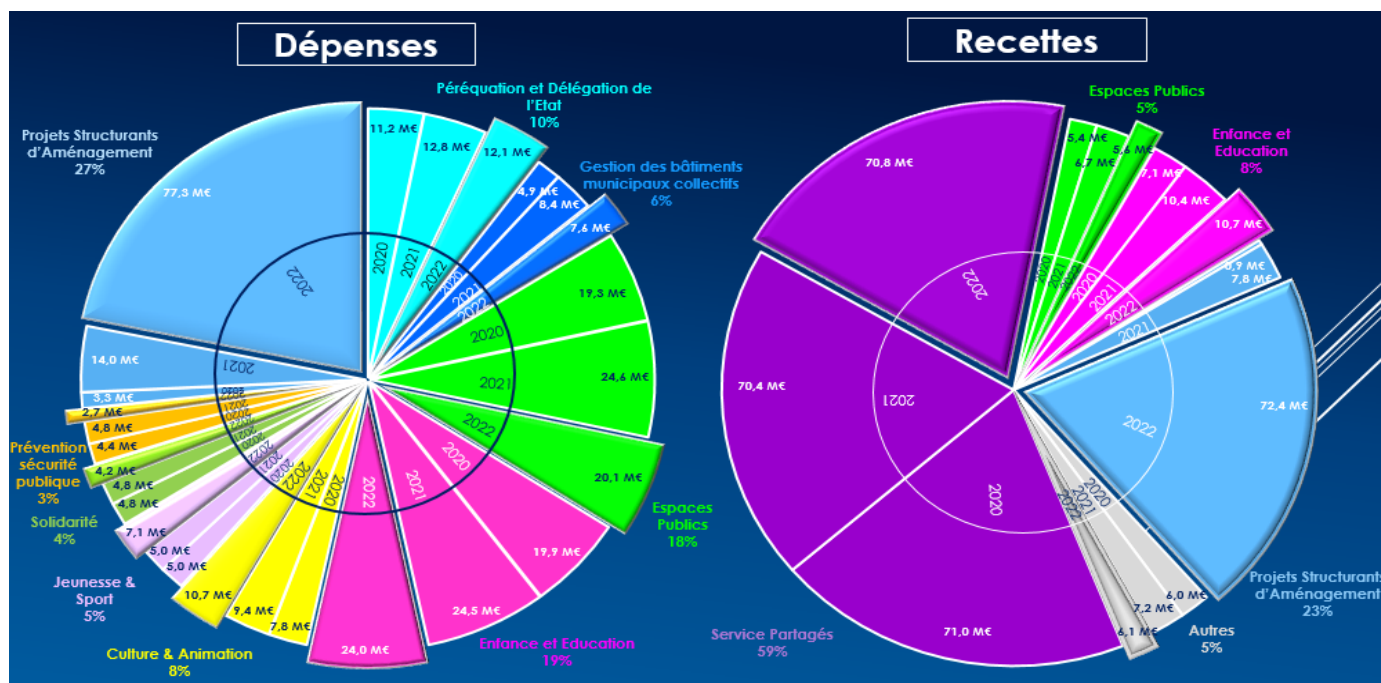
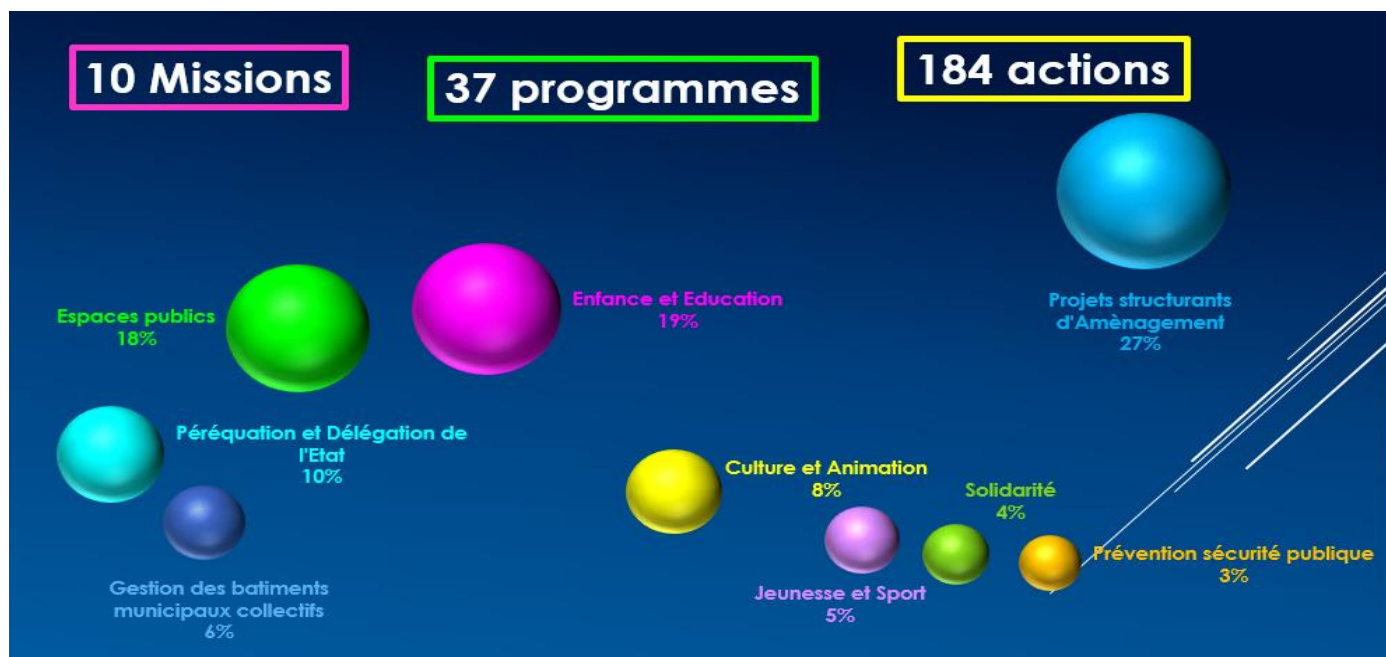
- En dépenses :
  - Dépenses imprévues pour la Lisière Pereire,
  - Reversement au budget principal de la Ville d'une partie de l'excédent,
  - Remboursement d'un emprunt pour les budgets Quartier Hôpital et Plaine Alluviale,
  - Les acquisitions (VEFA parking Nord, EPFIF) et les frais de notaires pour le Quartier Hôpital,

- Le transfert des fonciers du budget principal vers le budget annexe pour les châteaux d'eau et le 111 bis rue Désoyer,
- Différentes études,
- Participation de la Ville pour la reconstruction du Grand Bassin.

➤ En recettes :

- Vente au promoteur DOMNIS (date prévisionnelle en juin),
- Recettes Enedis suite à la réalisation du nouveau réseau électrique du quartier par la Ville qui est ensuite rendu au concessionnaire,
- La SAS Clos Saint-Louis pour 67,3 M€ selon le phasage prévu dans la promesse de vente,
- La cession des Résidences Yvelines Essonne pour 1,3 M€,
- Subvention pour la reconstruction du Grand Bassin.

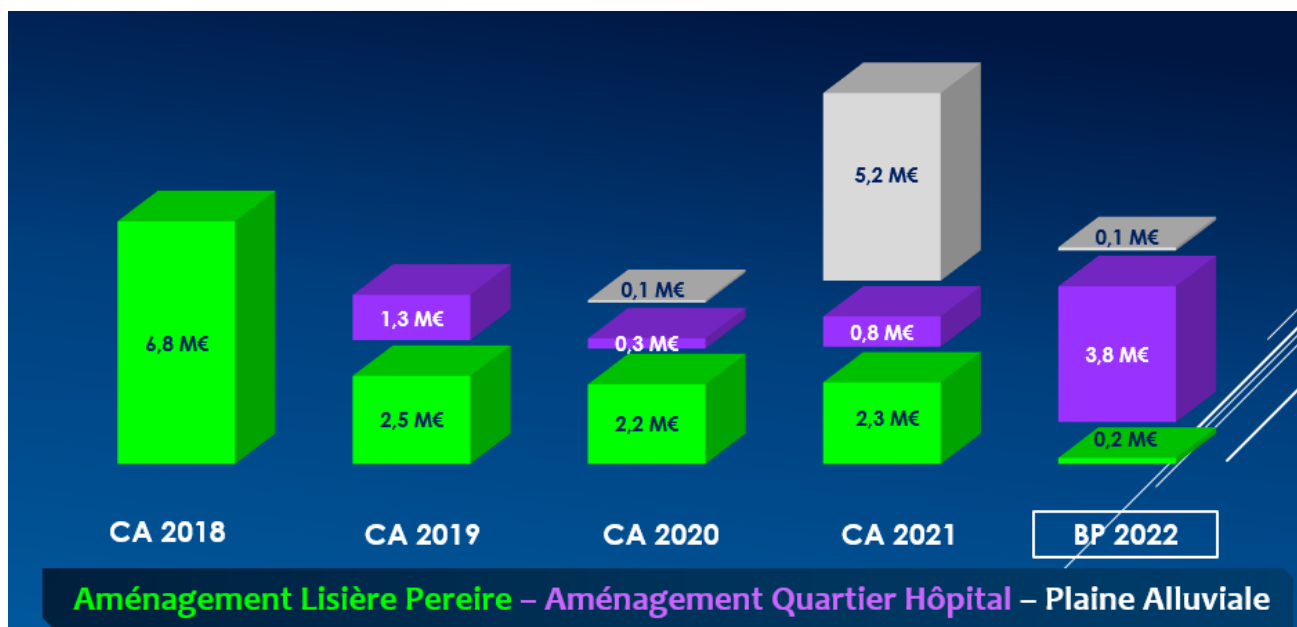
### VISION LOLF CUMUL DU MANDAT A DATE - 2020 - 2022





## LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE

### Zoom investissement



### Zoom dette prévisionnelle au 1<sup>er</sup> janvier



## BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE

Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération. Depuis 2013, toute cette opération, dont le bilan prévisionnel s'équilibre à 45 M€, est gérée dans un budget annexe et entre dans le champ de la TVA.



L'année 2021 a été marquée par la finalisation de l'aménagement de la place Michel Péricard dont l'ouverture du marché forain a eu lieu fin mars 2021 et celle de l'aire de jeux à l'été. Les travaux d'aménagement du carrefour de la RN184 sont également achevés. Le carrefour sera mis en service d'ici à la fin de l'année.

Les travaux en cours côté place Frahier, au droit du lot A4 donnant sur la place Frahier ainsi que les travaux de raccordement aux quais SNCF au niveau de la gare Lisière Pereire seront achevés d'ici à la fin de l'année.

Concernant les différents projets des opérateurs, l'année 2021 a été marquée par :

- ✓ L'ouverture de la résidence seniors en février (lot A, 58 logements libres),
- ✓ La livraison du lot B en juin (17 logements libres et 15 LLS),
- ✓ La livraison du lot E en septembre (132 logements libres et 12 logements en prix maîtrisés).

La résidence hôtelière (Lot A4, 81 logements et commerces en RDC) et le lot D (90 logements libres et 18 LLS) sont en cours de finalisation, la livraison est prévue en janvier 2022 pour le premier et au premier trimestre 2022 pour le second.

La majorité des opérations privées est livrée, et les derniers lots seront achevés début 2022. Dans ce contexte libéré des désagréments de chantier et d'appropriation des lieux par les nouveaux habitants, il est prévu de finaliser les espaces publics par une végétalisation des abords des voies ferrées le long de l'avenue Winchester et de la rue Henri Dunant, ainsi qu'un nettoyage des gradins de la Terrasse des Chasses Royales face à la forêt.

En prévision de l'inauguration du quartier au printemps 2022, des travaux de nettoyage, de remise en état de certains ouvrages et de valorisation d'espaces par un fleurissement sont budgétés.

Dans l'optique d'entretenir les espaces publics du quartier sur le long terme, un stock de mobilier urbain spécifique au quartier sera constitué en début d'année.

## **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | 3 393 671 €        | 3 393 671 €        |
| Ordre        | 4 511 606 €        | 4 511 606 €        |
| <b>Total</b> | <b>7 905 277 €</b> | <b>7 905 277 €</b> |

### **Les recettes de Fonctionnement :**

- Vente au promoteur DOMNIS prévue au mois de juin 2022 pour 3,36 M€,
- Futurs titres ENEDIS pour 33 k€

### **Les dépenses de fonctionnement :**

- Les travaux pour 110 k€.
- Reversement au budget principal de la Ville d'une partie de l'excédent pour 1 M€
- Les études et les honoraires pour 8k€ qui correspondent au solde des dépenses de 2021 :
  - Maitrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage
  - Ordonnancement, pilotage et coordination assurés par le Bureau d'études,
  - Coordinateur sécurité et protection de la santé, les contrôles techniques,
  - Architecte en chef qui assure le suivi des projets immobiliers,
- La masse salariale pour 113 k€,
- Le coût de structure des services supports de la Ville pour 50 k€,
- Divers frais pour inauguration 30 k€,
- Honoraires et frais d'avocats 4 k€.

## **INVESTISSEMENT**

### **Dépenses d'investissement :**

Au 1<sup>er</sup> janvier l'encours de la dette du budget annexe d'aménagement de la Lisière Pereire est nul.

Les écritures d'ordre de gestion des stocks seront inscrites en DM 2022.

*Vers un éco-quartier,*

*Un projet d'envergure exceptionnelle à forte plus-value pour la Ville sur une emprise foncière en lisière de forêt.*



## BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT QUARTIER HOPITAL

Après une phase d'études de faisabilité et pré-opérationnelles entre 2013 et 2017, l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2018 en vue de retenir un groupement d'opérateurs doublé d'une consultation citoyenne pour associer la population au choix final, le projet d'aménagement du site de l'Hôpital est entré en phase opérationnelle au cours de cette année 2021.

Suite à la délivrance des deux permis de démolir, les travaux de désamiantage et de démolition portés par l'EPFIF ont débuté à l'été 2021.

Le permis d'aménager des espaces publics, les 6 permis de construire du Clos Saint Louis et le permis de construire porté par Résidence Yvelines Essonne sont en cours d'instruction. Les procédures de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et la déclaration de projet d'intérêt général permettent d'entreprendre l'instruction de ces dossiers. En parallèle, l'Autorité Environnementale a rendu son avis sur l'étude d'impacts du projet d'aménagement et l'ensemble de ces éléments est mis à disposition du public au cours de l'automne 2021.

Les travaux de démolition se poursuivront en 2022 au gré des libérations des bâtiments du Centre Hospitalier Intercommunal Poissy Saint Germain. Les travaux de voirie débiteront également avec la mise en œuvre d'une desserte provisoire du site depuis la rue Larget.

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront en vue de la constitution du dossier de consultation des entreprises, des sondages de pollution seront également réalisés sur les emprises démolies.

La délivrance des autorisations de construire purgées de tous recours permettra de réaliser les premières cessions au groupement Clos Saint Louis et à Résidences Yvelines Essonne.



## FONCTIONNEMENT

|              | Dépenses            | Recettes            |
|--------------|---------------------|---------------------|
| Réelles      | 64 626 702 €        | 68 726 702 €        |
| Ordre        | 4 100 000 €         |                     |
| <b>Total</b> | <b>68 726 702 €</b> | <b>68 726 702 €</b> |

### Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent :

- Les acquisitions et frais de notaires pour un montant total de 62,7 M€
  - Les terrains bâtis acquis, démolis et dépollués par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, (41,1 M€) selon le phasage prévu dans la promesse de vente,
  - La mise en réserve pour les étapes d'acquisition à venir auprès de l'EPFIF pour 18,1 M€,
  - L'acquisition du parking nord (1,6 M€),
  - Le transfert des fonciers du budget principal vers le budget annexe pour les châteaux d'eau et le 111 bis rue Désoyer pour 1,8 M€.
- Frais de notaires EPFIF pour 823 k€,
- Versement d'une indemnité SDIS selon la convention pour 500 k€,
- Les travaux pour 125 k€,
- La masse salariale pour 171 k€,
- Les études et les honoraires pour 253 k€,
- Divers frais de communication, de contentieux, d'impression, pour 82 k€,
- Les intérêts d'emprunts pour 3,4 k€.

### Les recettes de fonctionnement

Elles comprennent :

- La SAS Clos Saint-Louis pour 67,3 M€ selon le phasage prévu dans la promesse de vente,
- La cession des Résidences Yvelines Essonne pour 1,3 M€,

## INVESTISSEMENT

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | 4 100 000 €        |                    |
| D'ordre      |                    | 4 100 000 €        |
| <b>Total</b> | <b>4 100 000 €</b> | <b>4 100 000 €</b> |

### Dépenses d'investissement :

- Remboursement des prêts relais arrivés à échéance 1,5 M€
- Remboursement anticipé des prêts in fine contractés en 2020 (0,7 M€) et 2021 (1,9 M€).

Les écritures d'ordre de gestion des stocks seront inscrites en DM 2022.

*Vers un nouvel éco-quartier en plein cœur de ville*

## BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES

La Fête des Loges est une des plus anciennes fêtes foraines de France depuis 1652. Elle se tient chaque été de la fin juin à la mi-août, sur l'esplanade des Loges, une surface de huit hectares dans la Forêt de Saint-Germain-en-Laye

Un budget annexe consacré à cet événement annuel a été créé en octobre 2018. Il est assujéti à la T.V.A et est soumis à la nomenclature budgétaire M14 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville. Ainsi depuis 2019, l'ensemble des dépenses et recettes concernant ce modèle économique est repris dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14. Il est alimenté en recettes par les produits liés et perçus directement auprès des forains et par une subvention d'équilibre du budget principal inscrite à un montant analogue.



Pour 2022, ce budget s'équilibre ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses         | Recettes         |
|--------------|------------------|------------------|
| Réelles      | 913 142 €        | 913 142 €        |
| Ordre        | Néant            | Néant            |
| <b>Total</b> | <b>913 142 €</b> | <b>913 142 €</b> |

### **Les recettes de Fonctionnement :**

Les recettes inscrites correspondent à :

- Les droits de places et prestations pour 719 k€,
- La redevance des petits trains pour 3,9 k€,
- La subvention d'équilibre du budget principal pour 40 k€,
- La refacturation des fluides et transformateurs aux forains pour 150 k€.

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à :

- Les dépenses concernant la préparation et le déroulement de la fête pour 413 k€,
- Les dépenses concernant le dispositif de sécurité du site (291 k€),
- Les dépenses de fluides pour 132 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 77 k€.

Les éventuelles dépenses d'investissement du site sont portées par le budget principal de la Ville. Une quote part d'amortissement sera imputée analytiquement chaque année sur ce budget.

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M22.

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) prend en charge, sur prescription médicale, toute personne malade ou dépendante âgée de plus de 60 ans, afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie. Il est financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget global annuel fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville.



L'ARS a autorisé depuis 2011 la prise en charge de 36 personnes (35 personnes âgées et une personne handicapée). Le service est organisé comme suit :

- 1 secrétaire à 50 %,
- 1 infirmière coordinatrice : responsable du service, elle gère les demandes de prise en charge, évalue la dépendance lors d'une visite de préadmission et assure la coordination avec les médecins et plus largement tous les professionnels de santé qui gravitent autour du patient. Elle contrôle le bon déroulement des soins et encadre l'équipe soignante qui exerce sous sa responsabilité,
- 1 infirmière à 80 %, qui seconde l'infirmière coordinatrice et réalise quasi exclusivement des soins techniques au domicile des personnes prises en charge,
- 7 aides-soignantes qui assurent l'hygiène quotidienne des patients, leur mobilisation et leur surveillance.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 7h30 à 19h30, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut avoir recours à des infirmières libérales ou des pédicures ayant passé une convention avec le SSIAD.

### FONCTIONNEMENT

|              | Dépenses         |              | Recettes         |
|--------------|------------------|--------------|------------------|
| Réelles      | 433 160 €        | Réelles      | 435 095 €        |
| D'ordre      | 1 935 €          | D'ordre      |                  |
| <b>Total</b> | <b>435 095 €</b> | <b>Total</b> | <b>435 095 €</b> |

Les dépenses de ce budget correspondent pour l'essentiel à des dépenses de personnel. Le reste des dépenses concerne l'acquisition de petites fournitures (administratives, médicales) et le remboursement des frais de déplacement des infirmières.



**INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses       |              | Recettes       |
|--------------|----------------|--------------|----------------|
| Réelles      | 1 935 €        | Réelles      | 1 935 €        |
| D'ordre      | 0 €            | D'ordre      | 0 €            |
| <b>Total</b> | <b>1 935 €</b> | <b>Total</b> | <b>1 935 €</b> |

Le Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté par l'Agence Régionale de la Santé. Dans le cas contraire, il sera ajusté en décision modificative.

*A l'horizon du 1er juillet 2022 est programmé le développement d'une antenne « SSIAD » sur notre territoire, gérée par le SIMAD.*

## BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Depuis 2016, l'ensemble des dépenses et recettes concernant l'acquisition puis la location de deux locaux commerciaux, issus de la commune historique de Fourqueux, sont reprises dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M4.

Ce budget annexe est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M4 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget s'équilibre ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses        | Recettes        |
|--------------|-----------------|-----------------|
| Réelles      | 12 937 €        | 44 437 €        |
| Ordre        | 31 500 €        |                 |
| <b>Total</b> | <b>44 437 €</b> | <b>44 437 €</b> |

#### **Les recettes de Fonctionnement :**

La recette inscrite correspond aux loyers des immeubles pour 44 k€.

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à :

- Les charges de copropriété pour 2,5 k€,
- La maintenance pour 4,8 k€,
- Les intérêts des emprunts pour 8,1 k€,
- Des dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 2 k€ et du virement fait au profit de la section d'investissement pour un montant de 27 k€.

### **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses        | Recettes        |
|--------------|-----------------|-----------------|
| Réelles      | 29 000 €        |                 |
| D'ordre      |                 | 29 000 €        |
| <b>Total</b> | <b>29 000 €</b> | <b>29 000 €</b> |

#### **Recettes d'investissement**

Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 2 K€ et du virement de la section de fonctionnement pour 27 k€.

#### **Dépenses d'investissement :**

Elle se rapportent à :

- au remboursement du capital de la dette qui s'élève à 27 k€. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encours de la dette du budget annexe Locaux commerciaux s'établie à 430 k€.
- à la dotation aux amortissements pour 2 k€.

## BUDGET ANNEXE PLAINE ALLUVIALE

Les premiers épandages de la Ville de Paris se sont situés à Gennevilliers (sur l'emprise actuelle du Port de Gennevilliers). Ceux-ci se révélant trop exsangues, c'est le 2 mars 1876 que le Conseil Municipal de Paris décide que « les eaux sales de la Ville soient rejetées en forêt de Saint Germain ».

Malgré les oppositions successives du Docteur René LARGER (de Maisons-Laffitte) au titre de la Société de Médecine Publique, puis du député Frédéric PASSY, et du Maire de Saint-Germain-en-Laye, Gabriel de MORTILLET, le projet est approuvé en janvier 1885 par le Ministre de l'agriculture.

S'en suivra une imposante manifestation en juin 1886 et de très nombreuses contestations « écologiques ». Mais la parution au Journal Officiel rend exécutoire l'opération le 5 avril 1889 et nécessitera une déforestation du site d'environ 340 hectares.

En juillet 1895, l'aqueduc d'Achères (l'émissaire) est inauguré et les premiers épandages auront lieu, donnant naissance à une plaine agricole, qualifiée de « champ des miracles où, inondée de soleil, surgit un océan de carottes, de haricots et de plants de pomme de terre ,... où de grands bœufs roux ruminent ».

Dans le cadre de sa gestion active patrimoniale, la Ville de Paris propriétaire du foncier a déjà cédé plusieurs emprises à :

- ✓ Achères pour son projet « Port Seine ouest »,
- ✓ Triel pour ses projets « port fluvial et d'activité économique »,
- ✓ Carrières sous Poissy pour la réalisation du « Parc du peuple de l'herbe »,
- ✓ Pierrelaye pour son projet métropolitain de reforestation de 1 100 hectares.

A ce jour le SIAAP n'a plus besoin de 300 hectares : 150 hectares à l'est d'Achères (acquis par le Département des Yvelines pour le compte de la commune) et 150 hectares au nord de Saint-Germain-en-Laye. Le sous-sol de ces terrains abrite un gisement de granulats qui a fait l'objet d'une reconnaissance géologique par la Ville de Paris. L'ensemble de la zone d'étude est pollué à des degrés divers, à la suite de leur exploitation par le SIAAP.

### *Vers une reconquête écologique en réparation du passé*

Les objectifs de la Ville de Saint-Germain-en-Laye sont de :

- ✓ Trouver un mode opératoire d'exploitation du sous-sol qui puisse présenter le meilleur bilan écologique et financier à la fois à travers l'exploitation des granulats tout en permettant de dépolluer le site,
- ✓ Sur la base du site dépollué, trouver un projet pour opérer une reconquête écologique et forestière ainsi qu'une zone d'accueil de compensation notamment.

La Ville de Paris et la Ville de Saint-Germain-en-Laye se sont rapprochées, pour formaliser la vente des terrains situés sur la commune et proposer un protocole foncier pour leur cession. La Ville de Paris a délibéré à cet effet le 18 novembre 2020. Les premières acquisitions ont été réalisées le 23 novembre 2021.

Aussi, afin de gérer budgétairement et comptablement ce projet en assurant une transparence complète des flux, l'ensemble des dépenses et recettes est repris dans un budget annexe comme le prévoit le CGCT en instruction budgétaire et comptable M4.

Depuis 2020, les premières études ont été réalisées, elles se poursuivront en 2022.

## **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses        | Recettes        |
|--------------|-----------------|-----------------|
| Réelles      | 88 615 €        | 88 615 €        |
| Ordre        |                 |                 |
| <b>Total</b> | <b>88 615 €</b> | <b>88 615 €</b> |

### **Les recettes de Fonctionnement :**

En 2022, les recettes pour 88,6 k€ concernent le versement des loyers et des charges des 16 logements situés à la Ferme de la Garenne et quelques recettes diverses.

### **Les dépenses de fonctionnement :**

En 2022, les dépenses prévues comprennent :

- La masse salariale pour 63,3 k€,
- Les intérêts et ICNE d'emprunt pour 25,3 k€.

Les dépenses d'ordre comprennent un virement au profit de la section d'investissement pour XX k€.

## **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses            | Recettes            |
|--------------|---------------------|---------------------|
| Réelles      | 90 000 €            | 90 000 €            |
| D'ordre      | 10 600 000 €        | 10 600 000 €        |
| <b>Total</b> | <b>10 690 000 €</b> | <b>10 690 000 €</b> |

### **Recettes d'investissement :**

En 2022, les recettes prévues comprennent :

- Un emprunt pour financer les études pour 90 k€.

### **Dépenses d'investissement :**

En 2022, les dépenses prévues comprennent :

- Les études pour 90 k€.

### **Ecritures d'ordre**

En 2022, les écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes concernent le réaménagement du contrat de prêt afin de différer le remboursement d'échéance à 2025.

- Sortie de l'emprunt 5 300 000 €
- Entrée de l'emprunt réaménagé 5 300 000 €

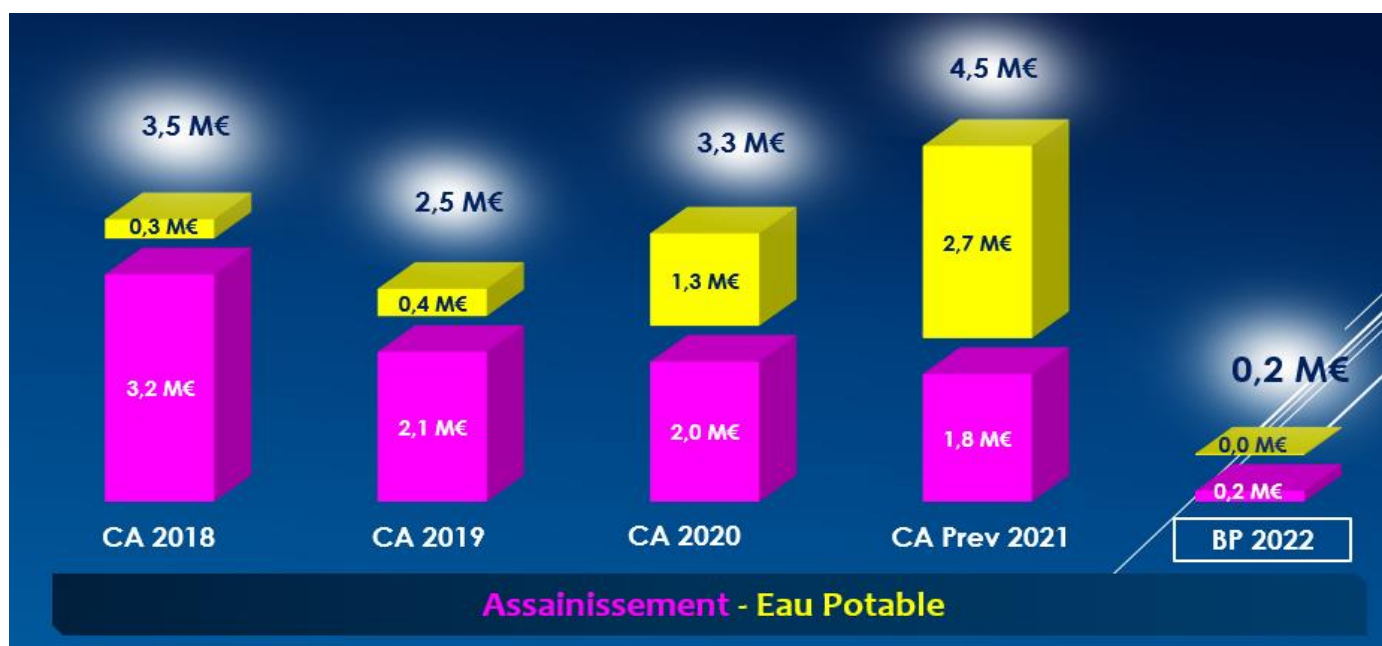
*Un investissement productif pour la Ville  
qui permettra à terme une reconquête écologique*

---

## BUDGETS ANNEXES GERES PAR LA VILLE AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS - SOUS CONVENTION DE DELEGATION

---

### Zoom investissement (CASGBS)



## BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE GESTION

Le budget Assainissement est un budget annexe géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation.



### FONCTIONNEMENT

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | 1 914 365 €        | 1 914 365 €        |
| Ordre        | CASGBS             | CASGBS             |
| <b>Total</b> | <b>1 914 365 €</b> | <b>1 914 365 €</b> |

#### *Les dépenses de fonctionnement :*

Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec :

- Les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles...) pour 350 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 111 k€,
- Les contrats de maintenances pour 47 k€,
- Les dépenses pour des fournitures diverses, les redevances de canalisation, des frais de recouvrement pour 3 k€,
- Le reversement à la CASGBS des recettes de fonctionnement perçues pour 1,4 M€.

#### *Les recettes de Fonctionnement :*

Les principales recettes de cette section proviennent de cinq ressources :

- Les redevances d'assainissement, assises sur le volume d'eau facturé aux abonnés reliés à l'assainissement, sont inscrites selon les tarifs votés par les communes historiques en lien avec les travaux et entretien programmés. En 2022, les prix au m<sup>3</sup> de la surtaxe communale votés par les deux communes historiques seront maintenus (Saint-Germain-en-Laye (0,30 €) et Fourqueux (0,24 €)). Le montant prévisionnel de la taxe d'assainissement globale budgétée pour 2022 est de 785 k€ contre 700 k€ en 2021,
- La refacturation des contrôles pour 155 k€ contre le même montant en 2021,

- La taxe de raccordement au réseau d'assainissement due par toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement communal représente une recette inscrite de 100 k€ contre 150 k€ en 2021,
- Le remboursement de la CASGBS des dépenses de fonctionnement pour 402 k€ et 111 k€ pour la masse salariale avancée par la Ville.

### **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses         | Recettes         |
|--------------|------------------|------------------|
| Réelles      | 150 000 €        | 150 000 €        |
| Ordre        | CASGBS           | CASGBS           |
| <b>Total</b> | <b>150 000 €</b> | <b>150 000 €</b> |

#### **Dépenses d'investissement :**

Pour 2022, le budget d'investissement sera consacré à la sixième tranche de travaux prioritaires définis lors de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la Ville adopté lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, aux travaux courants et aux interventions d'urgence. Pour 2022, sont inscrits 150 k€.

#### **Recettes d'investissement :**

Le remboursement de la CASGBS à la Ville pour le montant des dépenses d'investissement réalisées soit 150 k€.

Les recettes d'investissement (emprunts, avances AESN et subventions) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS

Il est à noter que les écritures d'ordre (amortissement dépenses / recettes, transfert d'études en comptes définitifs...) sont désormais gérées par la CASGBS ainsi que la gestion de la dette.

*Compétence transférée à l'intercommunalité*  
*Gestion par la Ville au nom et pour le compte de la CASGBS, sous convention de*  
*délégation*



## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE GESTION

Le budget Eau potable est un budget annexe géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation Il est assujéti à la T.V.A. et exécuté en M49.

### **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses         | Recettes         |
|--------------|------------------|------------------|
| Réelles      | 535 076 €        | 535 076 €        |
| Ordre        | CASGBS           | CASGBS           |
| <b>Total</b> | <b>535 076 €</b> | <b>535 076 €</b> |

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à :

- L'entretien des hydrants et connecteurs pour un montant de 30 k€,
- Aux honoraires divers pour 3 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 62 k€,
- Le reversement à la CASGBS des recettes de fonctionnement perçues pour 440 k€.

#### **Les recettes de Fonctionnement :**

Les recettes inscrites correspondent à :

- La taxe communale pour la distribution de l'eau potable pour 432 k€, dont le prix au m<sup>3</sup> est proposé en légère baisse soit 0,14 € contre 0,16 € sur l'ensemble du territoire,
- La redevance d'occupation du domaine public et de transit pour 8,5 k€,
- Le remboursement de la CASGBS des dépenses de fonctionnement pour 33 k€ et 62 k€ pour la masse salariale avancée par la Ville.

### **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses        | Recettes        |
|--------------|-----------------|-----------------|
| Réelles      | 20 000 €        | 20 000 €        |
| D'ordre      | CASGBS          | CASGBS          |
| <b>Total</b> | <b>20 000 €</b> | <b>20 000 €</b> |

#### **Dépenses d'investissement :**

En 2022, le budget d'investissement sera consacré notamment :

- Consultation d'AMO / ARS pour 20k€

#### **Recettes d'investissement :**

Le remboursement de la CASGBS à la Ville pour le montant des dépenses d'investissement réalisées soit 20 k€.

Les recettes d'investissement (emprunts, avances AESN et subventions) sont entièrement gérées et perçues par la CASGBS

Il est à noter que les écritures d'ordre (amortissement dépenses / recettes, transfert d'études en compte définitifs...) sont désormais gérées par la CASGBS ainsi que la gestion de la dette.



*Compétence transférée à l'intercommunalité  
Gestion par la Ville au nom et pour le compte de la CASGBS, sous convention de  
délégation*

# CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

## SYNTHESE DES INSCRIPTIONS 2022

| BUDGET VILLE + BUDGETS ANNEXES |                      |                      |              |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| SECTION                        | BP 2021              | BP 2022              | VARIATION    |
| <b>INVESTISSEMENT</b>          |                      |                      |              |
| DEPENSES                       | 37 122 615 €         | 44 271 557 €         | 19,3%        |
| RECETTES                       | 37 122 615 €         | 44 271 557 €         | 19,3%        |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>          |                      |                      |              |
| DEPENSES                       | 78 971 860 €         | 152 995 682 €        | 93,7%        |
| RECETTES                       | 78 971 860 €         | 152 995 682 €        | 93,7%        |
| <b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>  | <b>116 094 475 €</b> | <b>197 267 239 €</b> | <b>69,9%</b> |
| <b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>  | <b>116 094 475 €</b> | <b>197 267 239 €</b> | <b>69,9%</b> |

Il est rappelé que les travaux réalisés sur les éco-quartiers de la Lisière Pereire et du Quartier hôpital sont comptabilisés en fonctionnement bien qu'il s'agisse d'investissements dans le respect des règles de gestion des budgets d'aménagement.

Par ailleurs, il convient de noter que les budgets Eau et Assainissement ne sont pas repris dans cette synthèse. Les données chiffrées se trouvent pages 84 à 88.

## DEPENSES D'EQUIPEMENT GLOBALISEES

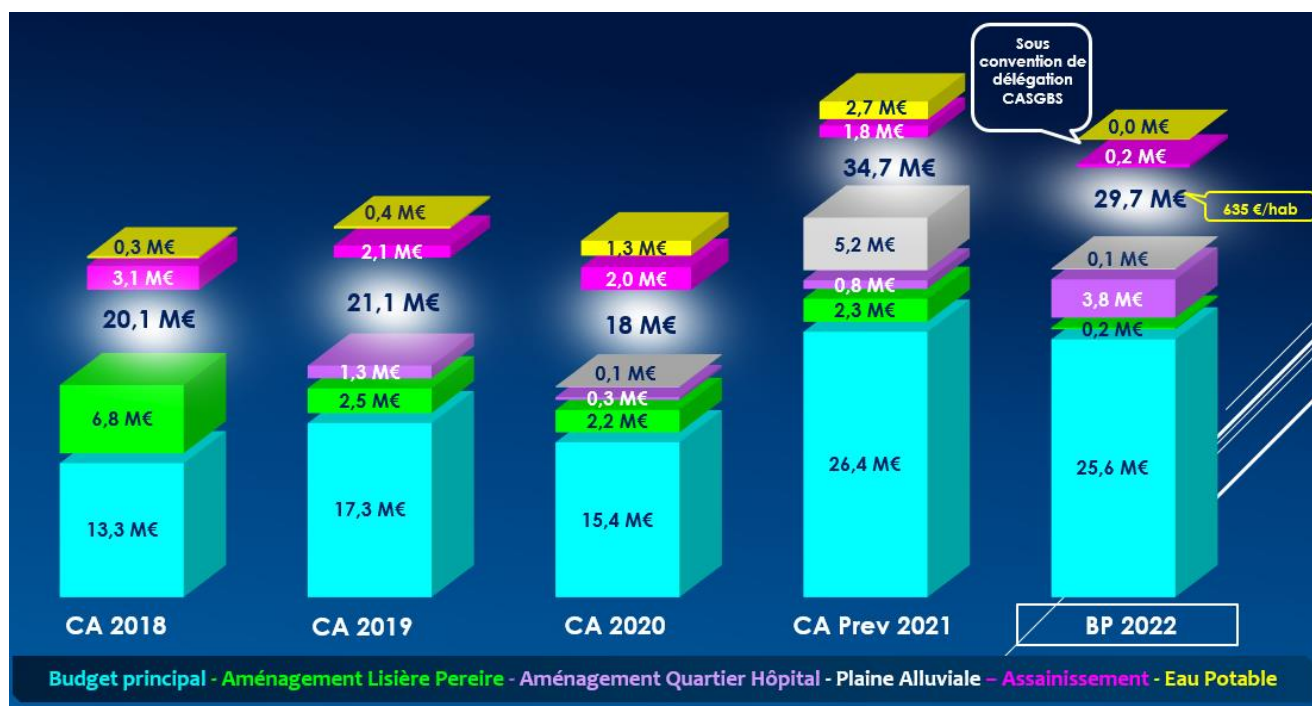
Une ambition municipale forte avec des projets et des réalisations en phase avec les projets de territoire de la commune nouvelle, dans la poursuite des grands investissements entrepris autour des axes majeurs suivants :

- ✓ L'éducation au cœur de l'action municipale,
- ✓ Le développement durable afin de préserver l'identité verte de la Ville,
- ✓ La culture et le patrimoine dans le respect de l'identité historique de la Ville,
- ✓ Une Ville sportive, commerçante, internationale et touristique,
- ✓ Une Ville solidaire et inclusive, à la pointe, participative,
- ✓ Une Ville sûre,
- ✓ Une mobilité repensée,
- ✓ Une démarche volontaire et renforcée vers une transition écologique.

Hors reports, les dépenses d'équipement globalisées (budget principal + budgets annexes) inscrites s'établissent à 29,9 M€.

| DEPENSES EQUIPEMENT                                         |                     |                     |                     |                     |                     |               |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Ville                                                       | CA 2018             | CA 2019             | CA 2020             | CA Prev 2021        | BP 2022             | Var 2022/2021 |
| Budget Principal                                            | 14 227 590 €        | 17 310 159 €        | 15 395 966 €        | 26 400 000 €        | 25 645 622 €        | -2,9%         |
| Aménagement Lisière Pereire                                 | 6 774 929 €         | 2 457 534 €         | 2 222 103 €         | 2 274 374 €         | 168 075 €           | -92,6%        |
| Aménagement Quartier Hôpital                                | - €                 | 1 264 944 €         | 284 911 €           | 843 447 €           | 3 792 192 €         | 349,6%        |
| Service soins infirmiers à domicile                         | - €                 | - €                 | 10 375 €            | 17 656 €            | 1 935 €             | -89,0%        |
| Plaine Alluviale                                            | - €                 | - €                 | 66 956 €            | 5 236 995 €         | 90 000 €            | -98,3%        |
| <b>TOTAL DU BUDGET DE LA VILLE</b>                          | <b>21 002 519 €</b> | <b>21 032 637 €</b> | <b>17 980 312 €</b> | <b>34 772 472 €</b> | <b>29 697 824 €</b> | <b>-14,6%</b> |
| Assainissement                                              | 3 168 002 €         | 2 086 407 €         | 1 950 651 €         | 1 779 022 €         | 150 000 €           | -91,6%        |
| Eau Potable                                                 | 267 622 €           | 379 680 €           | 1 288 170 €         | 2 679 585 €         | 20 000 €            | -99,3%        |
| <b>Total budgets gérés sous la convention de délégation</b> | <b>3 435 624 €</b>  | <b>2 466 087 €</b>  | <b>3 238 821 €</b>  | <b>4 458 607 €</b>  | <b>170 000 €</b>    | <b>-96,2%</b> |
| <b>Total</b>                                                | <b>24 438 144 €</b> | <b>23 498 723 €</b> | <b>21 219 132 €</b> | <b>39 231 079 €</b> | <b>29 867 824 €</b> | <b>-23,9%</b> |

Voir programmation 2022 pages 17 à 28



Sont inscrits et gérés pour le compte et au nom de la CASGBS 170 k€. Le détail est repris pages 84 à 88.

## Une politique d'investissement soutenue et soutenable

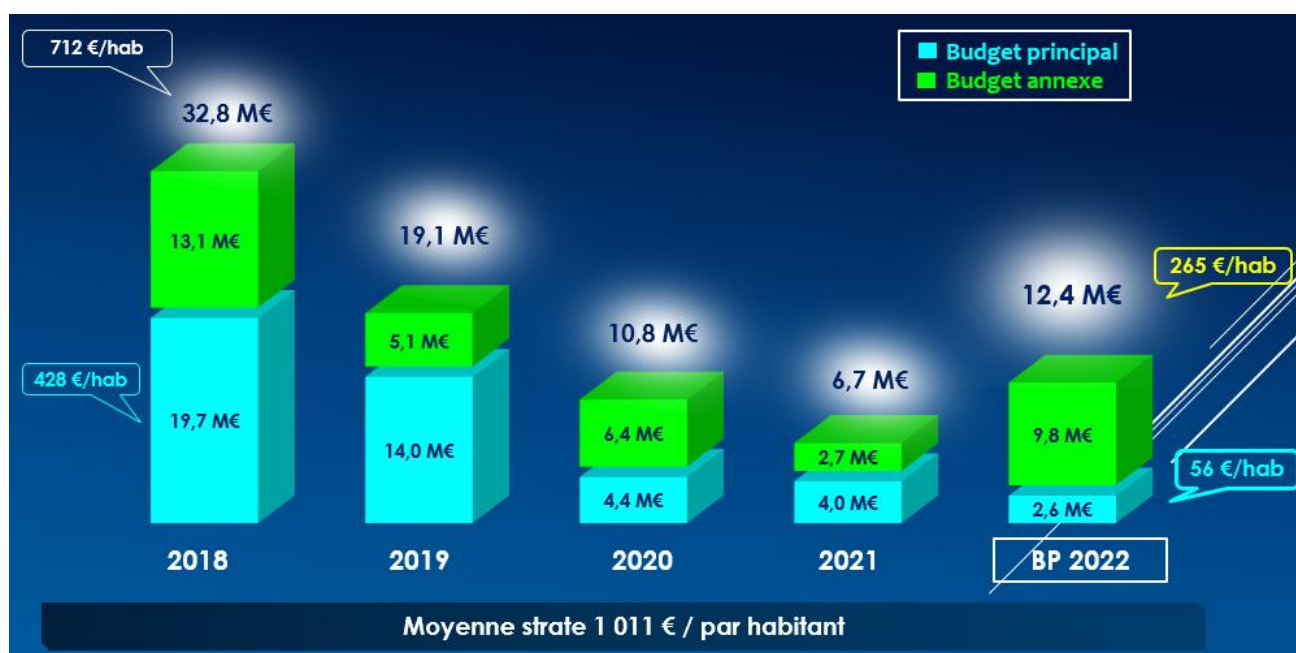
### LA DETTE CONSOLIDÉE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dette globale de la Ville (budget principal + budgets annexes), s'établit à 12,47 M€.

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 88,35 % en taux fixe, 11,65 % en taux variable indexé sur le livret A,
- Sa durée résiduelle est de 11 ans et 3 mois,
- Son taux moyen au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 0,51 %.

| <div>€</div> <div>DETTE PROPRE</div> <div>€</div> |                     |                     |                    |                    |                     |                  |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------------------|
| Ville                                             | 01/01/2018          | 01/01/2019          | 01/01/2020         | 01/01/2021         | 01/01/2022          | Var<br>2022/2021 |
| Budget Principal                                  | 19 651 038 €        | 14 011 721 €        | 4 418 574 €        | 4 017 661 €        | 2 643 609 €         | -34,2%           |
| Aménagement Lisière Pereire                       | 10 000 000 €        | - €                 | - €                | - €                | - €                 |                  |
| Aménagement Quartier Hôpital                      | - €                 | - €                 | 1 500 000 €        | 2 200 000 €        | 4 100 000 €         | 86,4%            |
| Locaux commerciaux                                | 406 386 €           | 387 786 €           | 486 208 €          | 458 263 €          | 429 808 €           | -6,2%            |
| Plaine Alluviale                                  | - €                 | - €                 | - €                | - €                | 5 300 000 €         |                  |
| <b>Total du budget de la Ville</b>                | <b>30 057 424 €</b> | <b>14 399 507 €</b> | <b>6 404 782 €</b> | <b>6 675 924 €</b> | <b>12 473 417 €</b> | <b>86,8%</b>     |

Il est à noter que la moyenne de la strate en 2020 (dernière valeur connue) pour les seuls budgets principaux (dernière valeur connue) était de 1 011 € par habitant.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : une dette quasi nulle et saine